



HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

Par M. GAILLARD, de l'Académie Françoise, & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

TOME SECOND.



A PARIS,
Chez SAILLANT & NYON, rue Saint Jean de Beauvais.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

SUITE DU CHAPITRE VI.

Encore Henri II. en Angleterre. Et Louis le Jeune en France.

Depuis l'an 1170 jusqu'à l'an 1180.



HENRI II. n'avoit pas tardé à se reprocher son emportement ; il avoit senti avec terreur quelle force certains mots pouvoient avoir dans

la bouche des rois; il avoit frémi ſur-tout en ne voyant plus paroître à ſa cour les quatre chevaliers, & leur départ l'avoit déterminé à commander qu'on arrêtât l'archevêque à quelque prix que ce pût être. C'étoit bien moins pour attenter à ſa liberté que pour lui ſauver la vie. La diligence des aſſaſſins prévint l'exécution de cet ordre. Lorſque Henri apprit le funeſte ſervice qu'on lui avoit rendu, il fut ſaiſi du même déſeſpoir que Louis le Jeune avoit éprouvé après l'incendie de Vitry. Il s'enferma pendant trois jours ſans vouloir prendre ni conſolation ni nourriture; il ſentit toute l'horreur de ſa ſituation: il en fut accablé. Il ſe repréſenta la fureur du pape, l'indignation du clergé, les intrigues des moines, le ſoulevement des peuples. On n'alloit plus voir en lui que le perſécuteur & le bourreau des ſaints. Son nom alloit être placé parmi ceux des Nérons, des Deces, des Dioclétiens.

Déja on n'entendoit parler que des miracles qui s'opéroient au tombeau de l'archevêque. On avoit dû s'y attendre. Les événemens précédens, le lieu du meurtre, le moment, les personnes, toutes les circonstances sembloient avoir été choisies pour donner à la mort de l'archevêque tout l'éclat du plus glorieux martyre. De fausses apparences s'élevoient même contre le roi. Il sembloit que sa réconciliation avec l'archevêque n'eût été qu'un stratagême pour attirer ce prélat dans le piege & le conduire à la mort.

Henri sentit sur-tout quel parti Louis le Jeune, son rival, pourroit tirer contre lui des conjonctures, en s'annonçant pour vengeur de S. Thomas. Henri l'avoit récemment irrité par des prétentions exorbitantes; il avoit réclamé une partie du Berry, comme dépendante du comté de Poitou, & en conséquence il avoit essayé de surprendre Bourges; mais prévenu par la diligence des

Matth. Paris, p. 87.

François, il avoit abandonné ſon projet, non ſes prétentions, & s'étoit contenté de faire une trêve. Louis crut que le pape alloit s'unir à lui pour venger la mort de Becket. Le pape ſe contenta de canoniſer cet archevêque, & d'excommunier vaguement ſes aſſaſſins, leurs fauteurs & inſtigateurs, ſans nommer le roi. La cauſe de cette indulgence eſt que Henri II. avoit ſuſpendu la colere d'Alexandre III. en lui demandant la permiſſion de conquérir l'Irlande, & en lui promettant d'y établir le denier de S. Pierre. Ce fut le trait le plus brillant de la politique de Henri, & jamais entrepriſe ne fut ni formée plus à propos, ni plus heureuſement exécutée. En même tems que Henri déſarmoit le pape & le clergé, il occupoit les eſprits, il les détournoit de l'objet qu'il avoit intérêt de faire perdre de vue, il ajoutoit à ſes états, il augmentoit ſa propre réputation. Louis & ſes autres ennemis n'oſoient le traverſer dans une entrepriſe que le pape favori-

ſoit, & par-là ils perdoient le tems d'employer utilement le prétexte de la vengeance de Becket. Peut-être même par ces raiſons, Henri regarda-t-il comme un inconvénient la trop grande facilité qu'il eut à conquérir l'Irlande.

Il avoit déja projetté cette conquête dès le commencement de ſon regne. Le pape Adrien qui ſiégeoit alors, Anglois de nation, également zélé pour la gloire de ſa patrie & pour celle du ſaint Siege, avoit donné cette île à Henri II. en vertu du droit que les papes avoient alors ſur l'univers; il n'avoit mis que deux conditions à ſa libéralité: la propagation de la foi, clauſe de ſtyle, & l'établiſſement du denier de S. Pierre. Des affaires plus preſſantes engagerent le roi d'Angleterre à différer l'exécution de cette entrepriſe. Il ſembloit qu'il l'eût réſervée pour le moment où il l'exécuta, tant ce moment étoit bien choiſi!

M. Paris, p. 67, Girald. Cambr. Rymer. Spelman, Concil. T. 2. p. 51.

L'Irlande, qui vraiſemblablement

étoit une colonie de l'Angleterre, comme l'Angleterre en étoit une de la Gaule, n'avoit point été conquise par les Romains, & par conséquent avoit été moins civilisée. Les Norvégiens & les Danois, qui entretenoient ou qui portoient la barbarie dans les autres contrées de l'Europe, parurent en tirer les Irlandois, qui se trouverent encore plus barbares qu'eux. Le peu de villes qui existoient en Irlande au tems de l'irruption de Henri II. avoient été bâties par les pirates du Nord. Les Irlandois proprement dits vivoient dans les bois & les marais avec leurs troupeaux, ne connoissant ni les arts, ni même l'agriculture. Les historiens Irlandois ne conviennent point de cette barbarie dont leurs ancêtres sont accusés par les auteurs Anglois; mais barbares ou non, ces peuples, plus sages que les nations polies, s'en tenoient aux bornes que la nature leur avoit prescrites, n'attaquoient pas leurs voisins, & ne

leur fourniſſoient aucun ſujet légitime de les attaquer. Il falloit pourtant des prétextes contre eux ; on en prit. Suivant un ancien uſage introduit par les Anglo-Saxons, qui l'avoient apporté de la Germanie, on faiſoit trafic de la jeuneſſe Angloiſe; leurs parens même les vendoient à des marchands qui les alloient revendre en diverſes contrées. Ce fut la rencontre que fit S. Grégoire le Grand de quelques-uns de ces jeunes eſclaves Anglois, expoſés en vente dans le marché de Rome, qui lui donna la premiere idée de convertir l'Angleterre. Qui ſont ces beaux enfans ? demanda-t-il. — Ce ſont *des Angles.* — Ce ſont plutôt *des Anges*, & il faut qu'ils le deviennent par la grace de Dieu & les lumieres de la foi. De quelle contrée ſont-ils ? — *Du Deiry* (1). — *Deiry*, c'eſt *de irâ*, Dieu veut les dérober lui-même à

(1) Contrée du Northumberland.

ſa colere. Comment ſe nomme leur roi? — *Ælla.*—*Ælla*, c'eſt *Alleluia:* ils chanteront alleluïa, & nous auſſi, & les anges auſſi. Convertiſſons cette nation. Il eſt difficile de dire ſi S. Grégoire attachoit en effet quelque idée de préſage à ces froides alluſions, qui étoient bien du goût du tems, ainſi que les préſages. On vouloit alors que tout ſe fît par une eſpece de divination. Au reſte cet uſage de vendre la jeuneſſe Britannique continua juſques ſous les Normands. Les Irlandois, comme autrefois les Romains, & comme tant d'autres nations, avoient acheté quelques-uns de ces eſclaves; ce fut là le motif qu'on allégua pour les réduire eux-mêmes en ſervitude. De plus, comme on ne les connoiſſoit gueres, on ſuppoſa qu'ils n'étoient pas Chrétiens, & c'étoit alors une raiſon pour les ſubjuguer. Le Chriſtianiſme leur avoit cependant été prêché depuis long-tems par des miſſionnaires Anglois. Ils avoient des

Bede, L. 2. cap. 1.

évêques & une hiérarchie reconnue, mais peu de relations avec Rome. En un mot, on voulut les ſubjuguer, & ils en fournirent les moyens par leurs diviſions.

Il étoient partagés en un certain nombre de petites ſouverainetés, qui ſe réuniſſoient quelquefois ſous un chef, & tout le gouvernement de cette île reſſembloit aſſez à celui des Bretons avant la conquête des Romains, ou à celui des Saxons du tems de l'heptarchie. Un de ces petits ſouverains enleva la femme d'un autre petit ſouverain. L'époux outragé ſe vengea en dépouillant le raviſſeur de ſes états; celui-ci alla implorer la protection de Henri II. auquel il offrit l'hommage de ſon royaume, ſi Henri le lui faiſoit recouvrer. Henri ſe contenta d'envoyer d'abord quelques aventuriers ſonder le terrein & préparer les voies. Leurs ſuccès furent ſi prompts & ſi faciles, que Henri II. ſe hâta de paſſer lui-même en Irlande, de peur qu'ils n'en ache-

vaſſent la conquête ſans lui. Il parut, & tout fut ſoumis. Il mit en liberté quelques eſclaves Anglois, & ce fut le plus grand éclat qu'eut ſon expédition. Il ſe tint à Armagh un concile national, où les évêques Irlandois furent plus particulierement aſſujettis au pape. Bientôt après, il s'en tint un autre à Cashel, où préſida l'évêque de Liſmore en qualité de légat, & où l'on établit une parfaite conformité entre les égliſes d'Angleterre & d'Irlande (1).

(1) Le fameux Malachie, archevêque d'Armagh, le premier des ſaints d'Irlande canoniſé par le pape avec toutes les ſolemnités qui ont depuis paſſé en uſage, étoit mort environ vingt-quatre ans avant la conquête de l'Irlande par Henri II. C'eſt à S. Malachie que l'ignorance attribua long-tems cette prophétie ſur tous les papes à venir, qu'on ſait avoir été faite après coup dans un conclave de 1590. S. Malachie avoit quitté long-tems avant ſa mort, ſon archevêché d'Armagh & l'Irlande, ſans quoi il y a beaucoup d'apparence qu'il n'eût point été canoniſé. Il étoit venu trouver le pape Eugene

La conquête de l'Angleterre faite par Guillaume le Bâtard, & celle de l'Irlande par Henri II. ſuppoſoient des progrès dans la marine. Ce fut la puiſſance Angloiſe qui, par la néceſſité de paſſer ſans ceſſe du Continent dans les îles, ou des îles dans le Continent, donna aux nations de l'Europe l'exemple de cultiver cet art; elle y força ſur-tout la France ſa rivale, qui ſans cela n'eût pu lui réſiſter. Nous verrons dans la ſuite les efforts reſpectifs que l'émulation & la néceſſité firent faire à ces deux nations, du côté de la mer. Vers le tems dont il s'agit, l'Angleterre ébaucha peut-être une découverte, qui étoit réſervée à un autre tems & à une autre nation. D'illuſtres aventuriers du pays de Galles équipperent un certain nombre de vaiſſeaux, & s'écartant conſidérablement à l'oueſt

III. à Clairvaux, où il mourut en 1148, entre les bras de S. Bernard, qui a écrit ſa vie.

des îles Britanniques, aborderent, selon leur intention, à des terres inconnues, dont, à leur retour en Angleterre, ils firent un rapport si avantageux, que beaucoup d'autres aventuriers se joignirent à eux. Il se fit un second embarquement de dix vaisseaux; mais on n'en entendit plus parler, non plus que du foible établissement formé dans ce pays par les premiers aventuriers. Lorsque dans la suite l'Amérique fut découverte, on présuma, d'après la route qu'avoient tenue ces navigateurs Anglois, que ce pouvoit être le pays qu'ils avoient découvert. C'eût été une bien plus magnifique matiere aux libéralités du pape, & une bien plus digne expiation de la part du roi d'Angleterre pour le meurtre de l'archevêque de Cantorberi.

Cependant deux légats attendoient en Normandie le vainqueur rapide de l'Irlande pour le citer à leur tribunal sur cette affaire de l'assassinat de Becket, qui n'étoit point encore

terminée, mais qui depuis la conquête de l'Irlande, ne pouvoit plus avoir qu'une heureuse issue. Il fallut pourtant que Henri achetât par bien des humiliations & des sacrifices le pardon du crime qu'il n'avoit pas commis. Il jura (& cela étoit vrai) qu'il n'avoit eu aucune part à la mort de Becket, & qu'il avoit été pénétré de douleur quand il l'avoit apprise. Il consentit de payer aux Templiers une somme suffisante pour entretenir pendant un an trois cens chevaliers, qui seroient employés à la défense de la Terre-Sainte. Il promit de prendre lui-même la croix, si le pape l'exigeoit absolument, & d'aller servir en personne contre les Infideles, soit dans la Palestine, soit en tout autre endroit où le pape croiroit avoir besoin de son secours. Il fallut sur-tout qu'il s'engageât à ne jamais traverser les appellations à la cour de Rome, au moins en matiere ecclésiastique. Les constitutions de Clarendon furent abandonnées, de

M. Paris, p. 88. Hoveden, p. 529. Brompton, p. 1071.

maniere cependant à pouvoir être reprises ; car on les indiquoit d'une maniere vague, & on n'exigeoit point pour leur révocation le consentement des états. Les partisans de Becket furent rétablis dans tous leurs droits. L'autorité royale perdit quelques-uns des siens pour avoir été servie par un crime. Moyennant ces conditions, que le jeune Henri jura de remplir, ainsi que son pere, les légats voulurent bien permettre que le plus puissant monarque de la Chrétienté reçût d'eux l'absolution à genoux. Ils lui firent grace de la discipline & de quelques autres cérémonies humiliantes ; mais Henri II. ne voulut pas profiter de cette indulgence, & étant passé en Angleterre quelques années après, son premier soin fut de se rendre à Cantorberi pour y subir toute la rigueur de la pénitence publique. Il traversa la ville, pieds nuds, depuis l'Eglise de S. Dunstan, jusqu'à celle du Christ, se soumit à recevoir la dis-

cipline de la main des moines, les arma chacun d'un fouet, & se découvrit les épaules lui-même. Il passa un jour & une nuit dans le jeûne & dans la priere auprès du tombeau de Becket, fit au monastere un don de cinquante livres par an pour l'entretien d'un luminaire perpétuel devant ce même tombeau. On remarqua, comme un signe de la réconciliation du saint avec le roi, que le lendemain de cette satisfaction faite à la cendre de Becket, le roi reçut la nouvelle d'une grande victoire remportée par ses troupes sur quelqu'un des ennemis dont nous allons le voir environné tout le reste de sa vie. La crainte de tant d'ennemis étrangers & domestiques, le desir de mettre le peuple dans ses intérêts, avoient autant contribué sans doute que le repentir, à l'humiliation volontaire de Henri II.

Pierre de Blois s'est plu à décrire dans ses lettres la pénitence de ce monarque. Il disoit aux légats : *mon*

corps est entre vos mains : faites-en tout ce qu'il vous plaira ; paroles qui, selon Pierre de Blois, tiroient les larmes des yeux de tous les assistans : elles pourroient aujourd'hui en faire verser de pitié. « Un roi, dit le P. » d'Orléans, doit tellement humilier » sa majesté devant Dieu, qu'il ne » l'avilisse pas devant les hommes ». Mot excellent & digne d'un sage.

Le P. d'Orléans. Révolut. d'Angl.

Un prince plus habile que Louis VII. eût sans doute tiré quelque parti des orages où Henri II. venoit d'être exposé, Louis n'en tira aucun. Nous applaudirions à son inaction, au lieu de la blâmer, si elle avoit été le fruit de la modération & de la justice ; mais elle n'étoit que l'effet d'une déférence aveugle pour le saint Siege. Louis n'avoit osé traverser Henri dans la conquête d'un royaume que le pape lui avoit donné : il n'avoit osé troubler un prince pénitent que le pape daignoit recevoir en grace ; mais il conservoit le desir & le dessein de lui nuire. Dominé par les

principes & les usages de son siecle, il ne savoit pas s'élever au-dessus de cette politique étroite & funeste, qui profite des embarras de ses voisins pour se procurer un petit avantage passager, source de haines & de disgraces pour l'avenir. La princesse Marguerite sa fille, femme du jeune Henri, n'étoit pas encore couronnée, parce que le meurtre de l'archevêque de Cantorberi avoit suivi de trop près son retour en Angleterre. Louis vouloit saisir ce prétexte de renouveller la guerre. Les légats le désarmerent, & Henri le satisfit. Marguerite fut couronnée : elle vint avec son mari à la cour de son pere, qui l'aimoit tendrement, & qui les demandoit tous deux avec instance. Voyage fatal pour Henri II. On le verra dans la suite.

Qui n'auroit regardé comme heureux le mariage de Henri II. avec Eléonore d'Aquitaine ? Ils s'étoient presque choisis l'un l'autre, avantage si rare parmi les princes ; & quant

aux avantages politiques, Eléonore avoit porté en dot au plus puiſſant roi de l'Europe un tiers de la France. Cinq fils & trois filles, fruits de cette union, ſembloient en atteſter le bonheur; elle fut pourtant troublée par de violens orages. Cette Eléonore dont la conduite avoit forcé Louis le Jeune à l'éclat d'une ſéparation, Eléonore, « la perſonne du » monde, dit le P. d'Orléans, à qui » il convenoit le moins d'être ja- » louſe d'un mari, » eut le malheur de l'être avec excès. Elle ne put pardonner à Henri quelques infidélités : elle le perſécuta dans ſes maîtreſſes & par ſes fils. Roſemonde de Clifford captiva long-tems Henri, qui ne voulut jamais la ſacrifier à Eléonore, mais qui ne la déroba qu'avec peine à ſes violences. On raconte même (mais cette hiſtoire paroît trop fabuleuſe) que pendant l'expédition d'Irlande, Henri cacha Roſemonde dans un labirinthe à Wodeſtoke, que la reine s'enga-

gea dans ce labirinthe, s'y égara, y passa la nuit, mais que le lendemain elle parvint jusqu'à sa rivale, & l'empoisonna. Non moins ambitieuse que jalouse, ou peut-être jalouse uniquement parce qu'elle étoit ambitieuse, Eléonore étoit indignée de ce que Henri lui refusoit l'administration des états qu'elle avoit apportés en mariage. Henri qui ne la croyoit pas faite pour le gouvernement, ne vouloit pas plus livrer un peuple à ses caprices qu'une femme à sa jalousie. Eléonore poussa si loin les effets de son ressentiment, qu'elle força le roi à des coups d'autorité, source de malheur pour l'un & pour l'autre.

Hoveden. Brompton.

Quant aux fils de Henri, tous semblerent nés pour le haïr & pour le tourmenter ; ils ne respecterent ni sa gloire, ni sa vieillesse, ni sa tendresse. Il les combla de bienfaits, ils attenterent à sa vie ; & l'histoire nous force d'avouer que Louis VII. fut leur complice, sinon dans leur

parricide, au moins dans leurs révoltes.

Puiſque nuire à ſes voiſins, eſt ce qui s'appelle la politique, Louis VII. eut raiſon, aux yeux des Machiavelliſtes, d'outrager ainſi la nature, & d'armer les fils contre le pere; car le plus grand tort qu'on puiſſe faire à une nation, c'eſt de lui ôter ſes mœurs; mais la nation qui corrompt ainſi ſes voiſins, eſt déja corrompue elle-même.

Des cinq fils de Henri, l'aîné, nommé Guillaume, étoit mort jeune. Henri devenu l'aîné, étoit inveſti des provinces patrimoniales de ſon pere dans le Continent, & couronné roi d'Angleterre; Richard avoit les provinces de ſa mere; Geoffroi avoit la Bretagne, tant de ſon chef que du chef de ſa femme; Jean, le dernier de tous, n'avoit point de partage: ce qui lui fit donner le nom de *Jean ſans terre;* mais tous les autres n'avoient que des titres & des revenus, Henri s'étoit réſervé l'autorité.

Selon le traité de Montmirail où ces partages avoient été faits, Richard devoit épouser Alix, fille de Louis VII. & Louis devoit lui remettre la ville de Bourges avec une partie du Berry, soit que les droits d'Eléonore sur cette province eussent été jugés légitimes, soit que les événemens de la guerre eussent forcé Louis à ce sacrifice; mais on ne se pressoit point de part ni d'autre d'accomplir ces conventions. Louis ne rendoit point Bourges, Richard n'épousoit point Alix. On a prétendu que Henri II. à qui cette princesse avoit été remise, & qui s'étoit chargé de son éducation, avoit conçu pour elle une inclination secrette, d'où naissoit l'obstacle qui arrêta toujours ce mariage; d'autres ont cru plus simplement que Henri II. s'étant trouvé trop mal d'avoir un fils, gendre du roi de France, ne vouloit point doubler ces nœuds. En effet le séjour du jeune Henri à la cour de France, parut lui avoir donné les premieres

idées d'indépendance & de révolte. Il s'ennuya d'attendre la mort de ſon pere, & de n'être que ſimple titulaire de tant d'états. Il demanda nettement qu'on lui cédât ou l'Angleterre ou la Normandie ; ſur le refus de ſon pere, il prit les armes, & implora le ſecours de la France, qu'il étoit bien ſûr d'obtenir. Henri II. que les hiſtoriens n'appellent plus dès-lors que le *vieil Henri*, pour le diſtinguer de ſon fils & de lui-même, qui, après tant d'illuſtres fortunes, n'a plus que des malheurs à attendre, Henri II. fit en cette occaſion à Louis un honneur qu'il ne méritoit pas, & qu'il n'accepta pas, celui de le prendre pour arbitre entre ſon fils & lui ; Louis ſe déclara ennemi. S'il eſt vrai qu'il ait répondu à Henri II. qu'en faiſant couronner ſon fils, il avoit renoncé à tous ſes droits ſur la couronne d'Angleterre, il a fait une réponſe bien abſurde, puiſque les rois d'Angleterre avoient pris des rois de France cet uſage de faire couronner

Hoveden. Diceto. Brompton. Heming.

leurs fils aînés, uſage qui n'avoit jamais entraîné ni en France, ni en Angleterre, ni dans aucun autre pays, la dépoſſeſſion du roi régnant; mais de ce qu'on n'a pas dû dire ou faire une choſe, gardons-nous de conclure qu'on ne l'ait pas dite ou faite.

Lorſque Richard & Geoffroy virent que le roi de France appuyoit la demande & la révolte de leur frere aîné, ils formerent auſſi de pareilles demandes. Richard voulut être maître en Guyenne & en Poitou, Geoffroy en Bretagne. Leur mere les ſeconda en haine de Henri II. & de Roſemonde ou d'Alix. Tous les mécontens ſe joignirent à eux. On vit éclater tout-à-coup une eſpece de conjuration univerſelle, & & toutes les provinces Angloiſes du Continent furent en feu. Eléonore voulut aller trouver ſes fils en France : elle s'étoit déguiſée en homme pour s'échapper plus aiſément; elle fut reconnue, & le roi ſon mari crut devoir s'aſſurer d'elle. Il la retint plu-

ſieurs années en priſon. Cette ſévérité, peut-être néceſſaire, mais qui parut une ingratitude criminelle & ſcandaleuſe envers une reine à laquelle Henri avoit dû ſa grandeur en France, accrut ſans doute le nombre des rebelles. Henri voyant preſque tous ſes vaſſaux, ou ſoulevés ouvertement contre lui, ou diſpoſés à le trahir, imagina des reſſources nouvelles, qui apporterent un changement dans la maniere de faire la guerre. Il raſſembla tous les brigands que la licence des guerres précédentes avoit rendus incapables de tout autre métier que celui de combattre & de piller; il vint à bout de les accoutumer à un ſervice régulier, & par-là il ſe forma une puiſſance militaire, indépendante de la féodalité. C'eſt le premier exemple d'un uſage régulier des troupes mercénaires parmi les nations modernes. Etienne s'en étoit ſervi avant Henri; mais Etienne n'ayant pas ſu les diſcipliner, elles étoient devenues le fléau de l'Angleterre,

terre, comme elles l'étoient du reste de l'Europe, & Henri, à son avénement, les avoit congédiées pour plaire au peuple. Il les reprit, quand il vit son peuple & ses enfans se soulever contre lui. Ces troupes dont le service n'étoit ni exigé par aucune loi, ni borné par aucun privilege, furent très-utiles à Henri, parce qu'il sut les discipliner & les payer. C'étoient des aventuriers rassemblés de différentes nations, François, Allemands, Flamands; on les nommoit communément *Brabançons* ou *Brabantins*, parce qu'apparemment la plûpart étoient du Brabant. Ils avoient encore d'autres noms, tels que *routiers*, *cottereaux*, c'est-à-dire voleurs infestant les routes & les côtes, &c. Le zele & le succès avec lesquels ces troupes mercénaires servirent Henri II. sont la condamnation du gouvernement féodal & la honte de ces vassaux infideles qui abandonnoient leur seigneur pour des princes dénaturés.

Chron. de S. Denis, T. 2. chap. 9.

Louis VII. étoit apparemment parvenu à se persuader que ces princes avoient raison de vouloir dépouiller leur pere ; car il assembla la noblesse & le clergé de son royaume, pour être les témoins & les dépositaires du serment qu'il fit (& qu'heureusement il viola) de ne poser les armes que quand il auroit chassé Henri II. du trône d'Angleterre, & qu'il y auroit placé son gendre. La noblesse fit le même serment, & le clergé le ratifia. Les princes, de leur côté, s'engagerent à détrôner Henri II. ou du moins à ne faire de paix avec lui que du consentement du roi & des barons de France. C'étoit une scandaleuse alliance que celle de ces fils impies, qui juroient de haïr toujours leur pere, & de ce roi dévot qui exigeoit d'eux un pareil serment. En même tems on se souleve en Guyenne, en Anjou, en Bretagne. Le comte de Flandre, qui avoit aussi pris le parti des rebelles, pénètre en Normandie du

côté de la Picardie ; le roi de France du côté du pays Chartrain. Le premier eſt chaſſé ou ſe retire, après avoir vu ſon frere tué d'un coup de fleche dans le comté d'Eu. Louis aſſiege Verneuil au Perche, & Henri marche au ſecours de cette place ; il arrive le jour même où les aſſiégés avoient promis de rendre la place, s'ils n'étoient ſecourus. Louis vouloit la prendre & ne vouloit pas livrer bataille ; il parla de paix, & on convint d'une ſuſpenſion d'armes, qui devoit commencer dès le moment, & d'une entrevue qui devoit avoir lieu le lendemain. Sur la foi de cette trêve & ſur l'eſpérance de la paix, Henri ſe retire pour ce jour-là du côté de Conches. Le lendemain, en s'avançant vers le lieu de l'entrevue, il apperçoit Verneuil embraſé. Les aſſiégés qui avoient remarqué, la veille, la retraite de Henri, déſeſpérant d'être ſecourus, s'étoient rendus, & Louis, mal corrigé de l'aventure de Vitry par ſon repentir

& par sa croisade, venoit de renouveller la même horreur à Verneuil, en y ajoutant la tache de l'infidélité. Les historiens François & Anglois s'accordent à rapporter & à condamner ce trait. Henri s'en vengea : il fondit sur Louis, qui, après cet acte de mauvaise foi, se retiroit avec toute la précipitation de la crainte. Henri tailla en pieces son arriere-garde, enleva ses bagages & ses munitions ; ensorte qu'il ne manqua aucune espece de honte à l'incendiaire de Vitry & de Verneuil. Henri resta le maître de la campagne, n'ayant rien à redouter de la noblesse Françoise dont le tems de service étoit expiré, au lieu que ses soldats étoient à lui en tout tems & en tout lieu, grand avantage de ces troupes mercénaires sur les armées féodales.

Un détachement de ces troupes, qu'il envoya en Bretagne, y battit aussi les conjurés, & prit Dol. Ces succès en Normandie & en Bretagne rétablirent le calme jusques dans les

autres provinces. Il y eut près de Giſors une conférence ſolemnelle entre les deux rois & les princes. Henri eſpéroit d'y terminer tous les différends; il y portoit les diſpoſitions les plus pacifiques. Il fit à ſes enfans des offres qui étoient bien plus d'un pere que d'un monarque. Il leur donnoit la moitié du revenu des provinces dont ils portoient le titre, & il alloit juſqu'à leur accorder des places de ſûreté; il ſe réſervoit ſeulement avec l'autre moitié des revenus, l'adminiſtration de la juſtice & tous les droits, mais auſſi toutes les charges de la royauté. Ceux qui gouvernoient les princes, les ſervirent aſſez mal pour les engager à refuſer de telles offres; & Louis, qui ne vouloit que diviſer la puiſſance Angloiſe pour l'affoiblir, approuva ce refus. La conférence devint orageuſe. Un des officiers qui accompagnoient & qui ſéduiſoient les princes, pouſſa l'inſolence juſqu'à vouloir tirer l'épée contre le

roi d'Angleterre. Il fallut se séparer.

La politique extérieure commençoit à s'étendre. Les princes & les états qui avoient les mêmes intérêts, ou s'unissoient par des traités, ou agissoient pour la cause commune par un accord tacite. Les Ecossois, de tout tems, & les Irlandois, depuis qu'ils avoient été soumis, étoient les ennemis naturels de l'Angleterre. C'étoit pour eux une belle occasion d'agir contre elle que la révolte des princes & des vassaux, appuyée par le roi de France, & que les embarras qui retenoient Henri II. dans le Continent. Guillaume, roi d'Ecosse, fils & successeur de ce Malcolm, que nous avons vu sacrifier avec tant de générosité ou de foiblesse ses droits sur l'Angleterre à ceux de l'impératrice Mathilde, fit une irruption dans le nord de l'Angleterre, où ses soldats s'amusoient à mettre au bout de leurs piques, des enfans qu'ils arrachoient à la mamelle de leurs meres; & les Irlandois ayant

appris de leurs propres vainqueurs à s'armer & à combattre, userent de leurs connoissances nouvelles en faveur de la liberté. Pour appuyer ces mouvemens, le comte de Flandre équippa une nombreuse flotte qu'il destinoit à une descente en Angleterre. En même tems les partisans du jeune Henri exciterent dans cette île quelques mouvemens, assez considérables pour y rappeller le vieil Henri. Ce fut alors, qu'après avoir reçu la discipline au tombeau de S. Thomas de Cantorberi, il marcha plein de confiance contre le roi d'Ecosse qu'il surprit, battit, fit prisonnier, & qu'il obligea de lui rendre hommage, même pour le royaume d'Ecosse, titre que les rois d'Angleterre firent valoir dans la suite contre les Ecossois. Les troubles intérieurs de l'Angleterre furent appaisés avec la même facilité. La flotte du comte de Flandre, mise en mer trop tard, fut repoussée par la tempête, ramenée aux ports d'où elle

étoit partie, & la nouvelle de la défaite du roi d'Ecosse & des succès rapides de Henri II. l'empêcherent d'en repartir.

Le roi de France, le jeune Henri & le comte de Flandre tournerent tous leurs efforts du côté de la Normandie, où ils firent le siege de Rouen. Le roi d'Angleterre, qu'une activité supérieure à celle même de tous ses prédécesseurs, portoit à tout moment du Continent dans son île, & de son île dans le Continent, accourut au secours de la place. Ici les écrivains Anglois reprochent à Louis le Jeune une nouvelle infidélité, mais les François ne conviennent pas que l'action de Louis mérite ce nom; ils n'y voient qu'un stratagême ordinaire à la guerre (où tout est violence & fourberie). On vouloit prévenir l'arrivée de Henri II. qui étoit descendu à Barfleur, & qui s'avançoit à grandes journées; cependant on n'étoit pas en état d'emporter la place de force: on employa

la ruſe que voici. La veille de ſaint Laurent, Louis VII. fit publier pour le lendemain dans ſon camp une ſuſpenſion d'hoſtilités. Les aſſiégés promptement inſtruits de cette publication, ſoit par leurs eſpions, ſoit par les cris des aſſiégeans, la crurent d'autant plus ſincere qu'elle s'accordoit avec la dévotion connue de Louis, & avec le beſoin de repos que les aſſiégeans devoient avoir, ainſi que les aſſiégés. Ces derniers s'y livrerent donc avec la plus grande ſécurité, ou paſſerent la journée en feſtins & en plaiſirs. Quelques-uns pouſſerent même la confiance, peut-être la bravade jusqu'à paſſer le pont pour aller s'exercer à des courſes & à des joûtes, preſque ſous les yeux de l'ennemi. Cependant quelques eccléſiaſtiques de Rouen eurent la curioſité de voir le camp François du haut d'une tour qui le dominoit; ils furent frappés du ſilence & de l'ordre qui régnoient dans tous les quartiers. Ce contraſte de la conduite des

Brompton. Hoveden, &c.

François & de celle des Anglois les surprit. Ils virent ensuite défiler de divers côtés du camp François des détachemens qui alloient à un rendez-vous général ; ils suivirent ces mouvemens, & bientôt ils apperçurent des échelles & des machines préparées pour un assaut. Ils sonnent l'allarme ; la garnison, les habitans, rentrent précipitamment dans la ville, courent aux armes & aux postes menacés; ils penserent arriver trop tard. Les François se voyant surpris, brusquent l'attaque, appliquent les échelles, & montent de tous côtés sur les remparts ; mais avant qu'ils eussent eu le tems de se former, les assiégés les attaquent, les renversent dans les fossés, & les François sont repoussés avec un grand carnage. Il seroit trop rigoureux de faire un crime à Louis VII. d'une ruse si commune. Il avoit voulu tromper l'ennemi en lui inspirant de la sécurité ; mais il n'avoit point traité avec lui. On étoit de part & d'autre dans

le cas de la défiance & de la vigilance ; les assiégés pouvoient faire une sortie, les assiégeans pouvoient livrer un assaut ; on n'avoit rien promis d'aucun côté.

Henri II. arriva, & fut reçu en triomphe dans la ville ; il fit ouvrir les portes & combler les retranchemens pour aller tous les jours de plein pied combattre les assiégeans. Il les fatigua tant par des sorties toujours heureuses & par l'enlevement de leurs convois, que bientôt il fallut qu'ils songeassent à lever le siege. Mais la retraite devant un ennemi si actif, pouvoit être difficile & dangereuse. Louis voulut en prévenir les périls par un nouveau stratagême que quelques auteurs Anglois ont encore taxé de perfidie, & qui a paru irréprochable aux François. Il eut recours à la négociation, il demanda une trêve, il proposa une entrevue ; tout fut accordé. Henri, comme nous l'avons déja observé,

entraîné par l'eſprit féodal (1), ſe refuſoit, autant que les conjonctures pouvoient le lui permettre, à toute affaire déciſive contre ſon ſeigneur; d'ailleurs, en faiſant toujours la guerre, il aima toujours la paix. La trêve fut donc jurée, & le jour & le lieu pris pour l'entrevue. Louis parut ſe mettre en marche pour s'y rendre; mais pendant la nuit il décampa furtivement à la faveur de la trêve, & rentra ſi précipitamment dans ſes états, qu'on eut à peine le

(1) Nous avons parlé plus haut de ce reſpect que les vaſſaux les plus mutins conſervoient pour leurs ſeigneurs au milieu de la révolte, & qui arrêtoit quelquefois les hoſtilités dans leur plus grande fureur. Ces contradictions ſe concilient aiſément chez les hommes. En général les grands vaſſaux ſe révoltoient ſouvent, parce qu'ils étoient puiſſans & factieux, & quelquefois ils ſe ſoumettoient preſque ſans motif, par un attachement ſuperſtitieux aux maximes féodales.

tems, à la premiere nouvelle de ſon départ, de fondre ſur la queue de ſon arriere-garde, où l'on fit encore quelque carnage. Etoit-ce une infidélité que cette fuite préparée à l'ombre d'une négociation? Les loix de la guerre défendent-elles d'amuſer l'ennemi par des propoſitions d'accommodement pour ſe tirer d'un mauvais pas? Etoit-ce violer la trêve que de ſe retirer chez ſoi ſans commettre aucune hoſtilité? Non, ſans doute. Mais peut-être eût-il été plus conforme à l'eſprit chevalereſque de ce ſiecle, de ne tirer aucun avantage de la trêve, & ſûrement il eût été plus conforme à la parole donnée, ainſi qu'à l'eſprit de paix, de ſe rendre au lieu marqué pour la conférence.

Au reſte il y en eut une peu de tems après à Giſors, où la trêve fut confirmée, & où l'on convint de prendre du tems pour ménager entre tous les princes une paix ſolide, ainſi que pour donner à Richard,

alors occupé en Guyenne contre son pere, le loisir d'arriver. Le vieil Henri à qui la trêve laissoit le loisir de le réduire, le pousse de place en place, l'oblige à se soumettre, & l'amene aux conférences qui se tenoient aussi à Gisors. La paix y fut enfin conclue entre les deux rois. Le jeune Henri, après quelques inquiétudes, fondées sur l'atrocité de ses torts & sur les reproches de sa conscience, vint, comme ses freres, demander grace au monarque Anglois, dans lequel il retrouva le cœur d'un pere. Henri II. oublia tout, & ne se plut qu'à pardonner. « On ne le vit point, » dit un historien moderne, immoler » à la justice & à la vengeance des » hécatombes de vaincus ; les échaf- » fauts ne furent point couverts du » sang des seigneurs, ni les gibets » chargés des corps des plébéïens » rebelles ». Henri ne vouloit être redouté que dans les combats. Aussi généreux qu'indulgent, il mit en liberté, sans exiger de rancon, plus

M. Smollett.

de neuf cens chevaliers qu'il avoit faits priſonniers ; il pardonna ſans réſerve à l'inſolent qui s'étoit oublié juſqu'à tirer l'épée contre lui aux premieres conférences de Giſors, c'étoit le comte de Leiceſter. Il avoit été fait priſonnier ; le roi lui rendit la liberté, le rétablit dans tous ſes biens. Tant de grandeur & de bonté ne put toucher les cœurs de ſes fils, ſur-tout celui de l'aîné. Une ambition ſans vues & ſans génie, à laquelle ſe joignoit un ſentiment plus bas, étouffoit en lui toutes les tendreſſes du ſang. On voit des peres jaloux de leurs fils : cette dépravation eſt dans la nature. Un pere que ſon fils ſurpaſſe, regrette la ſupériorité qu'il avoit ſur lui ; c'eſt une perte réelle qu'il a faite. Il étoit réſervé au jeune Henri d'être jaloux de la gloire de ſon pere, non pas comme Alexandre l'étoit de Philippe qu'il brûloit d'effacer, mais comme un cœur vil l'eſt du mérite qu'il ne peut égaler. Les flatteurs du prince irritoient cette

jalousie pour le gouverner; Louis le Jeune la partageoit, & vouloit en profiter. Le prince trouva bientôt la cour de son pere insupportable, & ne songea qu'à s'en éloigner; il étoit dévot: il prétexta le vœu d'un pélerinage à S. Jacques de Compostelle, & demanda la permission de l'accomplir. « Mon fils, dit tendre-
» ment le vieil Henri, nous n'avons
» été que trop séparés; pourquoi
» voulez-vous me quitter? » Le prince insista, le pere se rendit. Le jeune Henri étant à Porstmouth à attendre les vents favorables, y vit arriver Richard son frere, qui venoit demander du secours au roi d'Angleterre contre quelques barons de Guyenne qui s'étoient révoltés. Le roi d'Angleterre, instruit par Richard de l'objet de cette arrivée imprévue, écrit au jeune Henri: « vous pouvez
» faire un voyage plus utile que ce-
» lui de S. Jacques, & prendre pour
» me quitter, un prétexte plus hon-
» nête. Allez secourir votre frere ».

Le jeune Henri, qui n'avoit voulu en effet que s'éloigner de la cour, part avec Richard, à qui ſon pere avoit donné l'argent dont il avoit beſoin pour cette guerre; mais Henri reſte à Poitiers, & laiſſe Richard ſon frere en ſoutenir ſeul tout le poids; il affecte de raſſembler autour de lui tous les mécontens, tous les ennemis de ſon pere. Adam de Cherchedun, ſon chancelier, placé auprès de lui par le roi d'Angleterre pour veiller ſur ſa conduite & pour en répondre, ſe croit obligé, & l'étoit en effet, d'écrire à Henri II. ce qui ſe paſſoit. Sa lettre eſt interceptée; le jeune Henri alloit le faire périr, s'il n'eût réclamé les privileges eccléſiaſtiques, encore reſpectés alors par ces dévots impies. Il ſe contenta de l'accabler d'outrages; il le fit mener en priſon à Argenton, tout nud, les mains liées derriere le dos. En cet état on le fuſtigea dans tous les carrefours de Poitiers & des autres villes qui ſe trouverent ſur ſa route.

Hoveden. Bened. Abb.

Henri II. ayant appris ſon ſort, l'arracha de ſa priſon, & le fit tranſporter en Angleterre. Il voyoit l'orage ſe former de nouveau, & il prenoit des meſures pour le prévenir. Chaque jour étoit marqué par des réglemens utiles ou par des précautions prudentes.

Tandis que ſes enfans le rendoient le plus malheureux des peres, il étoit reconnu pour le plus juſte des rois. Les rois portoient leurs différends à ſon tribunal, honneur que quelques-uns de nos monarques eurent auſſi dans la ſuite, & qui eſt ſans doute le plus flatteur de tous les hommages. Alphonſe IX. roi de Caſtille, gendre de Henri II. & Sanchez, roi de Navarre, oncle d'Alphonſe, prirent Henri pour arbitre de quelques conteſtations qui s'étoient élevées entre eux ſur les limites de leurs royaumes. Il rendit ſa ſentence arbitrale, après le plus mûr examen; & non-ſeulement les parties s'y ſoumirent, mais elles l'en re-

mercierent ; c'eſt que les deux rois, en prenant Henri pour juge, avoient déja la juſtice dans le cœur, & cet arbitrage les honore tous trois.

Louis le Jeune ne tenoit pas la balance ſi égale entre Henri II. & ſes fils ; mais Henri lui-même ne ſe montroit pas ſi juſte envers Louis qu'envers les autres rois. On n'eſt jamais parfaitement juſte à l'égard d'un rival. Il reſtoit toujours à remplir de part & d'autre deux conditions des anciens traités, confirmées par les nouveaux ; l'une étoit le mariage de Richard, ſecond fils de Henri, avec Alix de France, fille de Louis le Jeune ; l'autre, la reſtitution que Louis devoit faire de Bourges & de quelques autres places. Les Anglois diſent que Louis ne vouloit pas faire la reſtitution, quand même Henri eût fait le mariage ; les François, que Henri ne vouloit pas faire le mariage, quand même Louis eût fait la reſtitution. Cependant le pape, par ſes légats, parvint à empêcher une

rupture formelle. Il engagea les deux rois dans une croisade qui n'eut point lieu, mais qui produisit toujours l'effet d'empêcher toute hostilité entre eux, parce que, selon les idées du tems, la fraternité qui naissoit des croisades étoit inviolable. C'étoit par ces principes factices & par ces chimériques devoirs qu'on faisoit quelquefois rentrer les hommes dans l'ordre de la nature. Grace à la croisade projettée, l'union entre Louis & Henri parut si solide, que Louis crut pouvoir, sur un sauf-conduit de son rival, passer en Angleterre, pour visiter, non pas le roi, mais le tombeau de S. Thomas de Cantorberi; c'étoit pour s'acquitter d'un vœu qu'il croyoit utile à la santé de Philippe son fils, alors dangereusement malade. Louis fit ses dévotions au tombeau du saint, & combla les moines de présens. A son retour, il trouva son fils guéri; mais il fut frappé lui-même d'une attaque d'apoplexie, des suites de laquelle il mourut

l'année ſuivante (le 18 Septembre 1180), après un regne de quarante-trois ans, pendant lequel la puiſſance des Anglois s'étoit trop augmentée en France. Prince de peu de vices & de peu de vertus, qui avoit le courage du cœur, alors commun, ſans celui de l'eſprit, toujours rare; d'ailleurs d'une dévotion plus propre au cloître qu'au trône. Sa jalouſie à l'égard de Henri II. fut juſte ſans être éclairée : elle fut active ſans rien produire. Il reconnoiſſoit la ſupériorité de ce rival & redoutoit ſa célérité. « Cet homme, diſoit-il, » *ſait voler & faire voler des armées* ». Louis eut des guerriers & des miniſtres; mais il ne les avoit pas choiſis: il les tenoit de ſon pere. Son regne eût pu être heureux, ſi Suger eût pu vivre plus long-tems; Suger eût vraiſemblablement toujours gouverné, non parce qu'il étoit homme d'état, mais parce qu'il étoit moine.

D'Orl. Révolut. d'Ang.

CHAPITRE VII.

Philippe Auguſte en France. Et encore Henri II. en Angleterre.

Depuis l'an 1180 juſqu'à l'an 1189.

LE reſte de la vie de Henri II. ne répond qu'aux premieres années du regne de Philippe II. dit *Auguſte*, c'eſt-à-dire à un tems qu'on peut conſidérer comme la minorité de ce prince. Le ſyſtême politique ne change point ; la France eſt toujours l'aſyle & l'appui des princes Anglois, toujours révoltés contre leur pere. Henri, de ſon côté, tâche d'entretenir les troubles qu'il voit s'élever à la cour de France.

Philippe II. étoit neveu du comte de Champagne par Adélaïde ſa mere; il l'étoit du comte de Flandre par ſa femme Iſabelle de Haynault. Le comte de Champagne & le comte

de Flandre ſe diſputoient le gouvernement du royaume. La reine-mere favoriſoit le comte de Champagne ſon frere ; mais Louis VII. dont l'eſprit gouvernoit encore, avoit laiſſé la régence au comte de Flandre, dont Philippe II. avoit épouſé la niece. Il ne reſtoit à la reine-mere que la garde de la perſonne de ſon fils, & que le regret de s'être vainement oppoſée au mariage d'Iſabelle de Haynault, niece du comte de Flandre, avec Philippe. Les intentions du feu roi firent triompher le parti du comte de Flandre, qui força la reine-mere de ſe retirer dans les terres du comte de Champagne ſon frere. C'étoit ouvrir le nouveau regne par un acte de violence éclatant. Adélaïde ainſi chaſſée implora la protection du roi d'Angleterre, qui crut avoir plus de droit de défendre une mere contre ſon fils, que Louis VII. n'en avoit eu de ſoulever des fils contre leur pere. Le jeune Philippe, dont la valeur annonçoit

déja les grandes destinées, marche, sans s'étonner, contre sa mere, contre ses oncles (1), contre leur protecteur. Il écrase en passant le comte de Sancerre, un des freres d'Adélaïde: il s'avance vers les frontieres de la Normandie; Henri II. s'y trouve pour les défendre. Ici l'esprit féodal produisit encore son effet. Le vieil Henri ne voulut point combattre son jeune seigneur. On entama des négociations dont le fruit fut qu'on assura du moins à la reine-mere la jouissance paisible des terres assignées pour son douaire.

Le jeune Henri, toujours inquiet, toujours impatient de régner, se retira encore à la cour de France avec sa femme, & envoya sommer son pere de lui abandonner entierement la Normandie. Sur le refus, qu'il étoit aisé de prévoir, il menaça d'un voyage à la Terre-Sainte, persuadé

(1) Adélaïde de Champagne avoit plusieurs freres, qui tous prirent sa défense.

que

que la tendresse d'un si bon pere s'alarmeroit à ce mot, & ne pourroit soutenir l'idée d'une si longue séparation ; mais le roi d'Angleterre fatigué de tant de tracasseries, le laissa dire, & ne lui accorda rien. Quand il cessa de menacer, son pere le combla de nouveaux bienfaits, mais sans satisfaire son ambition. Le jeune Henri trouvant son pere toujours tendre, mais inflexible, invincible d'ailleurs à la guerre, tourna d'un autre côté son inquiétude & ses intrigues. Il lia une partie avec Geoffroy, comte de Bretagne, son troisieme frere, pour dépouiller Richard, son second frere, de la Guyenne, où ce jeune prince se rendoit odieux par ses injustices à l'égard des hommes, & ses insolences à l'égard des femmes. Richard appella son pere à son secours, & ce pere aussi infortuné qu'illustre, accourut pour réconcilier ses enfans. Le jeune Henri vouloit & n'osoit lui résister. Il avoit d'abord résolu

Hoveden. Chron. Gervaſ. Brompton.

de lui livrer bataille, dans l'infame eſpérance de pouvoir le joindre au fort de la mêlée & le tuer en traitre. Tel étoit le caractere de la jalouſie que Henri II. inſpiroit à ſon fils; mais avec aſſez de ſcélérateſſe pour concevoir un pareil projet, il jugea plus ſûr de tromper que d'attaquer. Il feignit de ſe ſoumettre & de vouloir réconcilier avec Richard ſon frere les barons de Guyenne qu'il avoit ſoulevés contre lui. On négocioit dans Limoges; le roi étoit maître de la ville, le jeune Henri l'étoit du château. Le roi n'avoit jamais oſé comprendre juſqu'à quel point il devoit ſe défier de ſes fils. Un jour qu'il ſe promenoit à cheval avec quelques-uns de ſes officiers ſous les murs du château, les ſoldats de la garniſon firent tout-à-coup pleuvoir ſur lui une grêle de fleches. Un de ſes chevaliers fut bleſſé à ſes côtés; il eût été tué lui-même, ſans un mouvement que la peur fit faire à ſon cheval; cet animal leva la tête

avec précipitation, & reçut au haut du front une fleche qui auroit percé le cœur au roi. Il fallut enfin qu'il connût ſes fils, & qu'il prît des précautions contre eux. Le jeune Henri voyant ſon projet manqué, prit la croix & partit pour la Terre-Sainte, du conſentement de ſon pere, qui ne pouvoit trop éloigner de lui un tel ennemi, puiſqu'il n'avoit pas la force de le punir. La vengeance divine ſembla frapper ce parricide, au défaut du bras paternel; une fievre maligne ſaiſit le jeune Henri à Martel dans la vicomté de Turenne. Les ſcélérats ont quelquefois un bon moment; mais c'eſt le dernier. Le jeune Henri ſentit que le ciel arrêtoit le cours de ſes crimes, il voulut voir ſon pere, il lui fit demander un entretien. La tendreſſe ramenoit toujours Henri à ſes fils, mais ſans l'aveugler, & ſans lui faire oublier la prudence. Il craignit que ce ne fût un nouveau piege; il ſe contenta d'envoyer un évêque examiner l'é-

tat de ſa ſanté & les diſpoſitions de ſon cœur. Le jeune Henri avoit mérité d'être, même au lit de la mort, l'objet des défiances d'un pere. L'évêque trouva le prince expirant; il lui remit l'anneau du roi ſon pere pour gage de réconciliation, & reçut ſes dernieres volontés. Le prince le chargea de demander pardon pour lui au pere le plus injuſtement haï, au monarque le plus indignement outragé; il le pria d'atteſter ſon repentir, de recommander ſes officiers aux bontés du roi & ſes complices à ſa clémence. Il mourut aux yeux de l'évêque, dans l'appareil de la pénitence, comme avoit voulu mourir Louis le Gros, qui n'avoit rien de pareil à expier. Il ſe fit revêtir d'un cilice, traîner de ſon lit ſur un lit de cendres avec une corde, appuyer la tête ſur une pierre; en cet état, il fit une confeſſion publique, qui dut effrayer pour lui les auditeurs: il reçut le viatique, & expira. A cette nouvelle, Henri II.

Benedict. Abb. p. 392 & ſuiv. Hoveden, p. 620 & ſuiv. Brompton, p. 1143 & ſuiv. Chron. Gervaſ. p. 1463 & ſuiv. Heming. p. 507 & ſuiv.

ne fut plus que pere ; il s'évanouit jusqu'à trois fois. De la vie entiere du prince il ne vit plus que son dernier moment ; il le pleura, il pria pour lui, avec cette effusion de sentimens pieux que donnent l'affliction & la tendresse ; il se repentit de n'avoir pas été l'assurer de son pardon, le consoler & recueillir ses derniers soupirs. Sa douleur fut aussi vive que si elle eût été plus juste (1).

Le jeune Henri (dont la veuve épousa dans la suite Bela, roi de Hongrie) ne laissoit point d'enfans. Cette dissolution du nœud fatal qui avoit uni la France & l'Angleterre, ne fut pas sans orages. Marguerite, veuve du jeune Henri, étoit sœur de Philippe II. roi de France. On lui avoit constitué en dot Gisors & d'autres places du Vexin, qui étoient depuis long-tems un objet de contestation entre la France & les prin-

(1) Voir la lettre de consolation que lui écrivit Pierre de Blois.

ces Normands. C'étoient ces mêmes places qui, avant la conclusion du mariage, avoient été mises en sequestre entre les mains des Templiers, & que ces chevaliers avoient aussi lâchement vendues au roi d'Angleterre, qu'il les avoit lâchement achetées. Le mariage, en réparant cette perfidie, avoit fait cesser toute contestation. Ces places étoient restées à l'Angleterre, moitié en vertu de ses droits, moitié à titre de dot de la princesse Marguerite. Le besoin de faire un traité, l'espérance qu'il naîtroit de ce mariage des enfans qui confondroient tous les droits, avoient empêché d'insister sur la valeur respective de ces droits, & de décider à qui appartiendroient ces places, dans le cas où le prince Henri mourroit sans enfans; ainsi la politique tient toujours en réserve des guerres & des calamités pour l'avenir.

Lorsque Philippe II. demanda la dot & le douaire de sa sœur, on lui

répondit que la dot prétendue de Marguerite avoit été fournie en domaines qui appartenoient à la famille de ſon mari, & dont par conſéquent on n'avoit ni reſtitution à faire ni compte à rendre. A l'égard du douaire, on offrit de tranſiger. On tranſigea d'abord ſur le tout, parce que de part ni d'autre on n'étoit prêt à faire la guerre. Philippe avoit quelques vaſſaux à ſoumettre; Henri avoit les troubles de l'Irlande à calmer.

Ces troubles, ſans produire aucune révolution déciſive, duroient depuis le tems de la grande guerre que Henri II. avoit ſoutenue à la fois contre trois de ſes fils, contre le roi de France Louis le Jeune, & contre Guillaume roi d'Ecoſſe. L'Irlande connoiſſoit ſi peu ſes voiſins, & en étoit ſi peu connue, qu'elle ne put en tirer aucun ſecours. Ses habitans, réduits à leur courage, réſiſtoient mal à des troupes diſciplinées par Henri II. C'étoient des eſclaves qui

alloient aggraver leur joug par les efforts mal concertés qu'ils faiſoient pour le briſer. Un exemple ſuffira pour donner une idée de la maniere dont ils faiſoient la guerre, des avantages qu'ils tiroient du terrein, & des moyens qui leur procuroient quelquefois de petits ſuccès paſſagers.

Un gentilhomme Normand, nommé Jean de Courcy, d'une taille gigantesque, d'une valeur héroïque, & d'une force qui répondoit à ces avantages, commandoit en Irlande pour le roi d'Angleterre, & battoit les Irlandois par-tout où il les rencontroit. Un jour il emmenoit une quantité immenſe de gros bétail qu'il leur avoit enlevé, & qui occupoit un eſpace de pluſieurs milles. Il avoit à paſſer à-travers des bois dans des chemins creux, bordés de fondrieres & d'abîmes. Les Irlandois, qui s'y étoient mis en embuſcade, ſortirent tout-à-coup des brouſſailles en pouſſant des cris affreux. Les troupeaux épouvantés ſe renverſerent ſur leurs

conducteurs, qu'ils frappoient de leurs cornes, quand ils se sentoient pressés. C'est par une manœuvre à-peu-près semblable, que, chez les anciens, on étoit parvenu à tourner les éléphans contre les armées qui les employoient. L'armée Angloise ne put soutenir ce poids : elle fut rompue, dispersée, taillée en pieces. Courcy avec une poignée de soldats qu'il avoit ralliés, combattit pendant deux jours de suite, & la hache à la main, s'ouvrit enfin un passage. Il prit sa revanche les jours suivans, & massacra des milliers d'Irlandois comme des troupeaux. Hibern. expugn.

Tout cela étoit du carnage inutile. Henri voulut tenter des voies plus douces; il espéra de soumettre les esprits des Irlandois, en leur envoyant un de ses fils pour les gouverner en son nom. Ce fils étoit le prince Jean, le dernier de tous, le seul qui n'eût point eu de partage, le seul aussi qui n'eût point fait la guerre à son pere. Il porta chez des

peuples un peu ſauvages & très-jaloux de leur liberté, l'eſprit deſpotique des cours & toute l'étourderie de la jeuneſſe. Ses jeunes favoris le divertiſſoient aux dépens de la nobleſſe du pays, qui avoit bien voulu ſe ſoumettre, mais qui ne ſavoit pas faire ſa cour. Le plus grand des ridicules, mais le moins ſenti, eſt de vouloir qu'il n'y ait pour tous les hommes qu'un uſage & qu'une maniere d'être : c'eſt l'erreur de tout peuple qui a quelque droit de ſe croire poli. Les chefs de la nobleſſe Irlandoiſe euſſent pu répondre du reſte de la nation ; mais il eût fallu les gagner, on les révolta. On déconcertoit leur gravité farouche par des railleries ſanglantes ; on les prenoit par leurs longues barbes, on leur prodiguoit en riant le mépris & l'inſulte ; on les força enfin de ſe joindre à ceux qu'on appelloit déja *les rebelles*. Ceux-ci alloient ſe rendre, lorſque l'indignation dont ils furent ſaiſis au récit de tant d'outra-

ges, les enflamma d'une nouvelle fureur. Les ſuccès de Courcy furent perdus. Les territoires de Limmerick, de Corcke, de Connaught ſe remplirent de troubles. Le ſage Henri rappella ſon fils, & remit ſes intérêts entre les mains de Courcy, qui peu-à-peu diſſipa l'orage.

Henri termina auſſi avec Philippe les conteſtations nées au ſujet de la dot de Marguerite, veuve du jeune Henri. On aſſigna un bon douaire à cette princeſſe, & l'on commença par le bien payer. On promit de nouveau que Richard épouſeroit Alix, & il ne l'épouſa point. Ce fut pourtant à ces conditions que Philippe conſentit de laiſſer à l'Angleterre le comté de Giſors & les autres places du Vexin. Ce traité (il faut que les Anglois l'avouent) fut plus reſpecté par Philippe que par Henri.

Le comte de Toulouſe avoit fait empriſonner quelques marchands de Guyenne. Henri, après en avoir vainement demandé raiſon, voulut

ſe la faire par les armes, & envoya ſon fils Richard faire une irruption dans le comté de Toulouſe. Le comte crut qu'il ſuffiſoit d'être en guerre avec l'Angleterre pour pouvoir compter ſur la protection de la France. Il ſe trompa ; Philippe allégua le traité, & reſta en paix.

Ce fut vers ce tems que les rapides conquêtes de Saladin dans la Paleſtine mirent de nouveau toute la Chrétienté en mouvement, & firent établir en Angleterre, auſſi bien qu'en France, l'impôt connu ſous le nom de *dixme Saladine*, impôt dont le clergé ne fut pas exempt, parce qu'il s'agiſſoit, pour ainſi dire, de ſa cauſe. Les affaires des Chrétiens étoient ruinées dans la Terre-Sainte, & pour comble d'infortune, leurs diviſions précipitoient leur chûte. Baudouin, roi de Jéruſalem, étoit lépreux ; ſon fils étoit mineur. Guy de Luſignan & Raimond, comte de Tripoly, ſe diſputoient une adminiſtration prête à leur échapper.

Guill. de Tyr, L. 22. c. 1. & 18.

Baudouin voulut se donner un successeur capable de tout rétablir. Henri étoit son proche parent, & les Européens avoient porté sa réputation en Asie. Henri & Baudouin étoient petits-fils l'un & l'autre de Foulques, comte d'Anjou, qui avoit possédé la couronne de Jérusalem; mais Foulques la tenoit de sa seconde femme, de laquelle Baudouin descendoit. Henri descendoit de la premiere, & par conséquent il étoit étranger au trône de la Palestine. Le patriarche de Jérusalem & le grand-maître des chevaliers hospitaliers de Saint Jean, vinrent en Angleterre lui apporter les clefs du saint sépulchre, & lui offrir la couronne de la part de Baudouin & du pape. Peu de souverains alors eussent rejetté cette offre. Henri ayant consulté son peuple, & s'étant consulté lui-même, la rejetta, & refusa au prince Jean la permission qu'il demandoit avec instance de porter dans la Terre-Sainte ses armes & son

inquiétude. Tel eſt du moins le récit de quelques hiſtoriens Anglois; mais, ſelon d'autres, la couronne de Jéruſalem ne fut pas offerte à Henri II. Ces derniers auteurs parlent ſeulement d'une ambaſſade ſolemnelle envoyée de Jéruſalem à tous les princes chrétiens pour leur demander du ſecours contre les infideles. Si l'on en croit Rigord, ce fut à Philippe Auguſte que les ambaſſadeurs préſenterent, non pas la couronne, dont il ne s'agiſſoit point, mais les clefs de la ville de Jéruſalem & de l'égliſe du ſaint ſépulchre, « comme » une eſpece d'inveſtiture, dit l'abbé » de Vertot, ou du moins comme » des gages du droit de protection, » qu'il devoit acquérir par ſes ar» mes ». Philippe s'enflamma d'une ardeur qui étoit de ſon âge : il voulut partir pour la Terre-Sainte ; ſon conſeil l'en empêcha. Henri que l'expérience préſervoit d'un tel enthouſiaſme, ſe refuſa aux inſtances que lui fit le patriarche de prendre la

croix pour remplir, disoit-il, une condition essentielle de son absolution. Henri s'excusa sur sa mauvaise santé : il offrit de l'argent. Le patriarche, homme d'un zele fougueux, plus violent que Becket, & moins juste, lui répondit en l'accablant de reproches & d'injures : *nous n'avons pas besoin d'argent, mais d'un chef plus digne que vous de nous défendre contre les Infideles.* Le roi rougit de colere, & les autres ambassadeurs de honte d'être associés à cet homme emporté. Le patriarche n'en devint que plus insolent : « *voilà ma tête,* » dit-il au roi, *vous pouvez me traiter* » (1) *comme vous avez traité mon frere* » *Thomas ; il m'est indifférent de mourir ici par vos ordres, ou en Syrie de* » *la main des infideles ; aussi-bien* » *vous êtes plus méchant que tous les*

(1) *Fac de me quod de Thomâ fecisti, adeò libenter volo à te occidi in Angliâ, sicut à Sarracenis in Syriâ, quia tu omni Sarraceno pejor es.*

» *Sarrasins* ». Henri se tut & respecta le droit des gens. Le nom de Thomas l'avoit averti de commander à sa colere. Au reste il n'abandonna point les Chrétiens d'Asie ; il voulut conférer sur leurs intérêts avec le roi de France. Grace à l'activité & à la simplicité de ces tems-là, les rois se visitoient presque aussi souvent que des particuliers. Henri & Philippe se virent au Vaudreuil, se firent confreres de croisade ; mais sans vouloir aller en personne dans la Terre-Sainte, ils se contenterent de régler le secours d'hommes & d'argent qu'ils y enverroient.

Il ne fut plus donné à Henri de revoir la paix dans sa maison. Après la mort de son fils aîné, Richard étant devenu l'héritier du trône, le roi voulut l'avoir à sa cour, & l'admettre à ses conseils. Il lui ordonna de remettre le gouvernement de la Guyenne au prince Jean, qui n'avoit toujours point de partage. Richard demanda du tems, & finit par refu-

ser d'obéir. Aussi-tôt Geoffroy & Jean ravagent la Guyenne ; & Richard, pour s'en venger, ravage la Bretagne. Leur pere les contient pour un moment. Il fait sortir Eléonore de sa prison, se réconcilie avec elle, & moitié persuasion, moitié autorité, ils retirent ensemble la Guyenne des mains de Richard, mais sans la donner à Jean, de peur d'exciter trop de jalousie entre les deux freres.

Geoffroy, non content de la Bretagne, voulut encore avoir l'Anjou. Nouvelle opposition de la part de Richard. Le roi d'Angleterre n'approuva pas non plus cette demande. Geoffroy se retire à la cour de France, offre de remettre la Bretagne sous la mouvance immédiate de cette couronne, pourvu que Philippe lui fournisse une armée pour faire la guerre à son pere & à son frere. Pendant qu'on délibéroit en France sur ces offres, & que le conseil de Philippe commençoit à juger que l'inexécution du traité de mariage

d'Alix avec Richard affranchiſſoit Philippe à ſon tour de toute obligation, un tournoi s'ouvre à Paris. Le prince Geoffroi ſaiſit l'occaſion de s'y diſtinguer : il eſt déſarçonné ; ſa chûte fut rude ; la fievre le ſaiſit ; il mourut en peu de jours, nullement regretté des bons ſujets & des vrais amis de ſon pere, qui le nommoient *l'enfant de perdition*. Son caractere étoit un mêlange d'orgueil & de perfidie, dont il ne pouvoit réſulter que des troubles. Fils toujours ingrat, ſujet toujours rebelle, plus comblé des bienfaits de Henri que les autres puînés, ou du moins de bienfaits plus ſolides (puiſque ſon mariage avec l'héritiere de Bretagne lui aſſuroit la propriété de cette province, au lieu que les autres princes n'avoient que le gouvernement des leurs), il ne ſe forma pas une cabale contre ſon pere, dont il ne fût l'inſtigateur ou le complice. Henri le pleura encore, il le pleura ſeul, il étoit pere.

Matt. Paris.

Geoffroy laiſſoit une fille. Phi-

lippe II. ſe jugeant quitte envers l'Angleterre, réclama la tutelle de cette princeſſe en qualité de ſeigneur ſuzerain. Les loix féodales, priſes à la rigueur, lui donnoient ce droit; mais nous avons déja remarqué que les grands vaſſaux bornoient extrêmement les droits féodaux, & n'en permettoient gueres l'exercice, quand ces droits leur étoient trop contraires. On ne ſauroit faire un pas dans l'hiſtoire, ſans y trouver la preuve que le ſyſtême féodal ne peut ſubſiſter que par la foibleſſe des vaſſaux. Conſtance de Bretagne, veuve de Geoffroy, étoit reſtée groſſe; elle accoucha d'un fils, qui fut nommé Arthur, & dont nous verrons dans la ſuite la deſtinée. La prétention de Philippe II. regardoit cet enfant auſſi-bien que ſa ſœur. Philippe ſe plaignoit d'ailleurs avec raiſon de l'inexécution de tant de traités concernant le mariage d'Alix avec Richard. Il demandoit qu'enfin ce mariage ſe fît, ou que Giſors & le Ve-

xin fuſſent reſtitués. C'étoit à cette alternative qu'il réduiſoit toutes les négociations entre la France & l'Angleterre. Henri perſiſtoit à fuir une alliance qui ne feroit que lui ſuſciter des ennemis domeſtiques; mais pourquoi s'engageoit-il toujours à la contracter ? Pourquoi dans le même tems écoutoit-il d'autres propoſitions ? Cette duplicité étoit indigne de Henri. On l'accuſa, comme nous l'avons dit, d'aimer trop Alix, & ce fut Eléonore elle-même qui l'en accuſa. On prétend qu'il eut un enfant d'Alix, ſoit qu'il l'eût ſéduite, ſoit qu'il lui eût fait violence. On répandit même le bruit qu'il vouloit répudier Eléonore, épouſer Alix, &, s'il en avoit des fils, les déclarer ſes héritiers. Les chagrins que lui cauſoient ſa femme & ſes fils pouvoient lui avoir donné cette idée, ou l'avoir donnée au public. Quelques hiſtoriens croient que tous ces bruits étoient autant de calomnies de la jalouſe Eléonore.

Quant aux places du Vexin, nous avons dit que Henri prétendoit en avoir la propriété, indépendamment de tous les traités nouveaux. Les légats interposerent vainement leur médiation; la guerre se fit. Philippe entra dans le Berry, surprit Issoudun, assiégea Château-Roux. Les légats parlerent d'excommunication. On fit une trêve : elle fut bien perfide pour Henri. Richard son fils accompagna Philippe II. à Paris. Ces deux princes, à-peu-près de même âge, & qui devoient un jour être rivaux de gloire autant que d'intérêts, commencerent par se lier d'une amitié assez étroite, comme avoient fait autrefois Louis le Gros & Henri I. Il en résulta tous les inconvéniens que Henri II. avoit prévus, & dont la crainte l'avoit rendu si contraire au mariage de Richard avec Alix. Richard devint ouvertement l'ennemi de son pere, & déclara qu'il vouloit être couronné, comme l'avoit été son frere aîné. C'étoit précisément

parce que le jeune Henri l'avoit été, que Richard ne devoit point l'être. Le roi avoit trop vu les prétendus droits attachés à ce couronnement servir de prétexte au jeune Henri dans toutes ses révoltes ; il ne voulut plus s'entendre dire, qu'en couronnant son fils, il avoit renoncé à la royauté. Sur son refus, la guerre s'anima plus que jamais ; elle s'étendit dans le Berry, dans la Touraine, dans l'Auvergne, dans la Normandie, dans la Bretagne. Le jeune Philippe gouverna dans cette guerre l'impétuosité de Richard avec la sagesse d'un vieux général, & conduisit les intrigues politiques avec un art inconnu à Louis le Jeune. Quelques historiens Anglois ne tiennent pas la balance assez égale entre la vieillesse de Henri & la jeunesse de Philippe, ni même en général entre leur nation & la nôtre. Le P. d'Orléans a remarqué avec raison que, si l'on en croit Matthieu Paris, « Philippe Auguste, qui conquit la Nor-

» mandie, l'Anjou, la Touraine, le » Maine, une partie du Berry & du » Poitou ſur la monarchie d'Angle- » terre, a toujours fui devant les An- » glois ». Mais ajoutons que vrai-ſemblablement il auroit eu de la peine à faire toutes ces conquêtes, s'il avoit toujours eu en tête un rival tel que Henri II.

D'Orl. Révol. d'Angl.

Les hoſtilités étoient ſouvent interrompues par des conférences infructueuſes, & quelquefois très-orageuſes. Il y en eut une qui dura trois jours ſous un grand orme entre Giſors & Trie. On ne put y convenir de rien. Les Anglois même y prirent querelle avec les François, & il y eut entre eux quelques combats. Les comtes de Flandre & de Blois, & d'autres vaſſaux de Philippe parurent prononcer contre lui, en prenant l'engagement ſolemnel de ne plus porter les armes contre des Chrétiens, juſqu'à ce qu'ils euſſent repris Jéruſalem. Le vrai remede à de pareilles déſertions avoit été enſeigné par Henri II. c'étoit de pren-

dre à ſon ſervice des troupes réglées. On n'employa pas pour lors ce moyen en France.

Philippe, au ſortir des conférences, fit, peut-être ſans deſſein, une action bien peu importante, mais à laquelle il étoit aiſé de donner du ridicule. L'orme ſous lequel s'étoient tenues les conférences, étoit ſur les terres de France; il le fit abattre. Cet arbre que Guillaume le Breton a décrit dans ſa Philippide, couvroit, dit-on, trois arpens de ſon ombre. Les Anglois avoient pris plaiſir à l'entourer de gros cercles de fer, comme pour le défendre de la coignée. Ils publierent que Philippe avoit voulu faire diſparoître ce témoin muet de quelques affronts qu'il avoit reçus à la guerre & dans les conférences. Henri, dirent-ils, bat ſes ennemis & renverſe des murailles, Philippe abat des arbres.

Dans une autre conférence tenue en un lieu nommé Bon-Moulin, Richard, toujours l'allié de Philippe, goûta

goûta le plaisir si familier aux fils de Henri, de braver & d'outrager leur pere. Sur le refus que faisoit Henri d'accéder à de certaines propositions, il se jetta, en sa présence, aux pieds de Philippe, lui rendit hommage pour toutes les provinces Françoises appartenantes à l'Angleterre, desquelles il reçut à l'instant l'investiture. Aussi-tôt Philippe & Richard se retirerent, sans que le roi Anglois, immobile d'étonnement, ainsi que tous les spectateurs, & jugeant, comme eux, qu'une si étrange scene avoit été concertée, fît aucun effort pour les retenir. Les François regarderent cette conférence de Bon-Moulin comme la revanche de celles qui s'étoient tenues sous l'orme de Gisors.

Cependant les légats ne cessoient de représenter la nécessité de secourir les Chrétiens d'Asie, & de s'opposer aux progrès de Saladin. Il se tint encore de nouvelles conférences. On ne se lassoit pas plus de né-

gocier que de combattre. Le pape auroit voulu engager tous les princes chrétiens dans une nouvelle croisade. Richard s'étoit déja croisé sans daigner consulter son pere, & Philippe exigeoit que le prince Jean accompagnât son frere à la Terre-Sainte. Par-là Philippe donnoit lieu de penser qu'à la mort de Henri II. il vouloit profiter de l'absence de ces deux princes. Henri en fit la remarque, & voulut ouvrir les yeux à Richard sur le danger de ses liaisons avec un roi qui les jouoit ainsi tous les deux. Le légat qui présidoit à cette nouvelle entrevue, sentit que, si les deux princes Anglois se croisoient à la fois, c'étoit en effet livrer la puissance Angloise à l'ambition de sa rivale. Il se déclara contre Philippe, & parla d'interdit. Philippe se tut; d'autres disent qu'il éclata, & qu'il eut raison, parce que Henri, pour éluder la proposition du mariage d'Alix avec Richard, offroit de la marier avec Jean, son dernier fils;

arrangement que le légat approuvoit fort, mais que Philippe devoit rejetter, parce qu'alors sa sœur n'épousoit plus l'héritier du trône. Il est vrai que, quand le mariage avec Richard avoit été conclu sous Louis VII. Richard n'étoit pas l'héritier; mais Marguerite, sœur d'Alix, étoit femme de l'héritier. L'imprudent Richard, dont le légat défendoit les vrais intérêts, au préjudice même de la croisade, en ne voulant pas qu'il s'y engageât en même tems que son frere, s'emporta contre ce légat, & fondit sur lui l'épée à la main. On se jetta entre eux; la conférence fut rompue. On courut aux armes. Philippe & Richard surprirent Henri dans le Mans; il ne leur échappa qu'avec beaucoup de peine. Henri déclinoit sensiblement. Les fatigues, mais sur-tout les chagrins, le consumoient; il voyoit la gloire & la fortune passer à son jeune rival. Pour lui, tout l'abandonnoit ou le trahissoit. Richard alloit régner; les cour-

tisans tournoient leurs regards de ce côté. Les gouverneurs remettoient les places à celui qui devoit bientôt en être le maître. Le prince Jean, jusqu'alors fidele à Henri, se joignit à ses ennemis, & ce fut pour Henri le coup le plus sensible. Philippe profitoit de tout, & cependant il négocioit avec Henri. On dit que dans une conférence tenue à Coulomiers pour la paix, le tonnerre tomba entre les deux rois sans les blesser. Enfin Henri, malade & accablé, laissa faire le légat & les seigneurs des deux partis, qui dresserent ensemble des articles de paix que Philippe approuva, & que Henri n'étoit plus en état de discuter. Les loix qu'on lui imposoit, étoient dures: il les subit. Il remit Alix entre les mains de cinq députés nommés par Richard, qui devoit épouser cette princesse à son retour de la Palestine. Pourquoi renvoyoit-on encore si loin ce mariage si long-tems différé? Richard avoit-il, pour le conclure,

Matt. Paris, p. 105. Hoveden, p. 653. & suiv.

moins d'empreſſement qu'il n'en témoignoit, ou les médiateurs avoient-ils voulu épargner au roi d'Angleterre qu'ils voyoient mourant, le ſpectacle d'un mariage pour lequel il avoit toujours eu tant de répugnance ? Les autres ſacrifices furent plus amers encore pour Henri II. Il fallut qu'il permît à tous ſes vaſſaux de prêter ſerment à Richard. D'autres rois, tant en France qu'en Angleterre, avoient eux-mêmes exigé ce ſerment pour leurs fils; mais ces fils n'étoient pas des rebelles, & n'avoient pas forcé leurs peres à les couronner. On exigea encore que Henri payât vingt mille marcs d'argent à la France pour les frais de la guerre. Philippe, de ſon côté, promit de rendre tout ce qu'il avoit pris dans le Berry, mais ſeulement lorſque Henri auroit exécuté tous les autres articles; & juſques-là Philippe (outre les places du Vexin qu'il avoit repriſes) devoit garder les villes du Mans & de Tours,

& quelques châteaux tombés entre ſes mains pendant la guerre.

Ce traité s'appella *la paix d'Aſay*, du nom du lieu où il avoit été conclu. Henri le ſigna, comme il eût ſigné ſon arrêt de mort, & alla mourir à Chinon, en maudiſſant ſa naiſſance, en dévouant ſes fils à la colere du Dieu qui venge les peres outragés, malédiction juſte & terrible, qu'il ne voulut jamais révoquer. Il expira dans les convulſions du déſeſpoir, dans le tourment de haïr ce qu'il avoit tant aimé.

Il lui reſtoit un fils encore fidele; mais c'étoit un fils de Roſemonde: car Eléonore ne lui en avoit donné aucun qui ne l'eût trahi. Ce fils, c'étoit Geoffroy, qu'il avoit fait archevêque d'Yorck & chancelier d'Angleterre. Il rendit ſeul les derniers devoirs à Henri; ſeul il accompagna ſon corps depuis Chinon juſqu'à Fontevrault, où ce corps fut expoſé à découvert dans l'égliſe. Richard ſe rendit à cette abbaye, ſoit pour bra-

ver ſon pere mort, ſoit pour lui rendre les apparences d'un dernier hommage, il ſe haſarda d'entrer dans l'égliſe. Il y fut ſaiſi d'effroi, & tous les aſſiſtans furent frappés d'horreur, en voyant le ſang, ſuite de l'apoplexie qui avoit terminé les jours du roi, ſortir avec violence de la bouche & du nez du cadavre, comme s'il ſe fût élancé d'indignation à l'aſpect du parricide. Richard ne put retenir ce cri du remords : *Ah ! c'eſt moi qui ai tué mon pere.* Il embraſſa en frémiſſant ce cadavre, qui ſembloit le condamner encore. Il fondit en larmes pendant toute la cérémonie de l'enterrement, & ces larmes lui concilierent les eſprits de la multitude, que la vue de ce ſang & la ſingularité de ce phénomene avoient animée contre lui d'une ſuperſtition vertueuſe. M. Paris.

L'Angleterre comptera toujours Henri II. parmi ſes plus grands rois. Prince admirable dans ſes vertus, excuſable dans ſes défauts, inté-

reſſant dans ſes malheurs, ſenſible, premiere qualité des hommes, juſte, premiere qualité des rois, aimable, qualité rare & néceſſaire. Sa vie eſt un tiſſu de contrariétés inexplicables, & un des plus ſinguliers exemples de ce qu'on appelle la fatalité. Au dehors, le plus brillant des rois, au dedans le plus affligé des hommes. Né pour la tendreſſe & pour l'indulgence, il fut forcé d'être ingrat envers ſa femme, & ſévere envers des enfans qu'il idolâtroit, qui l'aſſaſſinerent & le firent mourir de douleur. Généreux & clément, il parut implacable & fourbe envers Becket; Prince religieux, il parut le bourreau d'un martyr; ami de la paix, il fit toujours la guerre; juſte & humain, il fut conquérant. Il eſt vrai que cet amour de la paix, dont il eſt loué par les auteurs Anglois, étoit preſque toujours ſubordonné au principe d'exercer ſes droits dans toute leur étendue, principe auſſi funeſte que l'eſprit ambitieux. S'il

parut s'en écarter par le refus généreux qu'il fit, dit-on, du trône de Jérusalem, ce sacrifice, s'il est réel, fut l'ouvrage de la politique plus que de la modération. Les François l'accusent d'une ambition excessive, & lui attribuent ce mot, qui paroît répété d'après Alexandre : *que le monde est trop petit pour le cœur d'un roi.* Mais faisons attention à ce témoignage que l'histoire lui rend : *qu'il ne vit jamais sans émotion couler le sang d'un soldat.* Songeons qu'il donnoit aux pauvres le dixieme du revenu destiné à l'entretien de sa maison. Publions que pendant une famine qui désola l'Anjou & le Maine, il nourrit à ses dépens dix mille citoyens indigens. On a dit de lui qu'il avoit toujours pardonné ses injures personnelles, jamais celles de l'état. Il aimoit les lettres & il les connoissoit ; il protégeoit les talens ; il n'est point de grand roi qui n'ait mérité cette louange. Plein d'esprit & d'agrément dans la vie privée, comme d'élo-

quence & de lumieres dans le conſeil ; on vante ſa prodigieuſe mémoire. On dit qu'il n'a jamais oublié ni un fait ni un homme. Il eſt plus important de vanter ſa juſtice, de dire que toutes ſes loix eurent pour objet le bien public, & qu'il ſut les faire exécuter ſans diſtinction de riche ni de pauvre, de puiſſant ni de foible. Il plaignoit & puniſſoit les coupables, quels qu'ils fuſſent. Il eut les défauts qui tiennent à la ſenſibilité : l'impatience, la colere, l'amour des femmes, & toutes ſes fautes partirent de ce principe ; mais toujours tempérant, toujours occupé, il s'étudioit à retrancher aux paſſions l'aliment & l'activité. La frugalité de ſa table condamnoit hautement la ſomptuoſité de celle du chancelier Becket ; elle eût pu ſervir de modele, même à des religieux. On raconte que des moines de Wincheſter vinrent un jour ſe plaindre à lui de ce que leur abbé ne leur donnoit que dix plats, au lieu de treize qu'on

avoit coutume de leur ſervir. *On ne m'en ſert que trois*, leur répondit froidement Henri.

Ce prince enfin eut, avec les vertus d'un particulier, la valeur d'un ſoldat, les talens d'un général, l'autorité d'un maître, l'habileté d'un politique, les vues d'un légiſlateur, la magnanimité d'un héros. C'eût été un grand ſpectacle dans l'hiſtoire, que Henri en ſon midi oppoſé à Philippe Auguſte dans le ſien, & le plus beau titre de gloire de celui-ci, eſt d'avoir preſque pour ſon coup d'eſſai vaincu Henri & abaiſſé cette grande puiſſance.

Henri, outre les cinq fils dont nous avons parlé, avoit eu d'Eléonore d'Aquitaine trois filles, dont l'établiſſement répondit à la puiſſance de leur pere. Mathilde fut mariée à Henri, dit le Lion, duc de Saxe & & de Baviere; Eléonore épouſa le roi de Caſtille, Alphonſe VIII; Jeanne épouſa Guillaume II. roi de Sicile, de la race des braves Normands,

fondateurs de ce royaume. Henri eut auſſi de Roſemonde, outre Geoffroy, archevêque d'Yorck, dont nous avons parlé, Guillaume, (1) connu, comme le fils de Rollon, par le ſurnom de *Longue Epée*, & que Henri fit comte de Salisburi. On prétend qu'il eut d'autres maîtreſſes & d'autres enfans.

Henri II. avoit eu le projet de ſéparer la Normandie de la France, par de profondes tranchées, croyant terminer par-là toute conteſtation ſur les limites.

---

(1) M. Hume l'appelle Richard.



CHAPITRE VIII.

Richard en Angleterre.
Et encore Philippe Auguste en France.

Depuis l'an 1189 jusqu'à l'an 1199.

DÈS que Philippe avoit régné par lui-même, il avoit repris le systême de Louis le Gros, celui d'abaisser les grands vassaux, & d'affoiblir la puissance Angloise. Ce ne fut plus la politique flottante de Louis le Jeune. Philippe marchoit directement vers son but, & déployoit avec sagesse, mais avec force, l'autorité royale. Il prit de Henri II. l'usage des troupes réglées, qui, ôtant au systême féodal tout son ressort, étoit le plus propre à contenir les vassaux, en diminuant leur puissance, & à combattre les ennemis étrangers, en leur opposant des for-

ces toujours ſubſiſtantes. Mézerai obſerve avec raiſon que ces troupes réglées ſont propres à faire des conquêtes, mais que les mauvais princes les emploient à opprimer les ſujets, & à renverſer les loix de l'état. Les mauvais princes ſans doute abuſent de tout; mais les ſujets n'étoient pas moins opprimés ſous le gouvernement féodal qu'ils euſſent pu l'être ſous un gouvernement militaire, & ce qu'on appelloit alors les loix de l'état, n'étoit gueres que de vieux abus. Il eſt pourtant certain que le nombre exceſſif des troupes réglées a détruit dans la ſuite toute liberté. On peut voir ce qu'en diſoient en 1484 les états de Tours.

Abr. chronol.

Une autre précaution fort importante fût celle que prit encore Philippe Auguſte, de fermer de murs & d'entourer de foſſés toutes les villes & les terres de ſon domaine. Il paroît que juſques-là on avoit beaucoup négligé même les fortifications groſſieres qu'on connoiſſoit

alors. Il fallut rétablir les unes, créer les autres, & oppoſer par-tout des barrieres à l'inſolence des vaſſaux plus encore qu'aux entrepriſes des ennemis. Paris même fut entouré de murailles flanquées de tours. L'art militaire faiſoit des progrès; il éprouvoit du moins des variations, & ces inventions nouvelles, quels qu'en fuſſent les avantages & les inconvéniens, étoient dûes pour la plûpart aux Anglois. Henri II. avoit introduit en Europe les troupes réglées. Richard fit un changement dans les armes. Il mit l'arbalête en uſage. Juſques-là on ne s'étoit ſervi que de la lance & de l'épée. « Nos aïeux, dit » Mézerai, abhorroient ces armes » traîtreſſes, avec quoi un coquin, » ſe tenant à couvert, peut tuer un » vaillant homme de loin & par un » trou ». Cependant ces armes traîtreſſes furent inventées par un homme qu'une valeur preſque incroyable fit ſurnommer *Cœur de Lion.* Violent par caractere, juſte par

Mézer. Abr. chronol.

caprice, avide & cruel, Richard, en montant ſur le trône de ſon pere, fait mettre aux fers le ſénéchal, qui avoit la garde du tréſor, juſqu'à ce qu'il lui eût remis, non-ſeulement tout l'argent de Henri II. mais encore le ſien propre, ſuppoſant ſans doute qu'on ne gardoit point le tréſor royal ſans le piller; en même tems ſe ſouvenant que ce ſénéchal avoit bien ſervi ſon pere, il continua de l'employer. Encore tout plein de la ſcene de Fontevrault, toutes ſes démarches réfléchies tendirent à honorer la mémoire de Henri II. Il donna une grande leçon aux traîtres, en chaſſant avec mépris tous ceux qui l'avoient ſervi contre ſon pere, & en s'attachant tous ceux qui étoient reſtés fideles au roi. L'Angleterre vit avec reſpect ce trait de politique noble & juſte. Mais quels ſont donc ces hommes qui font les traîtres & qui les puniſſent? Richard lui-même conſentit d'être traité en coupable; car avant d'être couronné

roi d'Angleterre, & de recevoir l'investiture des provinces Françoises, il reçut publiquement l'absolution des archevêques de Cantorberi & de Rouen, non pas précisément pour avoir porté les armes contre son pere. Ce crime cédoit dans l'esprit du tems au crime d'avoir combattu un croisé, & Henri II. avoit pris la croix.

La politique faisoit plus de progrès encore que l'art militaire. Les intérêts s'enchaînoient de plus en plus. Les vassaux révoltés s'unissoient plus que jamais entre eux & avec les puissances étrangeres. Les divers états avoient plus d'influence respective. L'Europe devenoit une famille, bien moins par l'union de ses princes & par les alliances, que par l'association des querelles. Les croisades contribuerent beaucoup à cette extension & à cette communication des intérêts. Les nations se connurent davantage ; elles virent mieux ce qu'elles avoient à craindre

& à espérer les unes des autres. Les passions des princes éclaterent de plus près, & formerent ou des liaisons ou des haines. Philippe & Richard s'aimoient; tous deux jeunes, vaillans, aimoient la guerre & la gloire. L'expédition de la Terre-Sainte étoit devenue pour la chevalerie un objet plus auguste & plus sacré depuis les malheurs des Chrétiens. Jérusalem étoit prise; Guy de Lusignan, qui avoit rassemblé les débris de cette royauté détruite, étoit dans les fers. Ces revers avoient fait mourir de douleur le pape Urbain III. Les légats portoient leur zele & leurs cris douloureux dans toutes les cours; ils cherchoient à transporter encore en Asie toutes les forces de l'Europe; mais leur principale espérance se fondoit sur la générosité de Philippe & sur les intérêts de Richard. Ces deux princes en effet tournerent toutes leurs vues vers le rétablissement de la Cité sainte.

Godefroy de Bouillon, premier

roi de Jérusalem, élu par les Croisés après la prise de cette place en 1099, avoit eu pour successeur Baudouin son frere, & celui-ci Baudouin du Bourg ou Baudouin II. leur cousin. Baudouin II. ne laissa que deux filles. L'aînée, nommée Melisende, fut seule héritiere du royaume de Jérusalem. Elle épousa Foulques, comte d'Anjou, déja pere de Geoffroy Plantagenet & de plusieurs autres enfans. Foulques transmit ce royaume à la branche cadette de sa maison, issue de Melisende. Cette branche finit aussi dans deux femmes, Sibylle & Isabelle. Sibylle (l'aînée) avoit épousé Guy de Lusignan, qui fut détrôné par Saladin. Isabelle avoit épousé Conrad, Marquis de Montferrat. Sibylle étant morte sans enfans, les droits au trône de Jérusalem passoient à Isabelle & au marquis de Montferrat son mari. Guy de Lusignan avoit le titre & vouloit le conserver, soutenant que le caractere royal étoit ineffaçable; s'il

Guill. de Tyr.

ne vouloit que le titre, il étoit dur de le lui ôter; s'il prétendoit en transmettre les droits à sa maison au préjudice d'Isabelle, sa prétention étoit insoutenable, & Richard, roi d'Angleterre, auroit été aussi en droit de réclamer cette couronne de Jérusalem, comme arriere-petit-fils de Foulques, qui l'avoit portée, & qui la tenoit aussi de sa femme. Richard eût pu d'ailleurs tirer quelque parti de l'offre faite de cette couronne à Henri II. son pere, s'il est vrai que cette offre ait été faite; mais quelles que fussent ou que pussent être ses prétentions, il parut les oublier; il ne vit d'abord, comme Philippe, que l'intérêt de la Chrétienté, & qu'une occasion de gloire; tous deux ne songerent qu'à rétablir Guy de Lusignan sur le trône, dont il avoit été renversé par Saladin. Ils commencerent par régler en amis & en alliés leurs affaires d'Europe. Philippe remit généreusement à Richard les villes du Vexin & les autres pla-

ces dont le traité d'Asay le laissoit en possession ; il fit seulement d'un si beau présent la dot d'Alix sa sœur. Richard promettoit toujours d'épouser cette princesse, mais seulement après l'expédition de la Terre-Sainte, que son zele lui faisoit regarder comme l'affaire la plus pressée. On voit pourtant qu'elle n'auroit pas dû retarder ce mariage, pour peu qu'il eût été agréable à Richard.

Il falloit de l'argent aux deux princes pour la croisade, & cette expédition, qui ne pouvoit manquer d'être si funeste à leurs états par leur éloignement, le fut d'abord par les préparatifs. Tous deux accablerent leurs peuples d'impôts. En France, on pilla les Juifs, après les avoir laissé piller les François. Le roi d'Angleterre vendit les châteaux, les fiefs, les charges, les droits, les titres de la couronne ; il eût vendu, disoit-il, jusqu'à la ville de Londres, s'il eût trouvé des acheteurs (application un peu détournée, du mot de

Jugurtha au ſujet de Rome). Le grand juſticiaire s'étant inutilement oppoſé à ces aliénations, ſe démit de ſa place, qui fut auſſi-tôt vendue. Richard remit auſſi l'hommage de l'Ecoſſe au roi Guillaume pour une ſomme d'argent; il lui céda quelques places qui furent bien payées encore. Chaque ville, chaque abbaye, chaque terre ſeigneuriale relevante de la couronne, fut obligée de fournir un cheval de bataille & un cheval de ſomme. Toutes ces extorſions, toutes ces ventes, jointes à neuf cens mille livres, tant en argent qu'en pierreries, trouvées dans le tréſor de Henri II. à Wincheſter, ne ſuffiſoient pas encore. Richard eut recours à un petit artifice, bien indigne de lui & de la cauſe qu'il alloit défendre. Il feignit d'avoir perdu le grand ſceau, il en fit faire un nouveau, & ſous prétexte des ſurpriſes auxquelles la perte de l'ancien ſceau pourroit donner lieu, il déclara nuls tous les actes ſcellés de cet

Salluſte, Jugurtha.

ancien ſceau, & les ſoumit tous à la néceſſité de recevoir la ſanction du nouveau, moyennant de nouveaux droits de ſceau : ce qui produiſit des ſommes conſidérables au roi, en le deshonorant.

Les deux monarques ſe virent à Nonancourt, où ils firent, le 30 Décembre 1189, un traité pour la confirmation de la paix, & pour la défenſe mutuelle de leurs états. Ils ſe jurerent *bonne foi & bon amour*. Philippe jure *à ſon ami & à ſon fidele;* Richard *à ſon ami & à ſon ſeigneur* (1) : différence qui tient évidemment au ſyſtême féodal. Ils conviennent de partager en freres les conquêtes qu'ils vont faire dans la Paleſtine, & ſi l'un des deux vient à mourir

(1) *Et uterque noſtrûm alteri bonam fidem & bonum amorem ſe ſervaturum promiſit : ego Philippus, rex Francorum, Richardo regi Anglorum, tanquam amico & fideli meo : & ego Richardus rex Anglorum, Philippo regi Francorum, tanquam domino meo & amico.* (*Rymer. page 20.*)

dans cette expédition, le commandement des troupes, tant Angloises
Hoveden. que Françoises, doit appartenir à l'autre, & la caisse militaire lui sera remise pour le bien de la cause commune. Le rendez-vous des troupes est indiqué à Vezelay en Bourgogne.
1190. Les deux rois s'y trouvent, & vont ensemble jusqu'à Lyon, à la tête de cent mille hommes. Là, ils se séparent pour la facilité de la route, Philippe prend le chemin de Gênes, Richard celui de Marseille; ils devoient se rejoindre à Messine. Philippe y arriva le premier, après avoir essuyé une tempête, qui l'avoit forcé de jetter dans la mer une partie de ses chevaux & de son équipage. Philippe se logea dans la ville, Richard dans les fauxbourgs. Messine n'étoit pour eux qu'un lieu de rafraîchissement; mais bientôt il survint des incidens qui les y arrêterent, & qui penserent leur faire perdre de vue l'objet principal.

La politique avoit formé des liaisons

ſons entre les Normands, qui régnoient alors en Sicile, & les autres ſouverains de l'Europe; & de ces liaiſons naiſſoient des intérêts & des droits. C'étoient peut-être de tels intérêts qui avoient engagé Richard à s'arrêter en Sicile, & c'étoit peut-être par complaiſance pour lui que Philippe avoit pris ce rendez-vous. Voici les raiſons qui pouvoient attirer Richard en Sicile.

Roger, roi de Sicile, avoit été marié trois fois. Il ne lui étoit reſté d'enfans que du premier & du troiſieme mariage : un fils du premier, une fille du troiſieme. Le fils fut Guillaume le Mauvais, qui eut un fils, nommé Guillaume le Bon: celui-ci avoit épouſé Jeanne d'Angleterre, ſœur de Richard, dont il n'avoit point eu d'enfans. La couronne ſembloit donc devoir appartenir à Conſtance, fille du troiſieme lit du roi Roger. Elle avoit porté les droits des princes Normands dans la maiſon de Suabe, en épouſant le prince

Henri, fils de Frédéric Barberousse, & qui fut depuis l'empereur Henri VI; mais Tancrede, bâtard de Roger, s'étoit emparé du royaume de Sicile, & c'étoit lui qui régnoit, lorsque Philippe & Richard aborderent à Messine. Il pouvoit être indifférent à Richard que ce fût cet usurpateur ou l'empereur Henri VI. qui régnât en Sicile. Mais quel que fût ce roi, Richard avoit à régler avec lui les actions dotales de Jeanne sa sœur, & Tancrede s'étoit emparé de tout. Un autre que Richard eût d'abord négocié; mais il falloit que Richard agît en maître. Il commença par fermer le phare de Messine, en s'emparant de deux châteaux qui le dominoient. Il donna l'un de ces châteaux à sa sœur pour sa sûreté; il fit de l'autre un magasin. Ces manieres hautaines révolterent les Messinois, qui prirent querelle avec les Anglois, & les traiterent en ennemis. Philippe essaya d'appaiser ces troubles, mais sans succès; & les choses furent

Bened. Abb. p. 608 & suiv. Hoveden, p. 674 & suiv.

pouſſées ſi loin, que Richard, ſans conſidérer que Philippe ſon ſeigneur étoit en perſonne dans Meſſine, ſe rendit maître de la ville en pourſuivant un corps de Meſſinois qui en étoient ſortis, & planta ſon étendart ſur les murs. Non-ſeulement par cette action téméraire il avoit inſulté Philippe, mais encore il en avoit triomphé; car Philippe n'avoit pas cru qu'il lui convînt d'être dans une place attaquée, ſans en prendre la défenſe; tout étranger qu'il étoit au fond de la querelle, il avoit combattu les Anglois, & avoit renverſé trois ſoldats à coups d'arbalête. Philippe voulut faire enlever l'étendard d'Angleterre de deſſus les murs de Meſſine. Richard lui fit dire qu'il étoit prêt à l'ôter lui-même, mais qu'il ne ſouffriroit pas qu'on l'ôtât; & Philippe qui pouvoit s'offenſer encore de cette ſoumiſſion menaçante, voulut bien s'en contenter. Richard uſa de toute la rigueur des droits de la guerre; il livra la ville

au pillage (1), en obſervant ſeulement de reſpecter les quartiers de Philippe. Ce pillage donna lieu, dit-on, à l'évaſion de cent mille eſclaves, qui ſe retirerent dans les montagnes, d'où ils porterent le ravage dans tout le pays; ainſi Richard, en paroiſſant dans cette île, y avoit mis tout en combuſtion. Cependant par la médiation de Philippe & des prélats, qui voyoient avec peine ces débats retarder l'expédition de la Terre-Sainte, il ſe fit un traité par lequel Tancrede, que Richard reconnoiſſoit pour roi de Sicile, convenoit de donner une de ſes filles en mariage au jeune Arthur ou Artus, comte de Bretagne, neveu de Richard, & que Richard nommoit ſon ſucceſſeur, s'il venoit à mourir ſans enfans. En faveur de ce mariage,

Rymer, T. 1, p. 21.

(1) Les Anglois nient ce pillage; & ſur tous ces faits, les Anglois & les François ſont abſolument contraires les uns aux autres.

Tancrede donnoit à sa fille vingt mille onces d'or. Au moyen de ce traité, l'amitié, la confiance s'établirent entre Tancrede & Richard, & celui-ci n'eut plus de haine que pour Philippe. L'affaire de Messine avoit rendu Philippe & Richard ennemis; l'un jugeoit que son vassal lui avoit manqué de respect, l'autre que son ami l'avoit trahi. C'étoit le sort de Richard de haïr tous ceux qui l'avoient servi contre son pere. D'ailleurs il étoit presque impossible qu'un roi de France & un roi d'Angleterre fussent long-tems unis; trop d'intérêts les divisoient, & la rivalité nationale s'irrita bientôt par la rivalité personnelle. La haine qui va présider à toutes leurs démarches, préside aussi aux récits de leurs historiens, & de ce moment ce n'est plus que par un examen scrupuleux & une comparaison impartiale de ces récits, qu'on peut parvenir à la vérité, à-travers les contradictions des François & des Anglois.

Voici d'abord un fait aſſez important, ſur lequel ils ne ſont point d'accord. Tancrede, ſoit qu'il fût naturellement brouillon, ſoit qu'il crût avoir quelque intérêt à entretenir la diviſion entre les deux rois, fit voir à Richard une lettre, par laquelle Philippe avertiſſoit Tancrede que Richard vouloit s'emparer du trône de Sicile. Philippe propoſoit à Tancrede de prévenir Richard, & de fondre ſur les Anglois, qu'il promettoit auſſi d'attaquer avec toutes ſes forces. La lettre étoit ſignée de Philippe. Tancrede ſoutenoit & offroit de prouver par témoins qu'il l'avoit reçue de la main du duc de Bourgogne, prince de la maiſon de France, & chef des troupes Françoiſes ſous Philippe. Richard montra d'abord quelque doute. « Le roi » de France, dit-il à Tancrede, ne » peut vous avoir fait une pareille » propoſition ; il eſt mon ſeigneur, » & un ſerment ſolemnel nous lie » à l'expédition de la Terre-Sainte ; »

mais il brûloit de le croire. Il voulut avoir cette lettre ; Tancrede la lui remit, & Richard l'envoya sur le champ à Philippe, en lui déclarant que toute alliance étoit rompue entre eux, qu'il n'épouseroit point Alix, & qu'il alloit fiancer Berengelle ou Berengere, fille de Sanchez, roi de Navarre (1). Les auteurs Anglois disent qu'à la vue de la lettre, le roi de France fut couvert de confusion. Les François au contraire rapportent que, sans s'émouvoir, Philippe répondit : « le roi d'Angle- » terre est bien le maître de ne pas » épouser ma sœur ; il n'avoit pas » besoin de recourir à un prétexte si » honteux ; mais qu'il me rende donc » le Vexin & les autres places que » je lui ai données pour la dot d'A- » lix ».

(1) Mézerai nomme Garcias le pere de Berengelle : c'est une faute. Garcias ou Garcie-Ramir étoit le pere de Sanchez ou Sanche VI. pere de Berengelle.

L'hiſtoire de cette lettre eſt au nombre des problêmes hiſtoriques. Le caractere franc & ouvert de Philippe n'empêcheroit pas peut-être de croire que dans le moment de mécontentement qui ſuivit la priſe de Meſſine, il eût été diſpoſé à s'unir avec Tancrede contre la violence de Richard; mais ſa conduite précédente à l'égard de ce prince, la franchiſe généreuſe avec laquelle il lui avoit remis tant de places, ſans même le preſſer ſur le mariage d'Alix, dont ces places formoient la dot, la fraternité de croiſade qui les uniſſoit alors, & qui étoit un frein ſacré pour les haines les plus vives, le peu de fruit qu'il devoit ſe promettre d'une pareille perfidie dans un pays où il n'étoit pas le maître, & où la défaite de ſon rival n'eût rien changé à leurs intérêts politiques, le ſoin qu'il venoit de prendre de réconcilier Richard avec Tancrede; toutes ces conſidérations jointes aux dénégations de Philippe, au caractere artificieux &

injuste de Tancrede, doivent faire penser que la lettre n'étoit point de Philippe. D'un autre côté, comment penser, ou que Richard eût supposé une pareille lettre, si elle ne lui eût point été remise; ou que Tancrede eût osé la remettre, si elle eût été fausse?

Quoi qu'il en soit, Richard ne voulut point douter de la perfidie de Philippe, pour avoir le droit de s'en indigner, & Philippe s'indigna plus justement peut-être de l'atteinte qu'on portoit à son honneur. Il fit observer que Richard, en rompant avec Alix, avoit une autre femme toute prête: ce qui annonçant des mesures prises de longue main & des projets conduits avec un grand secret, expliquoit le mystere de tant de délais apportés au mariage d'Alix, & rejettoit sur Richard tous les soupçons de fausseté dans cette affaire.

Cependant l'intérêt de la croisade assoupit ces querelles naissantes; on

fit un traité. Richard fut déclaré libre de tout engagement avec Alix, qui épousa depuis le comte de Ponthieu. Le roi de France voulut bien laisser au roi d'Angleterre Gisors & le Vexin pour lui & pour sa descendance mâle, sous une double clause de réversion, l'une en faveur de la France, dans le cas de l'extinction de la race masculine de Richard : l'autre en faveur de l'Angleterre, si Philippe mouroit sans enfans, auquel cas le Vexin seroit réuni à la Normandie. Depuis le tems de Guillaume le Conquérant, les armes & les traités ne cessoient de donner, d'ôter, de rendre le Vexin, tantôt à la France, tantôt à l'Angleterre. Tous ces arrangemens ne faisoient que pallier le mal réel de cette incertitude de propriété; mais un mal plus grand, & qu'une grande révolution pouvoit seule extirper, c'étoit qu'une puissance étrangere possédât tant de provinces en France, & sur-tout des provinces si voisines de la capi-

tale du royaume. On tranſigea encore dans ce même traité ſur d'autres objets. Richard abandonna une partie du Berry & de l'Auvergne à Philippe, qui lui céda ce qu'il poſſédoit du Quercy, à l'exception des deux abbayes royales de Figeac & de Souillac, ſur leſquelles il ſe réſerva tous les droits d'un fondateur.

De petits traits peignent quelquefois le fond de l'ame. Richard développoit en toute occaſion ſon caractere altier, téméraire & violent. Etant en Calabre, il entend crier un oiſeau de proie; il veut le prendre; il ſe détache de ſon eſcorte avec un ſeul cavalier, comme s'il eût été dans ſes états, entouré de ſujets reſpectueux & ſoumis; des payſans le prennent pour un voleur & l'entourent, armés de bâtons; ſon épée ſe briſe ſur le premier qu'il veut frapper; il penſa être aſſommé. Bened. Abb.

A Meſſine il venoit de s'exercer hors de la ville à des jeux militaires avec des officiers tant Anglois que

François; il rencontre un payſan qui menoit un âne chargé de cannes de joncs; chacun en prit une. Le roi attaque un officier François, nommé Guillaume Desbarres, réputé le plus brave, le plus fort & le plus adroit à tous les exercices du cavalier. Ils briſent leurs cannes l'un contre l'autre au lieu de lances. Le coup porté par Desbarres déchira l'habit du roi, & peut-être le bleſſa; le roi s'irrite & pouſſe ſon cheval contre Desbarres pour le deſarçonner. Desbarres s'affermit ſur l'étrier. Le roi redouble; ſa ſelle tourne; il ſaute ſur un autre cheval, & pouſſe à Desbarres avec plus d'ardeur encore, & toujours ſans ſuccès. Le comte de Leiceſter veut aider le roi. « Qu'on me laiſſe faire, dit Richard, » & que perſonne ne ſe mêle de ce » combat ». Il ſe fait un point d'honneur de renverſer Desbarres, qui s'en fait un de ne point céder, & qui demeure inébranlable. Le roi enfin ne pouvant plus contenir ſa

colere, & craignant de s'emporter à quelque violence; « retirez-vous, » dit-il à Desbarres, & ne paroiſſez » jamais devant moi ». Desbarres avoit réſiſté au chevalier, il obéit au roi, & courut conter ſon aventure à Philippe Auguſte, qui voulut le réconcilier avec Richard, & qui ne put y réuſſir, que quand le tems eut fermé cette plaie.

Mézeray dit que dans un combat entre les François & les Anglois, livré du tems de Henri II. combat où Richard, contre ſa coutume, étoit uni avec ſon pere, il avoit fait Desbarres priſonnier, & que, charmé de ſa valeur, il l'avoit renvoyé ſans rançon. Richard étoit très-capable de ces procédés. Mézeray, grand. hiſt.

Mézeray dit auſſi que Desbarres, qu'il appelle l'Achille de ce tems-là, avoit repouſſé vigoureuſement Henri & Richard de devant Mantes. Richard étoit très-capable d'en avoir gardé du reſſentiment. Id. Abr. chronol.

Tous les traits de ſon caractere

éclatent dans l'hiſtoire de ſon combat avec Desbarres; témérité dans l'aggreſſion, & peut-être, comme nous l'avons inſinué, reſſentiment de l'échec de Mantes, violence dans l'acharnement avec lequel le combat continue, juſtice & généroſité dans le refus que fait Richard du ſecours du comte de Leiceſter, orgueil jaloux dans la maniere dont il termine le combat, long reſſentiment enfin de cette aventure.

Philippe partit pour la Terre-Sainte. Richard le conduiſit l'eſpace de quelques milles avec ſes galeres; ils paroiſſoient amis. Richard reſta encore quelque tems à Meſſine; l'aventure de la lettre l'avoit étroitement lié avec Tancrede, dont il eût dû peut-être ſe défier davantage depuis cette tracaſſerie, puiſqu'en tout événement, & en ſuppoſant même la lettre réelle, Tancrede étoit au moins coupable d'une infidélité. Richard ne voulut voir dans le procédé de Tancrede que le pur mouve-

ment d'une ame indignée d'une perfidie qu'on lui propofoit. Il combla Tancrede de bienfaits ; il ne prolongea fon féjour à Meffine que pour affermir ce bâtard fur fon trône ufurpé ; il en prit la défenfe contre tous fes ennemis, nommément contre l'empereur Henri VI. dont il fe fit lui-même un ennemi irréconciliable. Il part enfin de Meffine. Une tempête difperfe fa flotte ; deux de fes plus gros vaiffeaux échouent fur les côtes de Chypre ; fon vice-chancelier & plufieurs gentilshommes de fa fuite font fubmergés ; ceux qui purent gagner le rivage, furent à l'inftant mis aux fers par l'ordre d'un petit tyran Grec, nommé Ifaac Comnene (1), qui fe qualifioit empereur de Chypre. Cet Ifaac refufoit l'entrée du port de Limerol ou Limiffo à un troifieme vaiffeau de Richard, qui

(1) Il n'étoit de la maifon impériale des Comnenes que par fa mere.

portoit, avec Berengelle de Navarre, la reine de Sicile, femme de Tancrede & fille de l'empereur de Conſtantinople. Richard apprend l'embarras de ces femmes; il vole à leur ſecours. Il demande avec hauteur au tyran l'entrée du port & la liberté de ſes Anglois. Sur le refus d'Iſaac, il débarque, livre deux batailles aux troupes du pays, les défait, eſt reçu dans toutes les places de l'île, moitié en conquérant, moitié en libérateur, oblige Iſaac luimême de ſe rendre à diſcrétion; voilà un royaume ajouté en paſſant à tant d'autres états. Iſaac demanda, pour toute grace, de n'être pas mis aux fers. « Vous ne ſerez point mis » aux fers, répondit Richard, avec » une ironie ſanglante, je ſais trop » ce qu'on doit à un empereur; on » vous fera des chaînes d'argent »; ce qui, dit-on, fut exécuté ponctuellement à la grande ſatisfaction d'Iſaac, qui en témoigna ſa reconnoiſſance au vainqueur. Richard

épouſe Bérengelle dans ce même port de Limerol dont on avoit voulu l'écarter. Bened. Abb.

Il arrive enfin dans la Paleſtine. Philippe & les Chrétiens faiſoient alors le ſiege d'Acre, autrefois Ptolémaïs. Ici les auteurs Anglois ne voient plus dans Philippe qu'un rival jaloux de la gloire de Richard. Les François n'y montrent qu'un rival généreux, qui, malgré l'impatience des Chrétiens, avoit fait retarder l'aſſaut de la ville d'Acre juſqu'à l'arrivée du roi d'Angleterre, en diſant qu'il étoit juſte de réſerver à ce héros cette part de la gloire commune. Il s'éleva entre eux quelques conteſtations ſur le partage de la conquête & du butin que Richard venoit de faire. Richard prétendit que le partage devoit avoir lieu ſeulement pour les conquêtes de la Paleſtine, & non pour celles de la route. Philippe, après avoir un peu conteſté, ſe rendit. Les deux princes renouvellerent leur traité de parta-

Trivet. Hemingf. Viniſauf.

ge pour les conquêtes qu'ils alloient faire, & prirent les Templiers & les Hospitaliers pour arbitres de ce partage. Ces débats avoient fait perdre le moment favorable pour l'assaut. Rigord en accuse Richard, qui, selon lui, poussa la mauvaise volonté jusqu'à défendre à ses troupes de combattre, exemple qui fut suivi par d'autres corps de l'armée Chrétienne. Le siege dura cinq mois, & consuma une grande partie des forces des Chrétiens. Le roi de France y perdit deux de ses oncles, freres d'Adélaïde de Champagne sa mere, & son maréchal Albéric Clément, seigneur de Mez en Gâtinois ou en Beauce; Rotrou, comte du Perche, & plusieurs autres seigneurs qualifiés. La ville enfin se rendit à composition. Les Croisés exigerent que Saladin rendît les prisonniers qu'il avoit faits sur eux, & sur-tout la vraie croix qu'il avoit prise dans un combat. Les assiégés resterent entre les mains des vainqueurs pour servir d'ôtages de cette

convention. Saladin voulut contester sur la délivrance des prisonniers, & la vraie croix ne se trouvoit point. Saladin qui n'y attachoit pas le même prix que les Chrétiens, ne savoit ce qu'elle étoit devenue. Richard, sur cette réponse, fit égorger plus de cinq mille de ces assiégés, qui s'étoient rendus à lui; il n'en réserva qu'un petit nombre des principaux dont il espéroit une forte rançon. Il eût été plus chrétien de consentir à se passer de la vraie croix. Philippe & toute l'armée des Croisés détesterent cette barbarie, qui en attira, selon l'usage, une pareille aux Chrétiens de la part de Saladin.

Les maladies, plus redoutables que les Infideles, porterent le ravage dans l'armée victorieuse. Le comte de Flandre en mourut. Philippe pensa en mourir; ses ongles, ses cheveux tomberent; tout son corps fut pelé; il se crut empoisonné. Aux premiers rayons de la convalescence, il sentit le besoin de

refpirer l'air natal, & l'abus d'aller chercher fi loin la gloire & l'envie ; il annonça comme prochain fon retour en Europe. Les Croifés fe plaignirent de ce qu'il les abandonnoit au fort de leurs opérations, & Richard publia que c'étoit un prétexte pour s'emparer, pendant fon abfence, des provinces qu'il poffédoit en France. Cette idée de prétexte eft même adoptée par la plûpart des hiftoriens Anglois, & les François n'y oppofent que les maux foufferts par Philippe, que la nature de fa maladie, qui fembloit exiger fon retour ; il vaudroit mieux qu'ils puffent alléguer une inaction conftante de Philippe pendant l'abfence de fon rival. Il la lui promit en quittant la Terre-Sainte ; il jura publiquement fur l'évangile de ne point attaquer les états de Richard, & de les défendre même contre quiconque les attaqueroit pendant l'abfence de ce prince ; mais les Anglois difent qu'en paffant à Rome, il pria le

pape d'annuller ce ſerment; demande à laquelle le pape répondit par des menaces d'excommunication, s'il oſoit dépouiller un prince qui accompliſſoit ſeul dans la Paleſtine le vœu dont Philippe ſe diſpenſoit.

Il eſt certain qu'une même terre ne pouvoit plus contenir ces deux princes, devenus inſupportables l'un à l'autre. Leur préſence ne faiſoit que diviſer la croiſade en deux factions ennemies, ſelon que la modération de Philippe touchoit plus les uns, & que l'impétuoſité brillante de Richard entraînoit les autres, ou que les intérêts & les paſſions agiſſoient ſur les ames. Les Génois, beaucoup d'Allemands, les Templiers & le marquis de Montferrat, qui diſputoit à Guy de Luſignan la couronne de Jéruſalem, étoient dans le parti de la France; les Piſans, beaucoup de Flamands, les chevaliers Hoſpitaliers de S. Jean de Jéruſalem, & Guy de Luſignan formoient le parti de l'Angleterre. On

peut croire que la cauſe commune ſouffroit de ces diviſions.

Le roi de France avoit été fidele aux conventions qui concernoient la croiſade. Il avoit, en partant, laiſſé à Richard les troupes Françoiſes & la caiſſe militaire; mais ces troupes Françoiſes reſtoient ſous la conduite du duc de Bourgogne, qui avoit, dit-on, des ordres ſecrets du roi de France pour traverſer toutes les opérations du roi d'Angleterre. Celui-ci ſembla redoubler de valeur, quand il ſe vit ſeul chargé de la cauſe commune. Il battit deux fois Saladin: l'une auprès de Céſarée, l'autre dans les plaines de Rama. Il prit Céſarée, Joppé, Aſcalon; il enleva un convoi de ſept mille chameaux, qui portoient à Jéruſalem des vivres & des marchandiſes; & Philippe, tranquille à Paris, put en effet alors envier tant d'exploits. Richard avoit ſurpris Emaiis; il vouloit courir à Jéruſalem; la conſternation y étoit ſi grande, que les portes, dit-on,

Bened. Abb. G. de Neubr.

ſe fuſſent ouvertes à la premiere ſommation ; mais le duc de Bourgogne refuſa obſtinément de le ſuivre. On accuſa ce duc de jalouſie, on l'accuſa de corruption ; mais les Anglois, qui en vouloient à Philippe, n'accuſerent que lui ; peut-être après tout, le parti que prit le duc de Bourgogne de ramener les troupes du côté d'Acre, n'étoit-il pas ſi déraiſonnable ; on en pourroit juger par la facilité qu'il eut à ſe faire ſuivre de l'armée & du roi d'Angleterre lui-même, qui devoit avoir plus d'autorité que lui. On dit pourtant que ce roi pleura de dépit de ce qu'on laiſſoit Jéruſalem au pouvoir des Infideles, & que quelqu'un ayant voulu la lui montrer du haut d'une montagne, il s'étoit couvert le viſage d'un pan de ſa cotte d'armes, en s'écriant : *on eſt indigne de voir la Cité Sainte, quand on eſt hors d'état de la délivrer.*

Les Infideles, enhardis par l'inaction des Chrétiens, allerent mettre

le ſiege devant Joppé. Le roi d'Angleterre fit les plus vives inſtances au duc de Bourgogne pour l'engager à venir avec lui ſecourir cette place ; il ne put rien obtenir. Le duc voulut abſolument ſe retirer à Tyr, où il mourut quelque tems après, dévoré de remords, dit-on, & l'eſprit égaré. D'après ſon refus, Richard voyant qu'il ne falloit compter que ſur lui-même, étoit parti avec ſept hommes d'armes & quatre cens arbalêtriers ; il avoit percé une armée de ſoixante mille hommes, s'étoit jetté dans Joppé, & en avoit fait lever le ſiege. L'hiſtoire avoue que de tels faits tiennent de la fable ; mais telle étoit la valeur de Richard : elle eût embelli les tems héroïques ; & ſi la conduite y eût toujours répondu, il faudroit mettre Richard au rang des généraux les plus illuſtres. Son grand défaut, très-eſtimé alors, étoit de trop s'expoſer. Il penſa être enlevé à la chaſſe par un parti de Sarraſins. Il fut ſauvé par

la

la présence d'esprit & la générosité d'un gentilhomme Provençal de la maison des Pourcelets, ou, selon d'autres, d'un gentilhomme Normand, nommé Guillaume de Préau, qui cria : *je suis le roi*, comme s'il eût voulu s'attirer un traitement plus favorable. A ce mot on l'entoure, il est pris, le roi échappe. Les Sarrasins conduisent leur prisonnier vers Saladin, qui, déja prévenu de la prise que ses soldats avoient faite, attendoit Richard, & fut fort surpris de ne le pas reconnoître dans le prisonnier qui s'offrit à sa vue. Ce prisonnier se vanta de son stratagême; & Saladin, qui n'avoit rien de barbare, lui accorda son estime. Richard renvoya dix émirs sans rançon pour racheter son libérateur.

Les idées de Richard paroissoient alors s'étendre; on le voyoit s'affermir de jour en jour dans la résolution de fonder en Asie un grand royaume, dont Jérusalem eût été la capitale. Pour réunir tous les

droits il acheta de Guy de Lusignan le titre de roi de Jérusalem, & lui donna en échange le royaume de Chypre qu'il avoit conquis, & qui est resté dans la maison de Lusignan jusqu'en 1473. Mais bientôt mille obstacles imprévus, sans compter ceux qu'il étoit aisé de prévoir, le forcerent d'abandonner cette entreprise; la peste se mit dans son armée, les troupes Françoises, après la mort du duc de Bourgogne, voulurent absolument retourner en France; l'argent & les hommes commençoient à manquer également au roi d'Angleterre, & la facilité que Philippe avoit de lui nuire en Europe, le tenoit dans des défiances continuelles. Il entreprenoit avec hardiesse, & exécutoit avec vigueur; mais la patience lui manquoit, & les obstacles le rebutoient aisément: il abandonna tout, fit une treve de trois ans avec Saladin, & montra autant d'empressement de revoir ses états, qu'il en avoit eu de les quit-

ter. Ses ennemis, tâchant d'oublier ses exploits, en prirent occasion de l'accuser d'intelligence avec Saladin. Des François attribuent même à Richard le refus d'assiéger Jérusalem, & disent que ce fut le duc de Bourgogne avec ses François, & le duc d'Autriche avec ses Allemands, qui insisterent pour qu'on fît ce siege.

Quant au projet de se faire roi de Jérusalem, tout opposé qu'il est aux prétendues intelligences avec Saladin, il n'est pourtant attribué à Richard que par les auteurs François; les Anglois donnent un motif bien plus généreux à la cession que fit ce prince du royaume de Chypre à Guy de Lusignan. Ils disent qu'il la fit pour terminer les contestations qui s'étoient élevées entre Guy de Lusignan & le marquis de Montferrat, au sujet de la couronne de Jérusalem, que ni l'un ni l'autre ne portoit. Ils font entendre qu'au moyen de cette cession Lusignan

cédoit à ſon tour au marquis de Montferrat, le royaume de Jéruſalem, lorſqu'on l'auroit conquis, & que Richard faiſoit ſeul les frais de cet accommodement, dont il ne tiroit aucun avantage; mais il paroît que leur zele pour Richard les entraîne trop loin. Rigord dit expreſſément que Richard avoit d'abord vendu l'île de Chypre aux Templiers, il ſpécifie même la ſomme, c'eſt vingt-cinq mille marcs d'argent; & il ajoute qu'il la revendit depuis à Luſignan. D'après ſon récit, quelques hiſtoriens François, (entre autres l'abbé Velly) ont ſuppoſé que Richard avoit pris de l'argent des deux côtés; & ils n'ont vu qu'un ſtellionat, où les auteurs Anglois avoient vu un don généreux : les François ont été trop loin auſſi. Rigord ne dit point que Richard eût touché l'argent des Templiers; mais on voit que ſa ceſſion tant vantée de l'île de Chypre à Luſignan, fut une véritable vente, & vraiſembla-

Rigord, vie de Phil. Aug.

blement on fit entrer dans le prix de cette vente les droits de Lusignan au trône de Jérusalem, droits qui par conséquent passoient à Richard.

D'après ce traité avec Lusignan, le roi d'Angleterre devoit être plus que jamais ennemi du marquis de Montferrat. Au milieu de tous ces mouvemens, Conrad (c'est le nom de ce Marquis) fut poignardé dans les rues de Tyr par deux assassins qui s'étoient mis à son service dans cette intention; ils avouerent & leur crime & leurs motifs, ils en firent gloire; ils subirent la torture & le supplice, non-seulement avec courage, mais avec joie. On reconnoît à ce fanatisme les disciples du vieux (1)

(1) On donnoit toujours au chef ou prince des assassins ce titre de *vieux* ou *senieur* de la Montagne, *vetus de monte*, *vetulus de montanis*, *vetulus de montibus*, *senex de montanis*, *sexmontius* ou *senex montis*, *senior montis*. C'est de ce mot de *senieur* qu'on a fait celui de *seigneur*. Quant au mot *assassins*, qui désigne aujourd'hui des meur-

de la Montagne, ce ſouverain dont l'hiſtoire reſſemble tant à la fable,

---

triers, c'étoit le nom de ce peuple qui habitoit les montagnes de la Phénicie, & ce nom d'aſſaſſins vient d'*haſſiſin*, mot Perſan, qui ſignifie *poignard*, arme ordinaire de ces montagnards; ou du mot Arabe *haſſa*, qui ſignifie tuer. Quant au *vieux* ou *ſenieur* de la montagne, on ſait que jamais deſpote héréditaire n'eut ſur ſes eſclaves l'empire qu'avoit ſur ſes compagnons ce chef électif. C'eſt que ſon empire étoit fondé ſur le fanatiſme. L'idée ſeule que s'ils mouroient en exécutant les ordres de leur maître, ils alloient prendre les premieres places dans un paradis délicieux, les faiſoit courir à la mort. On raconte qu'un ſoudan de Damas ayant voulu forcer le ſenieur de la montagne de lui payer tribut, le ſenieur, ſans répondre à l'envoyé du ſoudan, ordonna en ſa préſence à un de ſes ſujets de ſe précipiter du haut d'une tour, à un autre de s'enfoncer un poignard dans le cœur. Tous deux obéirent avec joie; l'envoyé frémiſſoit. « *Va dire à* » *ton maître*, lui dit le ſenieur, *qu'un prince* » *qui a ſoixante mille hommes auſſi ſoumis à* » *ſes ordres, que les deux que tu viens de voir,* » *ne paye tribut à perſonne* ».

& qui, trop foible pour combattre les rois, prenoit le parti de les aſſaſſiner. L'ivreſſe de la ſuperſtition & celle de la volupté, lui fourniſſoient des bourreaux aſſurés & contens d'être victimes à leur tour. Ce chef ſingulier d'un peuple très-ſingulier, faiſoit trembler les rois, qui n'avoient pourtant rien à craindre de lui, s'ils étoient juſtes; mais il ne leur pardonnoit rien, & à la premiere violence qui leur échappoit ils ſe voyoient entourés de poignards. Un de ſes ſujets, jetté par la tempête dans le port de Tyr, avoit été tué & dépouillé par les ordres du marquis de Montferrat; le vieillard avoit demandé une réparation, & avoit reçu de nouveaux outrages. Il ſe vengea, &, ſelon ſon uſage, il inſtruiſit l'Aſie de ſes raiſons par un manifeſte. Les auteurs Anglois diſent que, malgré la notoriété de ce fait, Philippe accuſa publiquement Richard de l'aſſaſſinat de Conrad, qu'il feignit d'en craindre

autant pour lui-même, & qu'il établit à cette occaſion les ſergens d'armes, monument de ſes calomnies contre Richard. C'étoit une compagnie de gardes armés de maſſes d'airain. Parmi les auteurs François, les uns jugent qu'en effet l'établiſſement des ſergens d'armes fut une précaution que prit Philippe Auguſte contre les attentats de Richard, & que cette précaution étoit néceſſaire; les autres ne voient point de liaiſon entre cet établiſſement & l'aſſaſſinat du marquis de Montferrat : ils ne conviennent pas que Philippe ſoit deſcendu juſqu'à l'indignité de la calomnie. Ce qu'il y a de certain, repliquent les Anglois les plus modérés, c'eſt que Richard étoit innocent du meurtre de Conrad, & qu'il en fut accuſé. L'un & l'autre fait eſt prouvé par le manifeſte du vieux de la Montagne, adreſſé à Léopold, duc d'Autriche. « Pluſieurs rois & princes, » dit-il, ont injuſtement accuſé de la » mort de Conrad, Richard, roi d'An-

» gleterre (1). C'eſt moi qui ai fait » tuer Conrad publiquement dans les » rues de Tyr, en préſence de tout » le peuple ». Il dit ſes raiſons, nous venons de les dire; puis il ajoute un mot remarquable, qui peint toute la politique de ce chef des aſſaſſins: « Sachez que nous ne faiſons mourir » perſonne qui ne nous ait offenſés.

Mais des critiques François ont trouvé dans cette lettre des caractères de ſuppoſition qui auroient dû,

(1) *Cùm plurimi reges & principes ultrà mare Ricardum regem Angliæ & dominum de Morte Marchiſi (de Monteferrato) inculpant .... benè dicimus vobis in veritate, quòd dominus Ricardus, rex Angliæ, in hâc Marchiſi Morte nullam culpam habuit : & qui, propter hoc, domino regi Angliæ malum fecerunt, injuſtè fecerunt & ſine causâ .... Nos Marchiſum deſideravimus occidere .... Duos fratres miſimus ad Tyrum, qui eum apertè & ferè coram omni populo Tyri occiderunt .... Sciatis pro certo quòd nullum hominem hujus mundi pro mercede aliquâ vel pecuniâ occidimus, niſi priùs malum nobis fecerit. Rymer*, T. 1. p. 71.

ſelon eux, la faire rejetter. 1°. Eſt-il vraiſemblable que le chef des aſſaſſins ſe fût avoué publiquement le meurtrier de Conrad, dans un pays où Conrad laiſſoit tant de vengeurs? ſe ſeroit-il adreſſé, pour ſe vanter de ce meurtre, à Léopold, duc d'Autriche, parent & ami de Conrad? Quel intérêt ce deſpote Mahométan avoit-il à juſtifier un roi chrétien tel que Richard? ne devoit-il pas plutôt laiſſer le ſoupçon & la haine diviſer tous ces princes Européens qui s'étoient ligués pour attaquer l'Aſie?

Ne pourroit-on pas répondre qu'il appartenoit à la politique ſinguliere du vieux de la Montagne de ſe vanter de ſes aſſaſſinats pour ſe rendre plus redoutable? Or, ce principe ſuffiſoit, même ſans les motifs de probité, pour l'engager à juſtifier ceux qu'on ſoupçonnoit injuſtement de ces crimes.

Mais on obſerve 2°. que la lettre eſt datée du mois de Septembre, mois inconnu aux Orientaux. Qu'elle

est d'ailleurs écrite en Latin, & que la langue du vieux de la Montagne étoit l'Arabe.

Ne pourroit-on pas répondre encore, qu'au moyen des Croisades les Orientaux avoient eu assez de commerce avec les Européens pour connoître leur maniere de dater, & que le vieux de la Montagne aura cru devoir s'y conformer en écrivant à un prince Européen ?

Quant à la langue, Trivet ou Treveth, qui rapporte cette lettre, peut l'avoir traduite ou fait traduire.

Dans Treveth au moins la lettre est datée de l'an 1505 d'Alexandre, c'est-à-dire, de l'ere des Séleucides : cet an 1505 répond à l'an 1193 de notre ere, la date est juste. Mais dans Rymer cette lettre est datée de la cinquieme année du pontificat d'Alexandre : *Anno ab Alexandro papâ quinto*. Un Mahométan pouvoit absolument dater du mois de Septembre, date indifférente ; mais pouvoit-il dater par les années des

papes ? d'ailleurs, c'étoit Céleſtin III. qui ſiégoit alors, Alexandre III. étoit mort douze ans auparavant.

De toutes ces difficultés, quelques critiques ont conclu que la lettre avoit été fabriquée par les Anglois : leur conjecture eſt appuyée ſur diverſes circonſtances dont nous aurons bientôt occaſion de parler.

Obſervons ici qu'un ancien hiſtorien-poëte nommé Guiart, rapporte une particularité qui ne ſe trouve dans aucun autre auteur : il prétend que Richard, à l'exemple du vieux de la Montagne, avoit inſtitué une eſpece d'école meurtriere, où il formoit des fanatiques qui devoient un jour aſſaſſiner Philippe Auguſte, & que pour s'en garantir, Philippe inſtitua les ſergens d'armes.

Que le roi Richard d'Angleterre
Faiſoit enfans endoctriner
Pour lui ocire & afiner (1) . . .

(1) Mettre à fin, tuer.

Par ceux avoit Richard béance (1)
De mettre à mort le roi de France...
Puis que le roi dire l'oï,
Ne fu il qu'il ne se feist
Eschangaitier (2) *en toutes places,*
Nuit & jour des sergens à maces.

Remarquons que Guiart ne parle point de l'assassinat du marquis de Montferrat. Remarquons de plus que cette autorité unique ne prouve pas plus contre Richard que contre Philippe Auguste. Si le fait rapporté par Guiart est vrai dans toutes ces circonstances, Richard aura voulu assassiner Philippe Auguste ; ajoutons même, si l'on veut, qu'il peut avoir fait assassiner Conrad ; mais si le fait est faux, le passage de Guiart prouve que les François ont calomnié le roi d'Angleterre. La chronique d'Albéric des trois Fontaines, auteur François presque contempo-

(1) Esperance.
(2) Veiller, garder.

rain, accuſe expreſſément Richard du meurtre de Conrad. M. Falconet (ſecond Mémoire ſur les aſſaſſins) dit que la meilleure juſtification de Richard ſe tire de la généroſité de ſon caractere; & nous penſons à cet égard comme M. Falconet.

C'eſt ſur Humfroi, ou Onfroi du Thoron, qu'il fait tomber le ſoupçon de l'aſſaſſinat de Conrad. Onfroi avoit été le premier mari d'Iſabelle, héritiere du royaume de Jéruſalem; ce mariage ayant été caſſé, Iſabelle avoit épouſé Conrad, entre les mains duquel Onfroi voyoit avec regret ſa femme & ſa couronne.

Par cette conjecture très-naturelle, M. Falconet d'un côté juſtifie Richard, de l'autre rejette comme ſuppoſée, la lettre du vieux de la Montagne à Léopold, duc d'Autriche (1).

---

(1) Voir le ſeizieme tome des Mém. de l'Acad. des Inſcriptions & Belles-Lettres,

M. Falconet préſume qu'Onfroi, pour l'aſſaſſinat de Conrad, put ſe ſervir du miniſtere des aſſaſſins ; en effet, divers traits de leur hiſtoire prouvent qu'ils ne ſe bornoient pas toujours à exercer les vengeances particulieres de leur chef, & qu'ils ſe vendoient quelquefois au reſſentiment des autres princes.

Si les hiſtoriens François juſtifient le leur ſur la calomnie à l'égard du roi d'Angleterre, ils ne peuvent s'empêcher de convenir qu'il fut infidele à la promeſſe ſi ſolemnellement faite à Richard, de ne point lui nuire pendant ſon abſence, & de ne point attaquer ſes terres que tout au-moins quarante jours après qu'il le ſauroit de retour dans ſes Etats. Philippe ſuppoſa que l'inaction qu'il avoit promiſe, n'ayant d'autre cauſe que les opérations de

---

pag. 155 & ſuivantes de l'hiſtoire ; & les deux mémoires de M. Falconet ſur les aſſaſſins, Tome XVII.

Richard dans la Terre-Sainte, pouvoit finir avec ces opérations, & dès qu'il le fut parti pour revenir en Europe, il commença les hostilités. Ce n'étoit-là ni la lettre ni l'esprit des conventions, & certainement Richard ne se feroit point engagé dans la croisade, sous la condition de pouvoir être attaqué avant son retour.

Il s'étoit élevé en Angleterre & dans les autres états de Richard, quelques troubles que Philippe avoit sinon excités, du-moins nourris, & dont il alloit profiter. Richard, en partant pour la Terre-Sainte, avoit confié l'administration de son royaume à deux évêques, Guillaume Lonchamp, évêque d'Ely, Normand sans naissance & sans mérite, & l'évêque de Durham. L'évêque d'Ely, pour régner seul, fit emprisonner l'évêque de Durham & l'archevêque d'York, frere naturel du roi. Après ces traits de violence, on peut juger qu'il s'en permit quelques autres. Il chassoit à main armée les

Hoveden. Knyghton. M. Paris. Brompton. Bened. Abb.

prélats de leurs siéges, les seigneurs de leurs terres, qu'il prenoit pour lui, ou qu'il donnoit à ses créatures. Le soulevement général apprit à Richard la conduite de son ministre; il voulut lui ôter l'administration, l'évêque d'Ely ne voulut point la quitter : il étoit légat, & cette autorité l'aidoit à garder l'autre. Becket s'étoit borné à défendre les immunités de l'église, celui-ci employoit les armes spirituelles à conserver les dignités temporelles malgré le roi & l'état; aux vertus inflexibles de Becket il substituoit l'insolence & le crime; il réunissoit tous les emplois que Becket avoit jugé incompatibles; il étoit évêque, légat, régent & chancelier. Ce faste que Becket avoit étalé lorsqu'il étoit chancelier, & qu'il avoit déposé aux pieds de la croix en acceptant la primatie, l'évêque d'Ely ne cessoit de le prodiguer aux yeux du clergé indigné, il en faisoit une source de vexations; il traînoit par-tout à sa

ſuite, même au milieu des fonctions épiſcopales, & dans la viſite des monaſteres, quinze cens hommes de cavalerie, & une ſuite ſi nombreuſe de chevaliers, de prêtres, de valets, de muſiciens, de chaſſeurs, de chiens & de chevaux, que les plus riches couvents où il logeoit, avoient peine à réparer en trois ans d'économie, le ravage d'une ſeule nuit. Sa marche reſſembloit à une expédition militaire, & en étoit ſouvent une. Le prince Jean avoit été honorablement écarté de l'adminiſtration par le roi ſon frere, qui l'avoit comblé de bienfaits, lui avoit donné le comté de Mortagne & pluſieurs autres domaines, mais qui n'avoit pas même voulu d'abord qu'il mît le pied dans l'Angleterre pendant ſon abſence : depuis, ayant peut-être penſé que ce prince intriguant & ambitieux ſeroit plus à craindre pour lui en France & dans le voiſinage de Philippe, qu'en Angleterre, où ſa conduite ſeroit plus éclairée par

la régence, il avoit trouvé bon que Jean revînt dans ce royaume. L'évêque d'Ely, ſous prétexte des ordres que le roi lui avoit donnés de mettre un frein à l'ambition & à la puiſſance de ce prince, le bravoit & l'outrageoit tous les jours dans les choſes les plus indifférentes.

L'indignation du prince étoit au comble, tous les ordres de l'état la partageoient & la ſecondoient. Heureuſement la mort du pape fit ceſſer dans la perſonne de l'évêque d'Ely l'autorité légatoriale. Sa perſonne, en devenant moins ſacrée, devint moins à craindre; tout éclata contre lui, on le dépoſa, on l'excommunia, on l'empriſonna; il ſe déguiſa en femme pour s'échapper & paſſer dans le continent: il fut découvert, livré aux inſultes de la populace, & reſſerré plus étroitement. L'archevêque de Rouen Walter, prélat vertueux & humain, avoit été fait chancelier à ſa place; avant ſon élévation il avoit eu ſa part des outrages que

l'évêque d'Ely prodiguoit également aux bons & aux méchans : il fut pourtant touché de son sort, & le mit en liberté, en lui enjoignant de sortir du royaume. C'étoit lâcher un tigre qu'il eût fallu laisser mourir dans sa chaîne. Les méchans se connoissent ; l'évêque d'Ely avoit apperçu dans le cœur du prince Jean la même perversité qui le distinguoit lui-même : il gagna sa confiance en lui proposant la révolte & l'infidélité ; il eut soin en même tems de faire renouveller sa légation par le nouveau pape Céleſtin III. & reparut insolemment à Douvres, d'où il envoya signifier ses nouveaux pouvoirs au conseil de régence. On prit le parti d'appeller de cette légation au pape, qui la révoqua en connoissance de cause. On ordonna encore au turbulent évêque de sortir du royaume, & il eut la confusion de n'avoir plus d'autre moyen de nuire que de mettre son diocese d'Ely en interdit. Il passa en France, où, de

concert avec le prince Jean, il engagea Philippe à la guerre.

Philippe n'y étoit déja que trop porté. Les historiens Anglois veulent absolument trouver dans sa conduite un systême lié de perfidie. Après avoir insinué que sa maladie dans la Palestine n'avoit été qu'un prétexte à son impatience de revenir en France usurper un triomphe facile sur Richard absent, ils disent qu'aussi-tôt après son retour il avoit cherché à tromper les prélats & la noblesse de Normandie, en leur persuadant que par le traité fait à Messine, Richard lui avoit cédé les places du Vexin & quelques autres domaines qu'il redemandoit. On lui avoit répondu que Richard n'ayant donné aucun ordre à ce sujet, on ne pouvoit prendre aucun parti sans l'avoir consulté. Sur cette réponse Philippe voulut, dit-on, entrer en Normandie; mais sa noblesse rougissant pour lui d'un si lâche parjure, avoit refusé d'en être l'instrument.

Philippe alors ſe tourna du côté du prince Jean, des mécontentemens duquel il eſpéra une révolution qu'il ne pouvoit opérer par les armes.

Il faut avouer que ſi ce récit a des lueurs de vraiſemblance, il eſt un peu deſtitué de preuves. Nous ne pouvons adopter un ſyſtême qui répugne ſi fort à la franchiſe, à la valeur, à la probité de Philippe Auguſte. Ceux qui connoiſſent la foibleſſe des princes, lorſqu'attaqués par les intérêts politiques, ils ne ſont défendus que par l'honneur, comprendront ſans peine qu'après avoir réſiſté aux tentations prévues, on ſuccombe aux tentations inattendues & à une certaine fatalité de conjonctures. Nous croyons donc que la maladie de Philippe dans la Paleſtine, fut réelle, que ſon retour en France n'eut point pour motif le vil projet de nuire à ſon rival abſent; que ſon ferment de reſpecter l'abſence de Richard, & de ne l'attaquer que quand Richard feroit en état de ſe défen-

dre, fut sincere; qu'en conséquence Philippe resta long-tems dans l'inaction, & qu'il eût continué d'y rester sans les intrigues de l'évêque d'Ely & celles du prince Jean, & sans les événemens nouveaux qui arriverent à Richard.

Ce prince, qui, par son impétuosité se faisoit par-tout des ennemis, s'en étoit fait deux irréconciliables; l'un pendant son séjour à Messine, l'autre pendant son expédition dans la Palestine. Le premier étoit l'empereur Henri VI. au préjudice duquel il avoit affermi Tancrede sur le trône de Sicile; le second étoit Léopold, duc d'Autriche, auquel il avoit fait un affront sanglant, en renversant son étendart du haut d'un ouvrage que Léopold avoit emporté. Richard en revenant de la Terre-Sainte, prit sa route par l'Allemagne dans l'intention peut-être de voir en passant le duc de Saxe, l'un de ses beaux-freres, & dans l'intention surtout d'éviter la France. Il voyageoit

inconnu, de nuit ſeulement, & par des chemins détournés, de peur de quelque rencontre funeſte ; il en fit une ; il fut, dit-on, reconnu en tournant la broche dans la cuiſine d'une auberge ; on le conduiſit au duc d'Autriche, qui juſtifia bien par l'indignité de ſon procédé, l'outrage que Richard lui avoit fait. Ce traître avoit fait épier Richard ſur ſa route, il le fit charger de fers, garder à vue, & à chaque mouvement ſuſpect ſes gardes lui portoient ſur le cœur la pointe de leurs épées. Quand Léopold eut aſſouvi ſa lâche vengeance ſur ſon priſonnier, il le vendit, lié & garoté, à la vengeance de l'empereur : il en reçut ſoixante mille marcs d'argent ; & l'empereur, après avoir ſans le moindre prétexte retenu Richard quatorze mois en priſon, lui vendit ſa liberté cent (1) cinquante mille marcs d'argent, regagnant

Hoveden. M. Paris. Brompton.

(1) Les hiſtoriens varient ſur la ſomme, mais non ſur l'action.

ainſi

ainsi près du double sur l'infame marché de Léopold. Voilà de ces atrocités que la politique extérieure, devenue plus active & plus étendue, a fait disparoître. Dans des tems postérieurs l'Europe entiere eût demandé compte à l'empereur de sa conduite envers Richard. On trouve dans le recueil de Rymer un indigne rescript (1) par lequel Henri VI. annonce à Philippe Auguste, avec une joie criminelle, la détention du roi d'Angleterre; il se complaît dans l'énumération des pieges qu'il a fait tendre à Richard sur sa route, de concert avec le duc d'Autriche. Il appelle Richard *l'ennemi de l'Empire & le perturbateur du repos de la France* (2). Richard n'avoit encore été ni l'un ni l'autre, & Philippe Auguste méritoit mieux

T. 1. p. 70.

(1) Du 28 Décembre 1192.

(2) *Inimicus imperii nostri & turbator regni tui.*

alors ce dernier titre à l'égard de l'Angleterre.

Cependant des commiſſaires Anglois que la régence avoit envoyés pour prendre les ordres de Richard, & l'inſtruire de l'état des affaires de l'Angleterre, couroient par toute l'Allemagne ſans pouvoir apprendre de ſes nouvelles, lorſqu'en arrivant dans un village ils le virent paſſer entouré de gardes & lié comme un criminel : c'étoit au moment où le duc d'Autriche l'envoyoit à l'empereur. Saiſis de douleur à ce ſpectacle, ils tombent à ſes pieds, fondans en larmes & ſans pouvoir parler. Richard parut conſolé en les voyant, la ſérénité ſe rétablit ſur ſon viſage; il demanda des nouvelles de ſes ſujets, & du roi d'Ecoſſe, qu'il regardoit comme ſon meilleur ami. On lui apprit que Philippe menaçoit la Normandie : « *Je n'en ſuis pas ſur-* » *pris*, dit-il, *mais il faut ſe défen-* » *dre* ». On lui dit que Jean ſon frere paroiſſoit vouloir remuer en Angle-

terre. « *Oh ! pour celui-là*, dit-il, *je*
» *dois le connoître*, *il n'eſt pas homme*
» *à conquérir un royaume*, *pour peu*
» *qu'on lui réſiſte* ». Après cette conférence, qui avoit fait du bien à ſon ame, & qui en fit à ſes affaires par les ordres qu'il donna, il pourſuivit ſa route vers l'empereur.

Ce fut pendant la détention de Richard chez Léopold, qu'on publia la prétendue lettre du vieux de la Montagne, adreſſée à ce duc d'Autriche, au ſujet du meurtre du marquis de Montferrat. En même tems on en publia une autre du même chef des aſſaſſins, adreſſée à Philippe Auguſte, & qui eſt rapportée par Guillaume de Neubridge. L'objet des deux lettres eſt le même ; celui de juſtifier Richard, & d'imputer au vieux de la Montagne l'aſſaſſinat de Conrad. M. Falconet attribue les deux lettres aux Anglois, qui avoient un intérêt viſible de les fabriquer ; l'une pour appaiſer Léopold, qui tenoit entre ſes mains la vie de Ri-

chard ; l'autre pour désarmer Philippe Auguste, qu'ils voyoient prêt à se jetter sur les terres de Richard pendant son absence. Répétons cependant que M. Falconet ne croit point Richard coupable du meurtre de Conrad; il présume seulement que les Anglois opposerent une justification fausse à une accusation calomnieuse.

Philippe regarda sans doute la détention de Richard, d'abord chez Léopold, ensuite chez Henri VI. comme un nouvel ordre de choses qui rendoit nuls les engagemens précédens, & le faisoit rentrer dans l'ordre commun de la politique malfaisante : il crut apparemment qu'ayant promis l'inaction jusqu'à un terme à-peu-près fixe, (celui du retour de Richard après la croisade) l'événement qui retardoit ce retour, & qui le rendoit même incertain, le délioit d'un serment qu'il eût pu ne pas faire s'il eût prévu ces délais & cette incertitude ; son serment d'ail-

leurs, tenoit au respect qu'inspiroit la croisade; mais la haine de Léopold & de Henri VI. pour Richard, étoit étrangere à la croisade. Si Philippe raisonna ainsi, il raisonna trop subtilement & trop peu généreusement sans doute; aussi ne s'agit-il point de le justifier, mais de détruire l'idée d'un systême de perfidie combiné dès son séjour dans la Terre-Sainte. La croisade étoit finie, Richard étoit absent & dans les fers, Richard étoit essentiellement ennemi de Philippe; le Prince Jean, furieux de ce que Richard dans son traité avec Tancréde, & depuis encore dans ses lettres à l'évêque d'Ely, avoit désigné le prince Arthur son neveu, pour son successeur, pressoit Philippe de se déclarer, & lui offroit de le servir; l'Evêque d'Ely lui offroit aussi le secours de ses intrigues. Un prince qui refuse de pareilles offres n'est que juste, & passe pour généreux; celui qui les accepte passe pour habile. Philippe fut donc ha-

bile; ſi ſa conduite révolte les cœurs droits, c'eſt moins à lui qu'il faut s'en prendre, qu'aux principes reçus dans la politique.

Obſervons d'ailleurs que Richard, quoique marié avec Berengelle, retenoit toujours Alix, peut-être comme ôtage de la parole de Philippe; mais quel droit avoit-il de la retenir, Philippe n'ayant pas conſenti à la lui laiſſer?

Rymer, vol. 1. p. 85.

Philippe conclut donc avec le prince Jean un traité, en vertu duquel il ſe jetta ſur la Normandie, reprit les places du Vexin, s'empara des comtés d'Eu & d'Aumale, & alla faire le ſiege de Rouen, qu'il fut obligé de lever après pluſieurs aſſauts, tandis que le prince Jean s'efforçoit de ſoumettre & de tromper l'Angleterre, en publiant la mortde Richard, & en demandant ſa couronne (c'étoit pendant le tems que les commiſſaires de la régence cherchoient le roi en Allemagne). On ne voulut ni croire le roi mort ſur la parole de ce prince ſans foi, ni peut-être lui

donner la couronne, en ſuppoſant la mort du roi. D'un autre côté, le pape vint au ſecours de ce roi abſent & priſonnier qu'on dépouilloit; il menaça de mettre la France en interdit, ſi Philippe ne retiroit ſes troupes. Jean qui s'étant enfin démaſqué, avoit hazardé quelques hoſtilités, fut trop heureux que la régence voulût bien lui accorder une treve; & Philippe fut obligé d'en accorder une, ou, ſi l'on veut, il la vendit moyennant vingt mille marcs d'argent, dont il étoit aiſé de prévoir que le payement ne ſe feroit point, puiſqu'il ne devoit ſe faire que quand Richard ſeroit en liberté.

Ce prince languiſſoit toujours dans la tour de Wormes (1), où il étoit

(1) J'ignore juſqu'à quel point ces faits rapportés par tous les hiſtoriens peuvent ſe concilier avec une anecdote qui ſe trouve dans un livre nouveau. L'empereur, ſuivant cette anecdote, tenoit Richard enfermé dans une priſon *inconnue à tout l'univers*,

plus étroitement resserré, plus indignement traité qu'il ne l'avoit été chez le duc d'Autriche. L'empereur venoit insulter à sa disgrace, & jouir de ses douleurs. On dit que ce barbare poussoit la férocité jusqu'à me-

Richard étoit poëte & musicien, avoit la voix très-belle, & chantoit souvent des chansons dont il avoit fait les airs & les paroles. Blondel, maître de sa chapelle, étoit allé le chercher dans la Terre-Sainte, déguisé en pélerin; ne l'y ayant pas trouvé, il traversoit l'Allemagne en le cherchant. Il arrive au village *de Losemsten* où l'empereur avoit un château; il apprend qu'on y gardoit un prisonnier. Diverses circonstances firent juger à Blondel que ce pouvoit être Richard. Pour s'en éclaircir, sans donner aucun soupçon, il se mit à chanter au pied d'une tour grillée de la prison, les premiers couplets d'une chanson de Richard. Du fond de la tour, une voix que Blondel reconnut aisément pour être celle de Richard, chanta les couplets suivans. Blondel assuré par-là de sa découverte, passe en Angleterre, où, sur son rapport, on entama bientôt avec l'empereur les négociations qui rendirent Richard à son royaume.

nacer ce grand roi de la torture. Il falloit que les états de l'Europe fuſſent encore bien peu liés par les rapports mutuels, puiſqu'on laiſſoit un monſtre ſe jouer ainſi des droits du trône & de ceux de l'humanité. Le généreux Richard, non moins inébranlable dans la tour de Wormes, que vaillant dans les plaines de la Judée, craignit que les maux n'abattiſſent ſon courage; & voulant prévenir les effets de ſa propre foibleſſe, il écrivit à l'archevêque de Rouen qu'il défendoit à la régence d'avoir égard aux ordres qui pourroient lui échapper, pour peu qu'elle les jugeât contraires à l'honneur de la couronne & au bien de l'état. Cela eſt fort différent de ce que dit un annaliſte Anglois cité par le P. d'Orléans; ſavoir, que Richard ſe ſoumit à recevoir de l'empereur l'inveſtiture de l'Angleterre, moyennant un tribut annuel de cinq mille livres ſterling.

Eléonore, mere de Richard, s'in-

dignoit de l'indifférence avec laquelle toute l'Europe & le pape lui-même, laiſſoient opprimer le héros de la Chrétienté qui venoit de la ſervir avec tant de gloire, & qui avoit été pris la croix ſur l'épaule (1) au retour d'une croiſade. Elle joignit à l'amertume des plaintes la hauteur des reproches & la violence des injures (2) ſans pouvoir rien obtenir.

---

(1) Les Croiſés portoient une croix rouge ſur l'épaule droite.

(2) Elle écrivoit au pape : « *Si Eccleſia* » *Romana comploſis manibus ad tantas inju-* » *rias Chriſti ſilet, & exurgat Deus, & judi-* » *cet cauſam noſtram, reſpiciat in faciem* » *Chriſti ſui. Ubi eſt zelus Eliæ in Achab?* » *zelus Joannis in Herodem? zelus Ambroſii* » *in Valentem? zelus Alexandri tertii, qui,* » *ſicut audivimus & vidimus, patrem iſtius* » *principis Fredericum auctoritate apoſtolicæ* » *ſedis ſolemniter & terribiliter à fidelium* » *communione præcidit?* ...

Dans une ſeconde lettre, voyant que ſes prieres n'ont rien obtenu, elle s'écrie avec toute la douleur d'une mere : « *Bone* » *Jeſu! quis mihi tribuat ut in inferno prote-*

Le Pape, qui avoit plus à craindre de l'empereur que de tous les autres Souverains, refusoit de se commet-

---

» *gas me, donec pertranseat furor tuus....*
» *Mors in voto mihi est & vita in tædio, &....*
» *vivere compellor invita, ut vita mihi sit pabulum mortis & materia cruciatûs. O felices, qui inexperti ludibria vitæ hujus & inopinatos eventus conditionis incertæ beato prævenerunt aborsu! Quid facio? cur subsisto? quare moror misera & non vado ut videam quem diligit anima mea, vinctum in mendicitate & ferro? Ut quid enim tanto tempore mater potuit oblivisci filii uteri sui? Tigres ergà fœtus suos, & lamias etiam sæviores emollit affectio.*

On ne peut s'empêcher de reconnoître ici les mouvemens de la nature. Eléonore se plaint des troubles que Jean, son autre fils, excitoit dans le royaume :

« *Filii mei pugnant inter se; si tamen pugna est, ubi unus vinculis arctatus affligitur, alius addens dolorem super dolorem ipsius, crudeli tyrannide sibi regnum exulis usurpare molitur.... avulsa sunt à me viscera mea, generatio mea ablata est & convoluta est à me. Rex junior & comes Britanniæ in pulvere dormiunt.... Duo filii mei supere-*

tre avec Henri VI. le fléau du Saint Siége, & aucun cardinal ne vouloit se charger de cette périlleuse légation.

Enfin les princes de l'Empire, qui admiroient la valeur de Richard, dont plusieurs d'entre eux avoient été les témoins, forcerent l'empereur à le relâcher. Ce fut alors que Henri VI. conclut cet infame marché dont nous avons parlé. Eléonore eut

---

» *rant ad solatium, qui hodie mihi, miseræ &* » *damnatæ, supersunt ad supplicium. Rex Richardus tenetur in vinculis : Joannes frater* » *ipsius regnum captivi depopulatur ferro &* » *vastat incendiis* ».

Dans une troisieme lettre, elle ajoute : « *Tu autem domine Deus Sabaoth, qui judicas* » *justè, vide quia vim patior, judica causam* » *meam, & quia in terris judicem non invenio,* » *ego misera & nulli miserabilis terrenum judi-* » *cem ad tuum terribile tribunal appello* ».

On voit par ces traits que l'éloquence de la douleur est de tous les tems; elle éclate par-tout ici à-travers quelques jeux de mots & à-travers l'application continuelle de passages de l'Ecriture.

bien de la peine à trouver de quoi fournir au premier payement de la rançon du roi ſon fils, parmi les troubles que Jean excitoit en Angleterre, ainſi que Philippe en Normandie. Cependant l'état & l'Egliſe ſervirent bien Richard en cette occaſion, & les loix féodales lui furent favorables par l'obligation qu'elles impoſoient aux vaſſaux de contribuer à la rançon de leur ſeigneur priſonnier. Le droit qu'elles exigeoient dans ce cas, fut levé à la rigueur. Villes, bourgs & terres, tout fut taxé; mais les contributions volontaires allerent encore au-delà. Tous les décimateurs donnerent le dixiême de leurs dixmes; les évêques, les abbés, la nobleſſe ſacrifierent le quart de leurs revenus; les moines de Cîteaux céderent toutes leurs laines d'une année; les paroiſſes firent fondre leurs calices; les cathédrales, les monaſteres livrerent leurs tréſors.

Cependant Philippe ne ceſſoit de

négocier avec l'empereur, pour obtenir, ou qu'il lui remît Richard entre les mains, ou qu'il éternisât sa captivité. Enfin dans une entrevue qu'il eut avec Henri VI. à Vaucouleurs, parmi d'autres propositions avantageuses, il lui offrit la même somme qu'il avoit demandée pour la rançon de Richard, s'il vouloit le retenir encore une année en prison, puisque les princes de l'Empire ne permettoient pas qu'on l'y retînt à perpétuité. Cette offre tenta fort la cupidité de l'empereur, qui par ce moyen eût touché deux fois la même somme; mais les princes de l'Empire devinrent pressans; il fallut céder, & Richard fut libre, en faisant le premier payement, & en donnant des ôtages pour le reste. A peine étoit-il parti, que l'empereur, plus tenté par les offres de Philippe, fit courir après Richard, qui, pour échapper à ce brigand, fut obligé de précipiter son embarquement, malgré les vents contraires. Ses vaisseaux l'at-

tendoient à l'embouchure de l'Escaut, & le porterent à Sandwick, où il fut reçu de ses peuples avec les acclamations dûes à ses exploits & à ses malheurs. L'empereur se vengea sur les ôtages, qu'il emprisonna & maltraita, comme si c'eût été Richard qui eût manqué au traité.

Quand le roi de France sut que Richard étoit en liberté, il écrivit à son allié Jean sans terre : « *Prenez* » *garde à vous, le diable a brisé sa* » *chaîne* ». Jean imagina un étrange moyen de faire sa paix avec son frere.

Philippe avoit pris la ville d'Evreux, & l'avoit donnée au prince Jean; mais toujours forcé à quelque défiance dans ses liaisons avec un prince qui avoit contribué à faire mourir son pere de douleur, & qui faisoit son frere mort pour le dépouiller, il avoit gardé le château. C'étoit un assez grand malheur de la situation de Philippe d'avoir toujours pour alliés des fils & des freres dé-

naturés, qu'il aidoit à outrager la nature ; mais ces alliés n'étoient pas de ſon choix, ils étoient donnés par les conjonctures. Jean ſans terre invite à dîner tous les François qui étoient dans Evreux ; ils viennent ſans défiance & ſans armes chez l'allié de leur maître. Au milieu du dîner, les Anglois du prince Jean entrent bien armés dans la ſalle du feſtin ; ils maſſacrent les convives au nombre de plus de trois cens, & expoſent leurs têtes ſanglantes ſur les murailles de la ville. Cette aventure eſt exactement la même que celle de Hangeſt, ce conquérant Saxon dont nous avons parlé dans le premier chapitre de l'Introduction ; & on la retrouve encore dans d'autres momens de l'hiſtoire. Il ſeroit ſingulier qu'un fait de cette nature fût arrivé ſi ſouvent, & toujours avec les mêmes circonſtances. Ce ſont quelquefois les mauvais hiſtoriens qui multiplient les faits célebres en les répétant ſous différens

noms ; mais le doute ne peut tomber ſur la perfidie de Jean : elle eſt trop atteſtée, même par les hiſtoriens Anglois : elle l'eſt ſur-tout par la vengeance que le roi de France en tira. Il aſſiégeoit Verneuil, quand il apprit cette nouvelle. Il leva le ſiege ; & renonçant avec joie à toute alliance avec cet homme pervers, il accourut à Evreux pour ſauver le château. Il prit la ville d'emblée & la mit en cendres, eſpérant y brûler le prince Jean lui-même ; mais cet aſſaſſin s'étoit enfui auſſi-tôt après ſon crime. Richard reçut ſon frere comme un lâche qui avoit expié la révolte par l'infamie, & comme un méchant dont il falloit ſe défier, mais qu'il ne falloit pas pouſſer à bout. « *Je lui pardonne*, dit-il à Eléonore » ſa mere, qui le lui préſentoit, *&* » *j'eſpere oublier auſſi aiſément ſes* » *torts, qu'il oubliera ſes devoirs & ma* » *clémence* ».

Philippe chercha d'autres alliés. Il étoit reſté veuf à vingt-ſix ans. Ses

ſujets le preſſoient de ſe remarier; il voulut former des nœuds politiques. Il ſe reſſouvint des droits que le Dannemarck pouvoit prétendre à la couronne d'Angleterre, & dont le Dannemarck ne ſe ſouvenoit plus. Il eſt pourtant vrai que, ſi la conquête peut donner des droits légitimes, celle des Danois étoit antérieure à celle des Normands. Philippe demanda en mariage Iſemburge ou Ingeburge, ſœur de Canut IV. à condition que le Dannemarck céderoit à la France ſes droits ſur l'Angleterre, & que pour aider la France à faire valoir ces droits, il équip-
1193. peroit une puiſſante flotte, & feroit une irruption dans cette île. La marine aſſez cultivée en Dannemarck & en Angleterre, étoit toujours trop négligée en France; & vraiſemblablement ſans les guerres continuelles contre les Anglois, elle l'auroit encore été long-tems. Canut, en faveur d'une alliance ſi honorable, conſentit à tout. Le mariage ſe

fit à Amiens, au mois d'Août 1193. Isemburge étoit belle & vertueuse; mais Philippe s'en dégoûta dès la premiere nuit; il fit même casser son mariage, sur la déposition de quelques seigneurs, qui assurerent qu'il y avoit de la parenté entre elle & le roi, ou entre elle & la premiere femme du roi. Cet affront refroidit pour le moins les Danois sur les intérêts de la France, & l'expédition d'Angleterre n'eut point lieu. Ces grandes entreprises devenoient d'ailleurs plus difficiles par la délivrance de Richard. Ce prince, dont la vigilance égaloit la valeur, mit d'abord l'Angleterre en sûreté; il passa ensuite dans le Continent, & bientôt les deux rivaux furent en présence. La haine & le desir de la vengeance avoient fait disparoître toutes les petites considérations féodales. La guerre se fit avec fureur dans la Normandie, dans l'Anjou, dans la Touraine, dans la Guyenne. Ce ne fut qu'une longue suite de massacres &

d'incendies. Il n'y eut d'un peu décisif que le fameux combat de Fretteval, du côté de Blois. Philippe, dont les forces n'étoient point alors rassemblées, vouloit éviter une affaire. Son rival le coupa & le surprit. Les Anglois s'étant mis en embuscade dans des bois & le long de haies très-épaisses, tomberent tout-à-coup sur les François, qu'ils mirent aisément en désordre. Philippe, dans cette bataille, courut risque de la vie. Les ennemis prirent tout le bagage, dans lequel, suivant un usage qui s'est conservé chez les Turcs, mais qui n'en paroît pas meilleur, le roi de France faisoit porter les titres de sa couronne. Ils furent dissipés pour la plûpart, ou portés à Londres. Philippe en fit recueillir des copies partout où il put s'en trouver, & rétablit insensiblement le trésor de ses chartes, qu'on n'exposa plus dans la suite à ces inutiles dangers. Les Anglois trouverent aussi parmi ces titres les originaux des traités par lesquels

les barons rebelles, ſoit d'Angleterre, ſoit des provinces Angloiſes en France, s'engageoient à ſervir Philippe Auguſte & le prince Jean contre Richard.

Dans une guerre ſi animée, il falloit que la chevalerie jouât un rôle; il falloit que le duel fût au moins propoſé. L'humanité feroit trop heureuſe, ſi les combats ſinguliers, ſi ces jeux d'adreſſe ou de haſard pouvoient décider du ſort des empires, ſi toutes les querelles publiques pouvoient ſe terminer comme celle d'Albe & de Rome. Philippe voulut terminer ainſi la ſienne avec Richard. « Epargnons, lui dit-» il, le ſang des hommes & la terre » qui les nourrit; que cinq cheva-» liers choiſis de part & d'autre dé-» cident par leur combat de toutes » nos prétentions ». Mais quelles étoient ces prétentions, & comment pouvoit-on les réduire à un objet fixe? D'après nos ſyſtêmes de guerre & de politique malfaiſante, il ne pouvoit y avoir de paix ſo-

lide entre la France & l'Angleterre, tant que celle-ci auroit des possessions en France. Etoient-ce donc toutes les provinces du continent que l'Angleterre consentoit à mettre ainsi en compromis ? Mais quel équivalent la France consentoit-elle à mettre dans la balance ; & en supposant même que cet équivalent se fût trouvé , croit-on que la nation dont les chevaliers auroient été vaincus, eût consenti à un tel sacrifice, tandis qu'il lui restoit toutes les ressources de la guerre & de la politique ? Ce sont ces difficultés insolubles qui ont toujours fait manquer tous ces duels si souvent projettés, propres tout au plus à satisfaire & à irriter la haine de deux rivaux, mais incapables de régler aucun point litigieux. Richard répondit qu'il acceptoit avec plaisir le duel proposé ; qu'il y mettoit seulement une condition, sous-entendue sans doute par Philippe , c'est que les deux parties principales seroient à la tête des combattans. Philippe y con-

ſentit, mais la France n'y conſentit pas; elle vit toute l'inutilité d'un pareil combat, & ne voulut pas expoſer un roi qu'elle aimoit à ces hazards ſtériles. Les idées féodales ſe joignirent auſſi aux motifs de la nation; on jugea trop contraire au ſyſtême féodal qu'un ſeigneur ſe commît avec ſon vaſſal dans un combat ſingulier. Cette différence, que la poſſeſſion de telle ou telle terre mettoit pour ainſi dire dans la nature des perſonnes, paroît d'abord une idée un peu biſarre; elle avoit pourtant quelque choſe de décent & de vertueux, elle rappelloit la reconnoiſſance que toute la poſtérité du vaſſal devoit à toute la poſtérité du ſeigneur, qui avoit été le bienfaiteur du premier vaſſal. Ainſi les deux princes eurent l'honneur, l'un d'avoir propoſé, l'autre d'avoir accepté le défi; mais le combat n'eut point lieu. *Ainſi une ſi belle partie fut rompue*, dit avec regret Mézeray, grand ami des combats, tant généraux que particuliers.

La guerre a beau être animée, il faut toujours que l'épuiſement ramene la paix. Les conférences s'ouvrirent en divers lieux, & les deux rois y aſſiſterent ; une de ces conférences manqua par un mal entendu. Les deux rois, avant de conférer enſemble, conſultoient chacun ſéparément leur conſeil. Philippe avoit donné rendez-vous à Richard pour une heure fixe, Richard arriva une heure plutôt ; on lui dit que Philippe étoit au conſeil, & ne pouvoit lui parler. Richard retourna chez lui, & fit attendre à ſon tour. Philippe s'en offenſa, & lui envoya dire que, puiſqu'il manquoit au rendez-vous, il ne vouloit point la paix ; ſur cela on courut aux hoſtilités. Dans une autre conférence il y eut un mal entendu encore plus ſingulier. Les deux rois conféroient à la tête de leurs armées, ils s'éloignerent un peu pour ſe mettre ſous un arbre ; il en ſortit un ſerpent qui parut vouloir s'élancer ſur eux ; les deux rois mirent

mirent l'épée à la main pour le tuer. Les armées qui apperçurent ce mouvement, crurent qu'ils avoient pris querelle, & qu'ils se battoient; elles s'ébranlerent pour aller de part & d'autre à leur secours. Il fallut que chacun des deux rois courût à son armée pour la contenir & la désabuser. Une autre de ces conférences se tenoit en Normandie dans un tems où Philippe faisoit démanteler quelques places qu'il avoit prises dans cette province, on entendit tout d'un coup tomber avec un grand fracas les fortifications du Vaudreüil : le fougueux Richard prit cette démolition pour une insulte ou pour une fourberie de la part de Philippe. Les armées n'étoient pas éloignées, il courut se mettre à la tête de la sienne, & attaqua brusquement Philippe, qui fut obligé de se retirer, même avec quelque précipitation. Richard le poursuivit jusque sur ses frontieres, qu'il ravagea ; cependant malgré cette irruption & malgré la dé-

faite de Philippe à Fretteval, il falloit que l'avantage général de la guerre eût été plutôt pour lui que pour Richard, puiſque par la paix qui fut enfin concluë entre Iſſoudun & Charoſt en Berry, & ratifiée à Louviers en Normandie, les places du Vexin reſterent à Philippe, qui ne fut obligé de rendre que les comtés d'Eu & d'Aumale avec quelques châteaux de peu de conſéquence, tandis que Richard renonçoit encore en ſa faveur à toute prétention ſur l'Auvergne. La France crut gagner beaucoup en ſe trouvant moins reſſerrée du côté de la Normandie, où les limites reſpectives furent marquées par une ligne tirée de la riviere d'Eure à la Seine.

Les jeux militaires & tout ce qui retrace l'image des combats paroiſſoient ſi néceſſaires dans ce ſiecle guerrier, que Richard ſe crut obligé de rétablir l'uſage des tournois qui avoit été aboli à l'occaſion du comte de Bretagne Geoffroy, frere de Ri-

chard, mort à Paris des suites d'un tournoi. Ces exercices, outre le danger naturel des accidens, avoient encore l'inconvénient de fournir aux animosités particulieres une occasion de s'assouvir impunément par les combats à outrance, pour lesquels il ne pouvoit être infligé aucune peine, la loi attribuant toujours la mort des combattans aux accidens ordinaires des tournois. On vit encore périr dans ces jeux une victime bien coupable, ce Léopold, duc d'Autriche, qui recevoit des affronts en lâche, & qui s'en vengeoit en traître : il eut celui d'être desarçonné dans un tournoi ; il resta engagé dans l'étrier & eut le pied cassé. La cangrene s'y mit ; il fallut le lui couper ; mais ce fut sans pouvoir lui sauver la vie. La mort qu'il vit s'avancer lentement à-travers des douleurs cruelles, lui rappella combien il avoit été injuste & barbare envers le roi d'Angleterre. Il sentit ce repentir tardif qui trouble la mort des

méchans ; il ordonna, en mourant, à ſon fils de rendre l'indigne prix qu'il avoit reçu de la vente qu'il avoit faite de Richard à l'empereur. Le fils refuſa d'obéir, & le clergé refuſa d'enterrer le duc, juſqu'à ce que le fils eût juré d'exécuter ſes dernieres diſpoſitions. Le corps du duc reſta une ſemaine entiere ſans ſépulture ; enfin pour faire ceſſer cette horrible ſcene, le nouveau duc prit tous les engagemens qu'on voulut, & les remplit comme il voulut. Ce refus d'enterrer les morts juſqu'à ce que l'héritier eût juré l'exécution de leurs dernieres volontés, tenoit ſans doute aux uſages du tems ; car nous voyons que le comte d'Anjou Geoffroy Plantagenet fit promettre aux évêques de ne point l'enterrer juſqu'à ce que Henri II. ſon fils eût juré d'exécuter ſon teſtament (1).

---

(1) M. Hume rejette ce dernier fait, rapporté par Guillaume de Newbridge, p. 383, & après lui par beaucoup d'autres hiſtoriens.

La paix n'étoit pas un état qui pût convenir à Philippe & à Richard. La haine plus vive, plus personnelle entre eux qu'elle ne l'avoit été entre tous leurs prédécesseurs, les rappelloit toujours aux armes. La guerre ne tarda pas plus de deux mois à renaître par les précautions même que Richard crut devoir prendre pour empêcher les irruptions des François. Il faisoit, dans cette vue, construire un fort à Andely sur la Seine. Philippe le trouva mauvais; mais Richard éprouva encore bien plus de contradictions à ce sujet de la part d'un nouvel archevêque de Rouen, nommé Gautier de Coutances, parce que les terres sur lesquelles on bâtissoit ce fort nécessaire à la défense de la Normandie, appartenoient à son siege. Richard lui offroit un échange avantageux; l'archevêque ne vouloit rien entendre. L'exemple de Becket égaroit ces prélats, qui tous l'imitoient bien plus aisément dans son inflexibilité

que dans ses vertus. Gautier mit la Normandie entiere en interdit; plus de service divin, plus de sépulture. Il est vraisemblable que les intrigues de la France irritoient & soutenoient l'opiniâtreté du prélat. L'affaire fut portée à Rome; le pape obligea l'archevêque d'accepter l'échange que Richard lui offroit. Ce fort d'Andely & celui de Château-Gaillard construit dans le même tems, servirent de boulevard à la Normandie, du côté où elle s'étoit vue le plus souvent entamée par les François.

A ce sujet de guerre, qui n'auroit pas dû en être un, à moins qu'Andely ne fût sur les terres de France, il s'en joignit un autre, qui intéressoit la justice souveraine du roi de France. Le roi d'Angleterre avoit condamné dans sa cour subalterne le seigneur de Vierzon en Berry sur des objets dont la connoissance appartenoit en dernier ressort au roi de France, suzerain de tous les deux; & pendant que le seigneur de Vier-

zon étoit à Paris à ſuivre ſon appel, Richard s'étoit jetté ſur ſes terres, avoit pris & démoli ſon château. Philippe embraſſa la défenſe de ſon vaſſal.

Dans cette nouvelle guerre on voit les intérêts s'étendre. Nous avons dit que Philippe avoit épouſé en premieres nôces, ſuivant les intentions de ſon pere, Iſabelle, fille de Baudouin, comte de Haynault, niece du comte de Flandre. Le comte de Flandre, qui n'avoit point d'autres héritiers que la comteſſe de Haynault, ſa ſœur, mere d'Iſabelle, avoit promis, en faveur de ce mariage, d'aſſurer au roi de France le comté d'Artois. Iſabelle à la vérité étoit morte avant le comte de Flandre; mais les nœuds n'étoient pas rompus entre la maiſon de France & celle de Flandre; car du mariage d'Iſabelle avec Philippe étoit né un fils (Louis VIII.) que nous verrons ſuccéder à ſon pere. Philippe, à la mort du comte de Flandre, demanda

donc à Baudouin de Haynault, nouveau comte de Flandre, le comté d'Artois & quelques autres portions de la ſucceſſion du comte de Flandre mort, ſucceſſion qui, ſelon la rigueur des loix féodales, pouvoit même être toute entiere dans le cas de la réunion. C'étoit ſur les terres du comte de Flandre, & les armes à la main, que Philippe formoit cette demande; c'étoit d'ailleurs pendant l'abſence du roi d'Angleterre, qui eût pu prêter ſon ſecours à Baudouin. Il fallut tout accorder. Philippe eut le comté d'Artois; Baudouin lui céda de plus l'hommage de Boulogne, de Guines & de Saint-Pol, ſacrifice forcé, qui fut le principe de haines mortelles & de guerres ſanglantes entre les François & les Flamands, ſous ce regne & ſous les ſuivans. Auſſi-tôt que la guerre ſe ralluma entre la France & l'Angleterre, Baudouin ne manqua pas de ſe liguer avec Richard, & pluſieurs ſeigneurs François très-puiſſans ſuivirent ſon exemple.

Cette guerre embrassa encore dans la suite de plus vastes intérêts. Le gendre de Henri II, le beau-frere de Richard, Henri, dit le *Lion*, duc de Saxe, de Baviere, de Westphalie, de Brunswick, ce prince dont les états s'étendoient depuis le golphe Adriatique jusqu'à la mer Baltique, en avoit été dépouillé par l'empereur Frédéric Barberousse ; & de toutes ses possessions, il ne lui étoit resté que le duché de Brunswick. Henri VI. fils de Frédéric & son successeur dans la dignité impériale, mourut en 1198, laissant une mémoire odieuse à l'Europe, & surtout au Saint Siege, qui s'efforça d'ôter l'Empire à cette maison de Suabe. Philippe de Suabe, frere de Henri VI. fut pourtant élu ; mais cette élection fut traversée & réprouvée par Innocent III. L'Empire avoit souvent élevé des schismes dans l'Eglise ; l'Eglise à son tour en éleva un dans l'Empire. Par les intrigues d'Innocent, il se fit une autre

élection en faveur d'Othon, fils de Henri, duc de Saxe, ennemi naturel de la maison de Suabe. Othon fut couronné à Aix-la-Chapelle. L'Europe se partagea; Richard prit le parti de son neveu: le roi de France par conséquent se déclara pour l'empereur Philippe.

Nous avons dit que le roi de France, en vertu du droit féodal, avoit réclamé la tutelle du fils & de la fille du comte de Bretagne Geoffroy, frere de Richard; mais la Bretagne ne relevoit plus de la France qu'en arriere-fief, depuis la cession qui avoit été faite au premier duc de Normandie Rollon de l'hommage de la Bretagne. C'étoit donc Richard qui en étoit le seigneur immédiat, & à ce titre il réclamoit cette même tutelle. Constance, mere du jeune prince & de sa sœur, en vouloit garder la tutelle en son propre nom; elle prenoit soin d'entretenir la division entre les deux rois, & se mettoit tour-à-tour sous la protection

de l'un & de l'autre. Comme c'étoit Richard qui l'incommodoit le plus, & de qui elle avoit le plus à craindre, ce fut le parti de Philippe qu'elle embrassa dans cette guerre, mais foiblement, & sans aucun avantage pour lui.

On se remit donc à brûler & à tuer comme auparavant. Tous les arrangemens nouveaux que la politique voulut faire, aboutirent à des pertes réciproques. On augmenta de part & d'autre les troupes réglées ; on augmenta aussi les impôts & les vexations. Richard redoubla de tyrannie. Philippe devint avare ; il amassa des trésors ; il rappella les Juifs, « *qui sont*, dit Mézeray, *les originaux* » *de l'usure & de la maltôte* ; mais au » moins, ajoute le même auteur, il » usa d'une grande épargne, & se » retrancha tout autant qu'il put, » sachant qu'un roi qui a de grands » desseins, ne doit point consumer » la substance de ses sujets en de » vaines & fastueuses dépenses ».

Ce fut dans cette guerre qu'on
1197. vit paroître un prêtre guerrier dont l'aventure est restée célebre; c'étoit Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, petit-fils de Louis le Gros & cousin-germain de Philippe Auguste. Cet évêque ayant été pris les armes à la main par les troupes de Richard, fut enfermé à Rouen. Il s'adressa au pape Célestin III. qui siégeoit alors, & le pria d'intercéder pour lui auprès du roi d'Angleterre, du ton dont les papes étoient depuis longtems accoutumés à intercéder. « J'écris pour vous au roi d'Angleterre, lui répondit le modéré Célestin, » & j'intercede en effet de tout mon » pouvoir; mais dans une telle aventure, les termes de commandement & d'autorité feroient peu de » saison. Je supplie, c'est tout ce que » je puis & tout ce que je dois faire » (1) ».

(1) *Regi Anglorum pro te litteras dirigimus supplicatorias. In tali casu non possumus, nec*

Ce pape, dans sa lettre à Richard, appelloit l'évêque de Beauvais, *son très-cher fils.* Le roi d'Angleterre lui envoya pour toute réponse la cuirasse de l'évêque, avec ces mots des enfans de Jacob : *Reconnoissez-vous la robe de votre fils?* Le pape n'insista point, il condamna l'évêque. « Ainsi, » dit-il, doit être traité tout prélat » qui abandonne la milice de Jesus- » Christ pour celle du siecle ». Quelques historiens Anglois disent que Richard vengeoit sur l'évêque de Beauvais ses injures personnelles, & qu'il répondit à ceux qui lui parloient pour l'évêque : « *c'est par ses » conseils que l'empereur m'a chargé » de plus de fers qu'un cheval n'eût pu » en porter; il ne sortira pas des miens » qu'il n'ait payé sa rançon* ». L'on

---

debemus imperare, sed tantùm supplicare. Innocent III. qui succéda l'année suivante à Céleſtin, & qui débuta par introduire le schisme dans l'Empire, ne connut jamais ce ton modéré.

conçoit que l'évêque de Beauvais pouvoit avoir offensé le roi d'Angleterre dans la Palestine; mais il est difficile de comprendre qu'il gouvernât l'empereur en Allemagne.

Le sort des armes fut peu favorable à Philippe dans cette guerre; obligé de faire face à la fois au roi d'Angleterre & au comte de Flandre, sans compter la foule des ennemis subalternes, il essuya quelques échecs. Le comte de Flandre avoit repris Arras: Philippe en fit le siege; le comte vint au secours. Les armées étant en présence, le comte se retira, même avec quelque apparence de désordre. Philippe le poursuivit & s'engagea dans des chemins étroits & couverts entre des marécages, situation désespérée, où il ne pouvoit ni avancer, ni reculer, ni combattre; il avoit négligé de s'assurer des ponts pour la retraite, & l'ennemi les avoit fait rompre. Philippe eut besoin alors de tous ces égards que la féodalité inspiroit toujours au

vaſſal pour ſon ſeigneur. Le comte de Flandre, qui pouvoit l'écraſer, l'épargna moyennant l'engagement que prit le roi, de rendre l'Artois & toutes les places dont il s'étoit emparé, ſoit dans les états du comte de Flandre, ſoit dans ceux du roi d'Angleterre; mais quand il fut à Paris, dit Mézerai, il ne trouva que trop de gens qui l'aſſurerent qu'une promeſſe faite par force, n'engageoit à rien, & qu'un ſeigneur ne pouvoit s'obliger valablement envers un vaſſal rebelle.

Richard, de ſon côté, avoit esſuyé devant Aumale un petit échec. Un ſeigneur Breton, nommé Allain de Dinant, l'avoit renverſé de cheval, & avoit penſé le prendre. Richard avoit auſſi été bleſſé au genou d'un coup de fleche, en allant reconnoître Gaillon. Mais il y eut près de Courcelles & de Giſors un combat très-vif entre les deux rois, où Philippe fut mis en fuite. Le pont de Giſors fondit ſous lui; il tomba tout

armé dans l'Epte. Une foule de chevaliers qui l'entouroient, se jetta aussi-tôt dans la riviere, & eut bien de la peine à le sauver. *Il a bu dans la riviere*, écrivoit Richard à un évêque d'Angleterre, en lui marquant les particularités de ce combat, où Matthieu de Montmorenci, Matthieu de Mailly, & près de cent seigneurs de cette importance furent faits prisonniers, mais où Philippe avoit signalé sa valeur.

Peu de tems auparavant, Philippe avoit encore été battu par le même Richard, entre Gamaches & Vernon. Ces échecs, de la plûpart desquels il prit sa revanche en différentes occasions, étoient bien moins flétrissans, que la cruauté avec laquelle, à l'expiration d'une trêve, il fit créver les yeux à tous les prisonniers qui se trouvoient entre ses mains, exemple qu'il prit de Richard, ou qu'il lui donna. Les Anglois disent qu'il le donna, & que Richard ne fit qu'user de représail-

les. Les François disent qu'on reconnoît bien mieux Richard que Philippe à cette violence. Les juges humains & sages disent qu'un tel exemple est horrible & à donner & à suivre.

Quant à la maniere de faire la guerre, il paroît que cet art, presque le seul cultivé alors, étoit toujours dans son enfance. Philippe & Richard furent sans doute les deux plus grands généraux de leur siecle. Ils introduisirent quelques changemens & dans les troupes & dans les armes; mais les progrès de l'art, s'il y en eut, furent peu sensibles. On voit des hostilités, point d'opérations, nul plan de campagne, rien de préparé, rien de suivi, rien de prévu, rien de prévenu; tout naît de la circonstance; tout aboutit à des ravages; les ruses les plus usées, les plus grossieres, trompent toujours; la leçon du malheur & celle de l'expérience sont perdues; la victoire est sans fruit, non par les

ressources du vaincu, mais par la mal-adresse du vainqueur. C'est une affaire d'honneur, un vain triomphe de chevalerie, non un avantage politique.

Si les succès de Richard & de ses alliés étoient infructueux, ils étoient fréquens, ils étoient soutenus; Philippe s'en allarma : il crut voir dans Richard un moment d'ascendant marqué; il ne voulut point lutter contre la mauvaise fortune; il desira une trêve, & même la paix. Le pape Innocent III. s'en rendit médiateur. Elle fut faite à des conditions qui n'annoncent pas que les succès de Richard eussent paru bien décisifs. On convint d'un mariage entre Louis, fils de Philippe Auguste, & la fameuse Blanche de Castille, niece de Richard, dont les places du Vexin & vingt mille marcs d'argent formeroient la dot. Philippe céda au roi d'Angleterre le petit droit honorifique de nommer à l'archevêché de Tours, droit dont ce possesseur de

la Touraine ne jouiſſoit pas; & en faveur de ce mariage qui alloit unir les deux maiſons rivales, Philippe Auguſte promit d'abandonner l'empereur Philippe de Suabe, & d'embraſſer contre lui les intérêts d'Othon.

Quelques écrivains Anglois nous repréſentent le roi de France comme forcé à cette paix & indigné de la faire, troublant à tout moment les négociations par quelques tentatives malheureuſes, par quelque intrigue perfide, irritant la franchiſe altiere de Richard par des fourberies & l'appaiſant par des baſſeſſes, ne cédant enfin qu'à la néceſſité, & ſignant des conventions qu'il ſe promettoit de violer. Les allégations les plus graves, les conjectures les plus téméraires ne leur coûtent rien. Nous leur accordons que Richard fut un héros, ſuivant la ſignification commune de ce mot; qu'ils nous accordent que Philippe mérita ſon ſurnom d'*Auguſte*. Ils le peignent com-

me il faudroit peindre Louis XI. & Richard comme Charles le Téméraire. Richard eut beaucoup de ressemblance avec ce dernier; mais les François ne trouveront jamais d'autre trait de conformité entre Philippe Auguste & Louis XI. que la prudence, qui se renfermoit chez Philippe Auguste dans ses bornes légitimes, & qui, chez Louis XI. dégénéroit trop souvent en fourberie.

Ces mêmes Anglois veulent que Philippe Auguste ait fait dans cette occasion à l'égard du prince Jean sans terre, ce que Tancrede avoit fait à Messine à l'égard de Philippe Auguste lui-même. Ils veulent que Philippe ait communiqué à Richard des lettres par lesquelles le prince Jean lui offroit de mettre le trouble dans les états de son frere. Le fait fût-il vrai, Philippe qui avoit éprouvé dans l'affaire d'Evreux la scélératesse monstrueuse de Jean, avoit raison peut-être d'avertir Richard, son nouvel allié, de se défier d'un tel frere;

mais Tancrede n'avoit eu que des obligations à Philippe, lorſqu'il le calomnia, ſuivant toutes les apparences, par l'imputation d'une lettre aſſez généralement réputée fauſſe. Les mêmes Anglois inſinuent à la vérité, que pour brouiller les deux freres, Philippe annonçoit ces lettres comme récentes & poſtérieures au pardon qu'il avoit obtenu. Ils ajoutent que Richard qui s'enflammoit ſans examen, fit ſaiſir, ſur cette accuſation, les terres de Jean, qui prouva aiſément que ces lettres étoient du tems de la révolte pardonnée, & qui d'ailleurs flatta la haine de Richard, en affectant de braver Philippe. En effet le prince Jean fit partir pour la cour de France deux chevaliers chargés d'offrir le combat pour ſoutenir ſon innocence contre ſes accuſateurs, quels qu'ils fuſſent. Philippe ne répondit rien à cette bravade; mais elle produiſit ſon effet ſur Richard; ſon frere lui étoit encore ſuſpect: il lui devint

cher : il obtint ſa confiance & ſes bienfaits. Un roi qui laiſſe éclater une paſſion dominante, eſt à la merci du fourbe, même le moins adroit.

Richard mourut, comme mourut depuis Charles le Téméraire, & comme devroient mourir tous ces héros funeſtes, d'une mort violente & conforme à ſon caractere. Ce fut ſon avidité qui le perdit. Un payſan Limoſin, en creuſant la terre, avoit trouvé un tréſor; on le ſut, le vicomte de Limoges, ſur les terres duquel étoit ce tréſor, s'en empara, & le fit garder dans le château de Chalus. Richard prétendit y avoir part, ou avoir le tout en qualité de ſeigneur ſuzerain. Il courut aſſiéger Chalus. Dès qu'il parut, la garniſon voulut ſe rendre ; mais ce guerrier forcené, cet homme de ſang répondit : que puiſqu'il avoit pris la peine de venir juſques-là, il vouloit avoir le plaiſir de prendre la place d'aſſaut, & de faire pendre toute la garniſon ſur la brêche. Il fallut ſe défen-

dre contre l'ennemi de l'humanité. Le quatrieme jour du siege le roi d'Angleterre faisant le tour de la place avec Marquadé, chef de ses troupes mercénaires, pour reconnoître un endroit où il vouloit donner l'assaut, un coup de flêche, tiré des murs du château par un arbalêtrier, nommé Bertrand de Gourdon, l'atteignit à l'épaule. Un chirurgien mal-adroit rendit mortelle cette blessure d'abord légere. Le sang naturellement enflammé de ce monarque furieux, s'aigrit, se corrompit, la cangrene s'y mit; le roi vit qu'il alloit mourir. Cependant Marquadé avoit pris le château & le trésor, & avoit fait pendre la garnison, selon les menaces du roi d'Angleterre; il ne restoit que Gourdon, réservé à un plus cruel supplice. Le roi voulut le voir. « Malheureux, lui dit-il, » que t'avois-je fait pour attenter à » ma vie? Les rois, répondit froidement Gourdon, comptent pour » rien le sang versé, les fortunes dé-

» truites, le genre humain foulé aux » pieds; ils ravagent la terre, & ils » demandent ce qu'ils ont fait. Tyran! mon pere, mon frere, mes » compagnons ont péri par tes » coups; tu me menaçois moi-même d'un supplice honteux, & tu » demandes ce que tu m'as fait! mais » tu meurs, je suis content; les supplices m'attendent, je les braverai: j'ai délivré la terre de son plus » cruel fléau ».

Richard avoit de la grandeur, il estimoit la franchise, il sentit la vérité, il pardonna sur le champ à Gourdon, & lui fit donner cent schellings; mais Richard mourut; « & le barbare Marquadé, dit un historien moderne, fit écorcher vif » Gourdon pour avoir fait son de» voir ». Un François sage & estimable a cru voir dans cette phrase une leçon de régicide; son zele s'est échauffé, comme il le devoit d'après cette idée, & il faut lui savoir gré de ce zele; mais il nous semble qu'il ne

ne s'agit nullement ici de l'infame doctrine du régicide. Les meurtres de la guerre ne sont point sur le compte des soldats qui les commettent; le hasard les dirige, & ceux qui les ordonnent, sont seuls coupables. Si les rois veulent empêcher les traits de la guerre d'arriver jusqu'à eux, il faut qu'ils renoncent à la faire, du moins en personne. Quant aux motifs de la guerre, ce n'est point aux sujets à en juger. Il est difficile de décider si les loix féodales donnoient le trésor en question au roi d'Angleterre ou au vicomte de Limoges; mais vraisemblablement elles obligeoient Gourdon à défendre le vicomte de Limoges son seigneur, dont on assiégeoit le château; en un mot, nous trouvons Marquadé bien plus coupable d'avoir désobéi au roi pour le venger ainsi, que Gourdon de l'avoir tué selon les loix de la guerre, auxquelles Richard se soumettoit dans ce moment. Observons qu'il est incer-

tain que Gourdon eût reconnu Richard ; la bravade même de Gourdon laiſſe la queſtion indéciſe. S'il dédaigna d'alléguer cette excuſe, c'eſt peut-être qu'il crut qu'une défaite ſi facile à trouver, ne le ſauveroit pas. On ne manqua pas de remarquer que Richard avoit péri par une arme qu'il avoit lui-même introduite à la guerre.

Ce prince conſerva dans ſes derniers momens une gaieté peut-être affectée. L'archevêque de Rouen, ou, ſelon d'autres, Foulques, curé de Neuilly, le plus grand apôtre des croiſades depuis S. Bernard, l'aidoit à faire ſon examen de conſcience, & lui diſoit : « *Vous avez trois filles* » *favorites, auxquelles il faut ſur-* » *tout renoncer : la ſuperbe, l'avarice* » *& l'impudicité. Eh bien*, dit le roi, » *s'il faut que j'y renonce, je veux du* » *moins en diſpoſer. Je laiſſe la ſuperbe* » *aux Templiers, l'avarice aux moi-* » *nes de Cîteaux, l'impudicité aux* » *prélats* ».

Des diſpoſitions plus ſérieuſes annoncerent ſa parfaite réconciliation avec ſon frere. Il lui laiſſa par ſon teſtament le royaume d'Angleterre & tous ſes états du Continent, au préjudice du jeune Arthur ſon neveu, que les droits de repréſentation & de primogéniture appellôient ſeul à ſa ſucceſſion, puiſqu'il étoit fils de Geoffroy, frere aîné de Jean. On ſoupçonna la reine Eléonore d'avoir influé ſur cette diſpoſition. Elle avoit conſervé beaucoup d'aſcendant ſur Richard & une grande part au gouvernement pendant les longues & fréquentes abſences de ce prince. La continuation de ſon pouvoir lui paroiſſoit plus aſſurée ſous Jean ſon fils que ſous Arthur ſon petit-fils. Ce dernier avoit pour mere Conſtance, non moins ambitieuſe qu'Eléonore, non moins accoutumée qu'elle à commander ſous le nom de ſon fils, & qui vraiſemblablement n'eût pas moins régné en Angleterre qu'en

Bretagne, si Arthur eût succédé à Richard. Le roi d'Angleterre laissa encore à Jean les trois quarts de son trésor; il partagea l'autre quart entre ses domestiques & les pauvres; il légua ses joyaux à l'empereur Othon, son neveu.

Il disposa aussi de ses restes: il voulut que son corps fût enterré dans l'abbaye de Fontevrauld, à côté de son pere qui l'avoit fondée; que son cerveau & ses entrailles fussent déposés dans l'abbaye de saint Sauveur de Charroux en Poitou, & son cœur dans la cathédrale de Rouen. Ce cœur, dit-on, fut trouvé d'une grosseur prodigieuse.

Il laissa un fils naturel, nommé Philippe, auquel il donna le château de Cognac en Angoûmois, & qui vengea sa mort en tuant de sa main le vicomte de Limoges, vengeance plus digne de Richard que celle de Marquadé.

La valeur de Richard eut plus d'éclat que celle d'aucun prince de

la race Normande ou Angevine, ſans en excepter même Henri II. ſon pere, & parmi tous les héros du tems, Philippe Auguſte, ſupérieur à Richard par beaucoup d'autres qualités, doit peut-être lui céder le prix de la valeur. Cette qualité dont un bon roi pourroit ſe paſſer, & que tant de mauvais princes ont eue en partage, éblouit toujours le vulgaire ; elle charma le cœur des Anglois, qui comptent encore Richard parmi leurs plus grands rois. On remarqua pourtant que dans un regne de dix ans, à peine paſſa-t-il quatre mois en Angleterre ; ce ſeul mot le raye de la liſte des rois, & le relegue dans la claſſe des guerriers & des aventuriers illuſtres. C'eſt-là que ſes talens, ſes exploits, ſes deſſeins le font briller de toute ſa gloire. Si nous le conſidérons ſur le trône, qu'a-t-il fait ? quelles loix bienfaiſantes & humaines, quels établiſſemens utiles le recommandent à la poſtérité ? quels

abus a-t-il réformés? quel citoyen a été heureux par ſon adminiſtration? Il régla cependant les poids & les meſures dans toute l'étendue de ſon royaume : ce fut une inſtitution utile, ce fut la ſeule ſous ſon regne. D'ailleurs qu'importoit à ſes ſujets Européens que Saladin, vaincu deux fois par lui dans les plaines de la Paleſtine, Saladin, bon juge ſans doute du courage & des talens militaires, avouât la ſupériorité de Richard, & fuyant devant ce vainqueur, lui témoignât encore ſon eſtime par des préſens? Que leur importoit que Richard fût la terreur des Saraſins, & que les meres effrayaſſent leurs enfans, en prononçant ſeulement ſon nom? Richard, pour tout bienfait, donna aux hommes un nouveau moyen de ſe détruire. L'humanité admire & deſavoue cet homme qui ne ſut que combattre. Que la Paleſtine publie ſes triomphes, la Paleſtine où ſon cœur héroïque le rappelloit ſans ceſſe. Il avoit eſpéré d'y

retourner avant l'expiration de la trêve qu'il avoit faite avec Saladin ; retenu plus long-tems en Europe par un ennemi tel que Philippe Auguste, il conservoit toujours le desir de fonder, d'étendre & de remplir le trône de Jérusalem. L'Angleterre & ses provinces du continent François ne lui paroissoient bonnes qu'à s'épuiser pour cette vaste entreprise ; il les sacrifioit sans pitié à ses chimeres d'Asie. Il eut du lion, dont le nom lui fut donné, le courage, la fierté, la colere, la cruauté, la fievre ardente, la soif du sang, & cette espece de magnanimité capricieuse & farouche qu'on attribue au lion. Tout ce qui étoit grand, sublime, un peu gigantesque, plaisoit à son ame altiere. Gourdon n'obtint de lui sa grace qu'en l'étonnant. Terrible dans sa vie privée, comme dans sa vie publique, il fut & il devoit être le tyran de sa femme qu'il aimoit & qu'il avoit choisie ; on vantoit la pénétration de son esprit, la vigueur

de ſon éloquence, l'agrément de ſa converſation, la vivacité de ſes réparties, petits avantages, en comparaiſon de la ſageſſe qui lui manqua. Il avoit des traits de ſenſibilité : il eut pour ſa mere une tendreſſe qui mérita d'être remarquée ; mais comment oublier que la violence de Richard concourut avec la perfidie de Jean à faire mourir de douleur un pere tendre qui les avoit tous comblés de biens ? Comment oublier ces cinq mille priſonniers égorgés de ſang froid devant la ville d'Acre, & ces autres priſonniers privés de la vue en France ? Comment oublier tant d'outrages faits à la nature ? Comment oublier enfin qu'il dut la mort à la fureur qu'il avoit eue de forcer une place qui ouvroit ſes portes, & d'exterminer des malheureux qui ſe rendoient, barbarie atroce, qui tourna contre lui tous les droits de l'humanité, comme toutes les loix de la guerre ? Nous avouerons que Richard fut redou-

table, mais après les idées ſaines que la philoſophie nous a données de la grandeur, nous ne ſaurions avouer qu'il fut grand.



CHAPITRE IX.

Jean sans terre en Angleterre. Et encore Philippe Auguste en France.

Depuis l'an 1199 jusqu'à l'an 1216.

NOUS ne regarderons point Jean sans terre comme le rival de Philippe Auguste : ce seroit trop rabaisser un des plus grands rois de la France. Jean sans terre fut un vil assassin ; Philippe Auguste fut son juge, & sut faire exécuter son jugement. Voilà tout le rapport que nous pouvons trouver entre eux.

Jean auroit dû être exclu du trône par son neveu Arthur, fils de Geoffroy, frere aîné de Jean ; ainsi ce roi Jean est encore un exemple d'irrégularité dans l'ordre successif des rois d'Angleterre, & il est à remar-

quer que, dans toute la race tant Normande qu'Angevine, il n'y avoit eu que Richard qui n'eût pas été un usurpateur, à moins qu'on ne veuille le regarder comme tel, parce qu'il avoit abrégé les jours de son pere par ses révoltes. Des historiens ont prétendu qu'en France, à la mort de Charles VIII. on avoit agité cette importante question : *si l'héritier présomptif du trône ne perdoit pas ses droits à la succession, en portant les armes contre le roi & l'état.* Une pareille loi établie en France nous eût épargné Louis XI ; mais elle nous eût coûté Louis XII. & Henri IV. La même loi, établie en Angleterre, eût écarté du trône tous les fils de Henri II. Heureusement elle n'est établie nulle part, & il est à présumer que les exemples de rebellion de la part des héritiers du trône, sur-tout de la part des fils contre leurs peres, ne feront jamais assez fréquens pour rendre une telle loi nécessaire. Machiavel.

Richard étoit l'aîné des fils que Henri II. laiſſa en mourant; mais Henri II. lui-même ne pouvoit pas être regardé comme un héritier légitime; car il ne ſuccédoit point à Mathilde ſa mere, mais au roi Etienne, dont il n'étoit pas l'héritier naturel, & qui ne l'étoit pas de Henri I. auquel il avoit ſuccédé. Henri I. ne l'étoit pas non plus de Guillaume le Roux ſon frere, ni celui-ci de Guillaume le Conquérant ſon pere, puiſque Robert, fils aîné de Guillaume le Conquérant, vivoit à la mort & de Guillaume ſon pere & de Guillaume ſon frere, & qu'il laiſſa un fils (Criton) qui eût dû lui ſuccéder. Jean n'avoit d'autre droit à la couronne d'Angleterre que le teſtament de Richard ſon frere; & comment le teſtament d'un collatéral ſur-tout, peut-il renverſer l'ordre naturel & légitime? C'eſt qu'en effet l'ordre ſucceſſif n'étoit point réglé en Angleterre; c'eſt qu'à cet égard l'Angleterre étoit encore bar-

bare. Le nom de Richard en impoſoit trop à ſes ſujets pour qu'ils n'obéiſſent pas à ſes dernieres diſpoſitions; la préſence de Jean fit le reſte, il parut, & il fut reconnu. Il ne reſta au jeune Arthur, quoique Richard l'eût précédemment déſigné pour ſon ſucceſſeur dans tous ſes états, que la Bretagne, qu'il ne tenoit point de Richard, mais de Conſtance ſa mere.

Jean étoit conduit par ſa mere, Arthur l'étoit par la ſienne; deux femmes telles qu'Eléonore & Conſtance, préparoient un ſpectacle aux politiques & des troubles à l'Europe.

Le premier ſoin de tous les uſurpateurs qui avoient régné en Angleterre, avoit été de s'emparer du tréſor de leurs prédéceſſeurs, & de le diſſiper pour ſe faire des créatures. Ce fut par-là que Jean crut devoir commencer. Mais les tréſors s'épuiſent, & l'avidité eſt inſatiable. Ceux qui n'avoient point aſſez profité, à

leur gré, des profusions de Jean, se tournerent du côté de Constance & d'Arthur, & tout parut tendre à un partage, qui auroit donné l'Angleterre à Jean, & les provinces Françoises au jeune Arthur. Ce n'est pas qu'Eléonore & Jean eussent la modération de consentir à ce partage; mais il eût pu être l'effet des intrigues de Constance, & de l'intérêt qu'inspiroit son fils. La France n'auroit rien négligé pour procurer ce partage, qui lui eût donné un vassal privé des prérogatives & des ressources d'une couronne étrangere. Philippe sentoit bien qu'il n'avoit pas d'autre parti à prendre que d'embrasser la cause d'Arthur; cette cause étoit juste, & il étoit utile de la défendre. Seulement la politique ordinaire n'eût pas voulu suivre la justice jusqu'où elle devoit aller. Arthur n'avoit pas moins de droit à l'Angleterre qu'aux provinces Françoises, & la justice seule eût pu vouloir lui procurer la succession

entiere de Richard ; mais l'intérêt politique de la France demandoit que cette ſucceſſion fût partagée entre les deux princes, & c'eſt à quoi Philippe ſe feroit attaché, ſi les affaires perſonnelles qui l'occupoient alors, le lui euſſent permis.

Celle du divorce d'Iſemburge étoit devenue importante. Le roi de Dannemarck avoit demandé juſtice au Saint Siege, qui avoit nommé des légats pour examiner les raiſons des parties. Iſemburge avoit de fortes plaintes à porter à ce tribunal. Philippe, parce qu'il s'étoit dégoûté d'elle, la tenoit enfermée dans un couvent à Soiſſons, rigueur qui tenoit aux mœurs encore dures de ce tems-là, plus qu'au caractere de Philippe Auguſte. Ce ne fut pas ainſi qu'en uſa Henri IV. avec Marguerite de Valois, en ſe ſéparant d'elle ; mais Marguerite conſentoit à la ſéparation, & Iſemburge, qui n'avoit aucun reproche à ſe faire, défendoit ſes droits. Philippe, pour lui ôter

Mézerai, Abr. chronol.

toute eſpérance, avoit épouſé Agnès de Méranie, fille de Bertol, duc de Dalmatie, de laquelle il eut des enfans. Les légats aſſemblerent un concile à Paris pour juger cette affaire. Les prélats qui compoſoient ce concile, dépendoient de Philippe, prince abſolu, comme l'eſt tout grand prince ; les uns étoient intimidés, les autres corrompus. Ils n'oſerent rien prononcer ; les légats même furent ſoupçonnés d'avoir favoriſé la cauſe d'Agnès. Le Saint Siege croyoit avoir plus de beſoin du roi de France que du roi de Dannemarck. Cependant le roi de Dannemarck menaça, & le Saint Siege fit attention à ſes demandes. Il y eut d'autres légats & un autre concile aſſemblés à Dijon (1). Philippe, ayant ſondé leurs diſpoſitions, prit

(1) M. Smollett dit à Vienne en Dauphiné, ce qui eſt peu vraiſemblable, puiſqu'alors le Dauphiné n'appartenoit point à la couronne.

le parti, pour gagner du tems, d'appeller au pape de tout ce qu'ils pourroient décider. Il étoit naturel que les papes préféraſſent leur autorité perſonnelle à l'autorité générale de l'Egliſe, & que par conſéquent ils autoriſaſſent ces ſortes d'appels, favorables, il eſt vrai, à la partie qui avoit tort, mais favorables auſſi à la négociation & aux accommodemens, favorables même à l'autorité de l'Egliſe, qui a ſouvent intérêt de ſuſpendre ſes coups. Elle ne les ſuſpendit pas cette fois. Les légats ne voyant dans cet appel qu'un deſſein d'échapper à la juſtice, mirent le royaume en interdit, & s'enfuirent après ce coup téméraire. La ſentence qu'ils avoient rendue, ne fut publiée qu'après leur départ. Elle ne fut que trop bien exécutée, ſur-tout par les évêques de Sens, de Paris, d'Orléans & de Soiſſons. De tous les ſecours ſpirituels, l'Egliſe n'accordoit plus que le baptême aux enfans & l'abſolution aux mourans;

les Croisés seuls recevoient la sépulture. Mézeray dit que cette affaire pouvoit aller jusqu'à ôter la couronne au roi, & il a raison, vu les erreurs du tems. Ce désordre dura sept mois. Les violences que le roi exerçoit par représailles sur le clergé, aigrissoient encore les esprits. Le pape les appaisa en levant l'interdit par provision, mais sous la condition expresse que le roi commenceroit par reprendre Isemburge, & que dans six mois, six semaines, six jours & six heures, il feroit juger de nouveau cette grande cause par les mêmes légats, joints aux prélats du royaume. Le pape exigea encore que pour procéder & avec plus d'ordre & avec plus d'éclat, au jugement d'une telle affaire, tous les parens d'Isemburge fussent invités à la défendre. Le roi ne reprit point alors Isemburge; mais l'affaire s'entama. L'assemblée se tint à Soissons, sous les yeux d'Isemburge & par son choix. Le roi Canut y envoya les

Abr. chronol.

plus habiles canoniſtes de ſon royaume, pour plaider la cauſe de ſa ſœur. Philippe ſuivoit de l'œil ces conteſtations ; & voyant qu'elles s'animoient de plus en plus, & que les diſpoſitions des juges ne paroiſſoient pas lui être favorables, il alla un jour prendre Iſemburge chez elle, l'emmena en croupe ſur ſon cheval, & fit dire aux légats qu'ils ne ſe donnaſſent point la peine de juger l'affaire du divorce, qu'Iſemburge étoit ſa femme, & qu'il la reconnoiſſoit pour telle. Tout cela ne ſe paſſa point ſans de violentes agitations. D'un côté, Iſemburge ne fut gueres mieux traitée ; de l'autre, Agnès de Méranie mourut de douleur. Philippe reſta malheureux & ennuyé. Le pape Innocent III. pour le conſoler, voulut bien légitimer un fils & une fille que Philippe avoit eus d'Agnès.

Rigord, p. 37 & ſuiv.

Philippe eut encore une autre querelle avec le Saint Siege. Les haines entre les François & les Fla-

mands devenoient plus vives de jour en jour. Le traité forcé que Philippe avoit fait avec le comte de Flandre, lors de l'embuſcade d'Arras, étoit reſté ſans exécution ; l'Artois étoit toujours entre les mains du roi, & les Flamands continuoient la guerre pour le reprendre. Ils ſoumirent Aire & Saint-Omer ; mais Philippe, comte de Namur, frere du comte de Flandre, tomba entre les mains des François, ainſi que Pierre de Corbeil, nommé à l'évêché de Cambray. Ce prélat, qui avoit été précepteur du pape Innocent III. fut pris en allant prendre poſſeſſion de ſon ſiege ; il n'avoit commis aucune hoſtilité. Le pape redemanda l'évêque, avec cette hauteur qu'il aimoit à déployer en traitant avec les rois, & qui eſt un ſûr moyen d'avoir tort lorſqu'on a raiſon. Philippe réſiſta. Un légat mit encore ſon royaume en interdit. Philippe fut obligé de céder : il relâcha l'évêque au bout de trois mois ; mais il fit avec le

comte de Flandre un traité par lequel l'Artois fut réuni à la France. Philippe Auguste l'érigea en comté; son fils aîné en eut le titre.

Toutes ces affaires avoient empêché Philippe de fournir des secours efficaces au jeune Arthur; il lui accorda du moins sa protection, & cette protection ne fut point infructueuse. Arthur se vit un moment possesseur de l'Anjou, du Maine & de la Touraine. Jean ou plutôt Eléonore les lui enleva promptement. Il y eut entre les rois de France & d'Angleterre plusieurs conférences où il ne fut rien conclu, parce que Jean exigeoit que Philippe abandonnât Arthur, clause que Philippe rejettoit comme honteuse. Il avoit eu de l'avantage sur Jean: il lui avoit pris quelques places: il avoit soulevé quelques-uns de ses barons. Les légats, qui étoient toujours en mouvement pour exciter des troubles ou pour en appaiser, ménagerent une paix entre les deux rois;

elle fut conclue entre Gaillon & Andely, & fut enticrement à l'avantage de la France. Le Vexin lui resta, Evreux lui fut donné, la Normandie perdit quelques barrieres. On confirma & l'on étendit le dernier traité conclu entre Philippe & Richard. Le mariage de Louis, fils de Philippe, avec Blanche de Castille, niece de Richard & de Jean, avoit été la base de ce traité; il le fut encore de celui-ci. Projetté seulement sous Richard, il fut exécuté sous Jean. Il étoit devenu alors plus avantageux à la France. Blanche portoit en dot à Louis quelques places du Berry (1), telles qu'Issoudun, Grassay, Château-Roux. Arthur fut compris dans le traité. Philippe reçut l'hommage de Jean pour toutes les provinces Angloises du Continent; Jean reçut celui d'Arthur pour la Bretagne. Philippe fut censé aban-

Actes de Rymer. Hoveden, p. 814.

(1) C'est-à-dire que le roi d'Angleterre son oncle lui donna ces places en dot.

donner Arthur, s'il arrivoit que ce prince voulût dans la ſuite exciter de nouveaux troubles; & pour donner un contrepoids à cette clauſe tacite, on convint que Jean ne pourroit donner de ſecours à l'empereur Othon ſon neveu contre Philippe de Suabe, que du conſentement de Philippe Auguſte, qui ne prenoit aucun intérêt véritable à ce ſchiſme de l'Empire.

Peu de tems après, Othon demanda le legs que Richard lui avoit fait. L'uſurpateur, en s'emparant des tréſors de Richard, n'en avoit pas diſtrait la portion léguée à Othon, pour la lui remettre; il voulut éluder la reſtitution. Il allégua ſon traité avec la France, & la défenſe qui lui étoit faite par ce traité de fournir aucun ſecours à l'empereur; mais ce n'étoit pas des ſecours qu'Othon lui demandoit, & aucun traité ne pouvoit défendre au roi d'Angleterre de reſtituer le bien d'autrui. Quelques hiſtoriens An-

glois, forcés de condamner un tel ſubterfuge, ont oſé l'attribuer à Philippe Auguſte, qui l'avoit, diſent-ils, ſuggéré au roi Jean. C'eſt la moins vraiſemblable de toutes les imputations. Philippe eût plutôt ſuggéré à Othon l'idée de demander ſon legs. Quiconque faiſoit au roi Jean une demande embarraſſante, pouvoit être ſoupçonné d'intelligence avec Philippe, & devoit en général compter ſur ſon appui, ſauf les cas particuliers.

Cependant l'union des deux rois paroiſſoit ſincere. Jean vint à Paris, où Philippe ſe piqua de le recevoir avec cette magnificence que les rois de France affectoient ſur-tout, lorſqu'ils recevoient chez eux les rois d'Angleterre leurs rivaux. Ce fut alors principalement que le malheureux Arthur parut abandonné. Ses droits ſur l'Anjou, diſcutés pour la forme à la cour des pairs, y furent proſcrits, & l'Anjou adjugé au roi Jean. Il eſt clair que cet arrêt fut

dicté

dicté par la politique du moment; on ne conçoit pas de quel prétexte la justice put le colorer. Si l'on consultoit les droits héréditaires, tels qu'ils paroissent réglés entre souverains par un consentement universel, ils étoient en faveur du fils de l'aîné; si l'on considéroit les dispositions particulieres de la coutume d'Anjou, il n'en est point de plus favorable à la représentation, puisqu'elle l'admet à l'infini, en ligne collatérale aussi-bien qu'en ligne directe. Or, quoique les coutumes ne fussent point encore rédigées, leur esprit existoit & servoit de loi (1).

Aux avantages passagers que Philippe avoit su tirer de la guerre & de la politique par sa bonne conduite, la fatalité des conjonctures en ajouta encore de nouveaux. C'étoit dans

(1) Nous verrons dans la suite un comte d'Artois exclu de la succession de son aïeul, selon l'esprit de la coutume d'Artois, dans un tems antérieur à la rédaction des coutumes.

l'intention de former une nouvelle croisade, & de procurer des secours à la Terre-Sainte, que les papes & les légats s'étoient montrés si ardens à réconcilier les deux rois. Cette intention fut remplie : la croisade eut lieu, mais tout autrement & pour un tout autre objet qu'ils n'avoient prétendu. Les deux rois envoyerent des secours, & virent avec joie leurs turbulens vassaux courir à cette expédition; mais ils ne jugerent pas à propos d'y aller eux-mêmes. Jean étoit instruit par l'exemple de Richard son frere; Philippe l'étoit par le sien propre. Les Croisés partirent; mais la plûpart n'allerent pas jusqu'à la Terre-Sainte. Ils s'arrêterent d'abord à faire rentrer des villes de l'Esclavonie sous la puissance des Vénitiens (qui sans cela ne vouloient point fournir de vaisseaux pour la Terre-Sainte), ensuite à bouleverser l'empire de Constantinople, & à fonder cet empire des Latins, qui, au bout de

cinquante-huit ans, fut détruit par de nouvelles révolutions. Le premier de ces empereurs Latins, élu par les Croisés, fut ce Baudouin, comte de Flandre de la maison de Haynault, l'allié naturel des Anglois, & après eux le plus redoutable ennemi de la France. Les devoirs de sa nouvelle dignité lui firent entierement perdre de vue les intérêts de ses états patrimoniaux. Il s'engagea dans des guerres contre Joannitze ou Calo-Jean, roi des Bulgares, qui l'attirant dans le piege où Baudouin lui-même avoit surpris Philippe Auguste, c'est-à-dire le faisant tomber dans une embuscade, le fit prisonnier. Depuis ce moment, on ignore la destinée du comte de Flandre. Les uns disent que son barbare vainqueur lui fit couper les bras & les jambes, & le fit jetter en cet état dans un précipice, où il mourut après trois jours de langueur; les autres croient qu'il se sauva de sa prison, réservé à une plus étrange catastrophe dont

nous rendrons compte dans la ſuite. Il laiſſa deux filles : Jeanne, qui épouſa Ferrand, prince de Portugal : Marguerite, qui épouſa d'abord Bouchard d'Aveſnes, enſuite Guillaume de Dampierre, & par qui le comté de Flandre paſſa dans la maiſon de Dampierre (1), après que ſa ſœur fut morte ſans enfans ; mais tous ces changemens ne ſe firent pas ſans donner à Philippe Auguſte une grande influence ſur les affaires de la Flandre.

Ce prince conſervoit quelque reſſentiment contre le clergé, qui lui avoit été ſi contraire dans l'affaire d'Iſemburge & dans celle de Pierre de Corbeil. Les affaires de la Chrétienté, les croiſades l'avoient accoutumé à taxer ce corps un peu arbitrairement. Il lui demanda de l'argent pour quelques beſoins de l'état, ou de la cour, qui a toujours plus

(1) C'étoit une branche de la maiſon de Bourbon l'Archambaud.

de besoins que l'état. Le clergé offrit des prieres : Philippe ne repliqua rien, & parut avoir abandonné son entreprise ; mais les seigneurs de Coucy, de Rhételz, de Rosoy & plusieurs autres se mirent à piller les terres du clergé, qui demanda du secours au roi. Le roi, à son tour, offrit ses bons offices auprès de ces seigneurs, qui se mirent à piller un peu plus fortement. Le clergé redoubla ses instances auprès du roi, & lui rappella que son devoir étoit de défendre l'Eglise. « C'est mon » devoir, il est vrai, dit Philippe ; » mais pour le remplir, il faut de » l'argent ». Le clergé en donna ; les pillages cesserent. Voilà les seuls artifices dont Philippe Auguste étoit capable. Ceux qui ont voulu lui en attribuer de plus noirs, soit à l'égard de ses ennemis, soit à l'égard de ses sujets, l'ont calomnié ; mais il eût été plus grand de ne s'en permettre aucun, & de n'en avoir pas besoin.

Jean se permettoit bien d'autres

injustices & d'autres désordres; il se rendoit odieux par son avidité, méprisable par sa mollesse. Aussi imprudent que vicieux, il répudioit sans raison Havoise sa femme, héritiere de Glocestre, & enlevoit Isabelle d'Angoulême au comte de la Marche Hugues de Lusignan, qui l'aimoit éperduement & qui l'avoit fiancée. On a voulu insinuer que c'étoit Philippe Auguste qui avoit conseillé au roi Jean cette injustice; mais, outre qu'on ne reconnoît point Philippe à un pareil conseil, par où ces deux princes avoient-ils mérité la confiance l'un de l'autre, pour que l'un des deux gouvernât l'autre jusques dans ses passions? « S'il est vrai, dit Mé-» zeray, que Philippe inspira ce » mariage au roi Jean, ce fut un » grand coup de politique, ou au » moins de bonheur, d'avoir, sous » couleur d'amitié, donné à son en-» nemi l'instrument de sa ruine ».

Mézeray, grande hist.

Voilà les jugemens Machiavellistes que l'histoire a trop souvent por-

tés. Si Philippe eût réellement formé le dessein de rendre Jean coupable pour le rendre malheureux, ce seroit une horreur. Mais Jean, pour être injuste, ne consultoit que lui-même. Au reste ce mariage n'entraîna point sa ruine, & n'eut sur ses malheurs qu'une influence éloignée & foible; des crimes plus récens & plus forts le perdirent.

Son incapacité accroissoit le désordre que causoient ses violences. Haï de ses sujets, & près d'en être abandonné, il négligeoit la ressource des troupes mercenaires, qui avoient été si utiles à son pere & à son frere. Cependant la Guyenne attaquée dans ses privileges, se détachoit de lui; le comte de la Marche fomentoit cette révolte. Un frere de ce furieux ennemi possédoit le comté d'Eu, & cherchoit à exciter les mêmes troubles dans la Normandie. Le roi d'Angleterre voulut faire passer les Anglois dans le Continent pour combattre les rebelles; les Anglois

refuserent leurs services. Les barons de Guyenne, maltraités par les officiers de Jean, demanderent justice à Philippe, comme à leur suzerain. Philippe exhorta Jean à les satisfaire. Jean promit tout, ne tint parole sur rien, opprima ses sujets desarmés, s'enfuit devant ceux qui avoient pris les armes. Philippe, sur de nouvelles plaintes, lui fit de nouvelles remontrances, & Jean fit de nouvelles promesses, puis il envoya en Guyenne des especes de gladiateurs à gages, offrir le duel aux seigneurs mécontens. Ceux-ci se plaignirent encore à Philippe de ce nouvel outrage. Philippe alors menaça, & Jean trembla. Cependant de nouveaux parjures le tirerent d'embarras pour un moment.

Constance, mere d'Arthur, mou-
1202. rut dans le tems où elle alloit prendre avantage de ces conjonctures pour faire valoir les droits de son fils. Arthur, privé d'un tel appui, se remit plus que jamais sous la pro-

teſtion du roi de France. On propoſa de nouveau le partage, ſinon de la ſucceſſion entiere de Richard, au moins des provinces Françoiſes, dont on vouloit donner à-peu-près la moitié à l'un & la moitié à l'autre. Mais Jean crut pouvoir détacher Philippe des grands intérêts par de petits. Il offrit de lui remettre deux nouvelles barrieres de la Normandie, les châteaux de Tillieres & de Boutavant. Philippe accepta l'offre; quand il voulut prendre poſſeſſion de ces deux places, les gouverneurs fermerent les portes, & déclarerent qu'ils n'avoient point d'ordres de les lui remettre. Philippe indigné cita Jean à la cour des pairs, & voulut, ou qu'il cédât une partie des provinces Françoiſes à ſon neveu Arthur, ou qu'il ſe ſoumît au jugement qui ſeroit prononcé. Jean prétendit alors prendre le langage d'un roi; mais il n'en eut point la conduite. Son indolence livra ſes états en proie à l'activité de Philippe, qui

prit les châteaux de Tillieres, de Boutavant & plusieurs autres places, inonda Gournay sur Epte, en rompant les levées d'un grand étang plus haut que la ville, fit d'autorité le partage auquel Jean n'avoit point voulu consentir, investit le prince Arthur des provinces de Bretagne, d'Anjou, de Guyenne, & lui promit sa fille Marie, l'un des enfans qu'il avoit eus d'Agnès de Méranie. Arthur, impatient de faire valoir sa nouvelle investiture, & d'employer les secours que le roi lui avoit donnés, courut attaquer la Guyenne. En traversant le Poitou, il apprend que son aïeule Eléonore, toujours son ennemie, étoit dans le château de Mirebeau, il l'assiege & l'emporte d'assaut; mais Eléonore eut le tems de se réfugier dans une tour, d'où elle trouva le moyen de faire savoir son danger au roi Jean, qui étoit alors à Rouen. Ce prince sortit un moment de son sommeil, & cet essai qu'il fit de l'activité, fut heureux.

Arthur tomba entre ses mains, Arthur qui brûloit de suivre les traces de Henri II. & de Richard, surpris par Jean son oncle, de qui l'on n'attendoit rien de semblable, s'imagina qu'entouré de l'élite de la noblesse Françoise, il n'avoit rien à craindre. Il ne considéra ni le nombre, ni la discipline des troupes mercenaires que Jean avoit rassemblées. Assiégé par des forces trop supérieures dans le même château où il avoit pensé prendre Eléonore, il fit des sorties; il fut enveloppé. Son courage ne put le sauver; il fut pris avec la plûpart des seigneurs François qui l'accompagnoient. A cette nouvelle, Philippe, qui poursuivant ses conquêtes en Normandie, faisoit alors le siege d'Arques, le leva, & courut vers les bords de la Loire, soit pour recueillir les foibles restes du parti dissipé d'Arthur, soit pour arracher ce prince des mains de Jean, si celui-ci osoit l'attendre; mais Jean s'enfuit avec sa proie à Rouen, où il se re-

Guill. le Bret. Rigord. Matt. Paris.

plongea dans toute ſa molleſſe, tandis que Philippe prenoit & brûloit Tours & en démanteloit le château. Le prince Arthur fut d'abord conduit à Falaiſe ; il fut depuis ramené à Rouen. Le reſte de ſa deſtinée eſt ignoré ; on ſait ſeulement qu'il diſparut deux ou trois jours après la mort d'Eléonore, qui n'avoit pas ceſſé d'être ſon ennemie, mais qui n'eût jamais ſouffert que ſon fils eût été le bourreau de ſon petit-fils.

22 Novembre 1202.

On raconte un peu au haſard les circonſtances de cet horrible événement. Voici celles qui ont paru les plus certaines.

Les ſeigneurs Bretons demandoient avec inſtance la liberté de leur comte. Le roi de France preſſoit & menaçoit. Jean étoit inébranlable, & paroiſſoit rouler dans ſon eſprit quelque grand & ſiniſtre projet. La défiance & la crainte étoient dans toutes les ames. Jean redoutoit les droits, la vengeance & la gloire naiſſante de ce jeune Arthur; les

amis d'Arthur trembloient en voyant dans quelles mains la fortune avoit livré leur prince. Jean avoit fait ſes preuves; l'Europe attendoit un crime. Jean n'oſa pas d'abord faire périr ſon neveu; il ſe contenta de vouloir lui ôter, avec la vue, le pouvoir de ſe reproduire, & il crut être modéré, parce qu'il ne faiſoit pas tout le mal qu'il auroit deſiré de faire. Il donna ſes ordres pour cette cruelle exécution à Hubert de Burgh ou du Bourg, gouverneur du château de Falaiſe. Celui-ci, pour ſe diſpenſer de les accomplir, propoſa au roi de prendre un autre parti, celui de ſonder la diſpoſition des eſprits, en répandant un faux bruit de la mort d'Arthur. Jean approuva cet expédient. Le ſon funebre des cloches annonça dans toute la Normandie la mort du prince. La fureur des Bretons à cette nouvelle, leurs ſermens de venger leur comte, le ſoulevement ou le murmure de toutes les provinces du Continent, ap-

prirent au tyran combien il étoit haï, combien Arthur étoit aimé, combien c'étoit risquer que d'attenter à sa vie. Hubert de Burgh, pour prévenir les effets de cette fermentation générale, fut obligé de montrer Arthur au peuple ; mais cet homme qui servoit à la fois le roi & le prince, devint suspect ou odieux à Jean, qui frémissoit de rage de n'oser consommer son crime. Plus ce crime étoit dangereux, plus il le jugeoit nécessaire. Il fit transporter le prince à Rouen, & chercha par-tout des assassins : il n'en trouva point ; on le connoissoit capable d'immoler le bourreau après la victime, pour désarmer la haine publique ; l'honneur inspiroit les uns, la crainte arrêtoit les autres. Guillaume de Bray, auquel Jean proposa d'assassiner Arthur, répondit qu'un chevalier n'entendoit rien à un pareil métier ; d'autres en dirent autant. Le roi enfin vit qu'il ne pouvoit compter que sur lui-même. Il se rendit par eau

pendant la nuit au pied de la tour de Rouen, il fit amener le prince dans sa barque; & avant de le jetter dans la riviere une grosse pierre au cou, il lui passa plusieurs fois son épée au-travers du corps, dans la crainte qu'on ne le repêchât vivant. On ajoute qu'en effet le corps d'Arthur fut tiré sur le rivage par les filets d'un pêcheur, & enterré à l'insçu de Jean dans le prieuré de Notre-Dame du Pré.

Dans le tems qu'Arthur étoit encore gardé au château de Falaise, Jean s'y étoit rendu pour conférer avec lui, & soit qu'il n'eût point encore pris de résolution funeste, soit qu'il voulût seulement s'instruire dans cette conférence de diverses choses qu'il pouvoit lui importer de savoir, il essaya de détacher Arthur des intérêts de la France, en lui offrant à ce prix la vie & la liberté. Arthur, dit-on, répondit qu'il n'abandonneroit point son bienfaiteur pour son tyran, & redemanda son

trône d'Angleterre & ſes provinces de France que Jean lui retenoit injuſtement. Ce fut, ajoute-t-on, cette hauteur inflexible qui acheva de déterminer Jean à le perdre.

La fuite étoit toujours la reſſource de Jean, quand il avoit commis un grand crime; après celui-ci, il s'enfuit en Angleterre, & s'y fit couronner de nouveau, démarche dont l'objet étoit ſans doute de s'aſſurer par de nouveaux ſermens des cœurs qui lui échappoient: mais par cette même démarche il paroiſſoit reconnoître qu'il ne tenoit ſes droits que de la mort d'Arthur; or s'il les tenoit de la mort d'Arthur, il les tenoit du crime, & quels droits le crime peut-il donner?

C'eſt à Philippe Auguſte que le crime de Jean donnoit des droits. Les loix générales de la féodalité rendoient Philippe juge du meurtre d'un de ſes vaſſaux, commis ſur les terres de France par un autre de ſes vaſſaux, & les loix particulieres de

la pairie l'autorisoient à citer Jean au tribunal des pairs; mais les loix des fiefs & de la pairie ne donnant par elles-mêmes aucune force, comme nous avons eu plus d'une fois occasion de le remarquer, l'exercice de ces droits n'eût été que dangereux ou ridicule sans la disposition des esprits, aliénés par les crimes de Jean. A la faveur de cette disposition, Philippe Auguste citant le roi Jean à la cour des pairs, l'y condamnant par contumace, confisquant les provinces du Continent par une sentence, & les soumettant par les armes, parut bien moins un conquérant qui profitât de l'embarras d'un roi voisin, qu'un juge qui punissoit un coupable, qu'un héros qui vengeoit la querelle des rois & de l'humanité. Jamais l'intérêt politique ne put se couvrir d'un plus beau prétexte. Le moment étoit venu de chasser de la France cette puissance étrangere qui la troubloit depuis tant de siecles, & qui, depuis la

conquête de l'Angleterre & le mariage de Henri II. étoit même en état de faire la loi. Toutes les imprudences passées pouvoient être réparées; le crime de l'ennemi les avoit toutes effacées; il avoit fait revivre tous les anciens droits. Le massacre de la S. Brice, ce crime public du lâche Ethelred (1), avoit mis l'Angleterre sous le joug des Danois; le crime de Jean devoit faire perdre à cette couronne au moins ce qu'elle possédoit en France, & c'est l'honneur d'avoir exécuté une partie de ce grand ouvrage qui a valu à Philippe le titre d'*Auguste*. Il faut recueillir avec soin dans l'histoire ces traits de moralité, ces leçons dont elle est trop avare, & dont on profite trop mal, lorsqu'elle daigne les donner. On voudroit toujours y voir le crime puni; on peut s'assurer du moins qu'il est toujours haï.

---

(1) Voir tome I. chap. 2 de l'Introduction.

Ceux qui croient pouvoir tout, doivent ſavoir qu'il ne faut pas tout oſer, & qu'il eſt toujours dangereux d'être coupable. L'arrêt de Jean peut les inſtruire. Le voici.

« Jean, duc de Normandie, ayant » violé ſon ſerment envers le roi » Philippe ſon ſeigneur, tué le fils » de ſon frere aîné, vaſſal de la cou- » ronne de France, couſin du roi, » & commis ce crime dans l'étendue » de la ſeigneurie de France, il eſt » déclaré coupable de félonie & de » trahiſon ; toutes les terres qu'il » tient à hommage ſeront confiſ- » quées ».

Philippe déploya dans cette affaire la franchiſe d'un chevalier, l'autorité d'un ſouverain, l'intégrité d'un juge. Il n'examina point ſi ſon rival étoit puiſſant, il ſuffiſoit qu'il fût coupable. Philippe ne voulut jamais entrer en compoſition avec lui. Jean, cité par des ſergens-d'armes à la cour des pairs, envoie demander un ſauf-conduit. « *Qu'il vienne*, ré-

» pond Philippe, *ma parole suffit.* — » *Mais y aura-t-il sûreté pour le re-* » *tour? — Oui, si le jugement des* » *pairs le permet* ». Il ne voulut rien promettre de plus. Jean s'avoua criminel, en ne comparoissant point.

Arthur laissoit une sœur aînée, nommée Eléonore, comme son aïeule, & surnommée *la Brette* ou *la Demoiselle de Bretagne*, parce que, par la mort de son frere, elle étoit devenue héritiere de Bretagne. Jean qui redoutoit ses droits, & qui avoit tout à craindre, l'avoit emmenée avec lui en Angleterre, & la faisoit garder à vue dans Bristol, de peur que, par un mariage ou public ou clandestin, elle ne lui suscitât quelque puissant ennemi.

Trivet, p. 145.

Les Bretons s'étoient soulevés les premiers contre le meurtrier de leur comte & le tyran de leur princesse, c'étoient eux qui l'avoient accusé à la cour des pairs. L'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, suivirent l'exemple de la Bretagne. Nul baron,

nul chevalier ne voulut plus ſervir ſous un maître infame ; tous ſe mirent ſous la protection du roi de France, qui joignant aux motifs politiques un deſir ardent de venger un prince qu'il avoit aimé, parcourut toutes ces provinces en pere, en ſouverain, & les réduiſit toutes ſous ſon obéiſſance. Le lâche Jean ne ſavoit plus qu'égorger. Avant de commettre ſon crime, il en avoit prévu les ſuites ; & pour les prévenir, il s'étoit fait donner par ſes provinces du Continent des ôtages de leur fidélité. Quand il ſe vit abandonné, il ſe donna le plaiſir de maſſacrer ces ôtages, ſans conſidérer qu'il devenoit plus vil, plus odieux, & qu'il ne devenoit pas plus redoutable. Philippe avançoit ; une foible réſiſtance arrêtoit à peine ſa courſe. Il attaque la Normandie ; Jean veut ſe ranimer : il paſſe dans le Continent à la tête d'une nombreuſe armée de Mercenaires. Il ſe trouve en préſence de Philippe avec des forces

1204. égales ; il tremble & il fuit, comme un criminel à l'aſpect du juge. Philippe force preſque à ſa vue Château-Gaillard & les autres barrieres de la Normandie ; il prend Rouen, ſoumet toute cette province, & la réunit à la couronne en 1204. Epoque mémorable qui changea la deſtinée de la France, en lui reſtituant ſa plus riche province. Rouen ſe fit confirmer ſes privileges par des lettres en bonne forme, *précaution*, dit en paſſant Mézeray, *auſſi foible contre la puiſſance abſolue que le papier l'eſt contre le fer.*

Mézeray, Abr. chronol. an. 1204.

Il faut que la guerre entraîne des horreurs. La réſiſtance de Château-Gaillard avoit été bien funeſte à ſes habitans. On avoit fait ſortir de la place tous ceux qu'un mépris trop ordinaire de l'humanité comprend ſous le nom de *bouches inutiles*. Ces malheureux reſterent long-tems enfermés entre la place & le camp des aſſiégeans, ſans aucune reſſource. Enfin le roi, touché de compaſſion,

les reçut dans ſon camp, & leur fournit des vivres; mais ils avoient trop long-tems ſouffert la faim: ils moururent preſque tous, après avoir mangé.

Avant qu'ils fuſſent reçus dans le camp, une femme étoit accouchée parmi eux. Ces forcenés s'étoient jettés ſur l'enfant, & l'avoient dévoré.

La garniſon n'ayant plus ni munitions ni vivres, ſortit l'épée à la main, tous réſolus de vendre cher leur vie. Philippe s'empreſſa de ſauver ces braves gens de leur propre fureur. Des procédés humains & généreux leur firent aimer la vie & les François, connoître les bornes du devoir, & abjurer cet abus de la valeur.

Pendant que Philippe forçoit Château-Gaillard, & prenoit Rouen, Jean donnoit des bals à Caen; & lorſqu'on lui parloit des progrès de Philippe, « laiſſez-le faire, diſoit-il, » j'en reprendrai plus en un jour qu'il

» n'en aura pris en un an ». Des députés de Rouen, venus pour lui demander du ſecours pendant le ſiege, le trouverent jouant aux échecs; il prit leur requête d'un air diſtrait: « *nous verrons*, dit-il, *quand j'aurai* » *fini ma partie* ». Sa réponſe, qu'il fit beaucoup attendre, fut qu'ils ſe défendiſſent comme ils pourroient. *Voilà pour qui nous mourons!* diſoient les députés en s'en allant. Rouen ſe rendit. Lorſque Jean vit approcher le péril, il s'enfuit en Angleterre.

Matt. Paris, p. 146.

La Normandie avoit eu douze ducs de la race tant Normande qu'Angevine, pendant l'eſpace de deux cens quatre-vingt-douze ans (non de trois cens ſeize, comme le dit Mézeray, & comme le répete l'abbé Velly), depuis le traité de S. Clair ſur Epte en 912. On ne compte parmi ces ducs, ni Etienne, ni quelques autres princes, qui avoient reçu l'inveſtiture de la Normandie, mais ſeulement ceux qui régnerent en

en effet sur cette province. « Rollon, dit Mézeray, pour s'être de bar-» bare fait chrétien & vertueux, fut » le premier de ces ducs, & Jean, » pour être de chrétien devenu plus » méchant que les Payens & les » Barbares, fut le dernier ». Mézeray; gr. hist.

On souhaiteroit du moins que de tels effets ne pussent être attribués qu'à de telles causes, & que Rollon n'eût pas été le premier de ces ducs pour avoir été le plus fort, & Jean, le dernier, pour avoir été le plus foible; mais cette moralité n'est pas entierement perdue; il en reste au moins que Jean fut dépouillé pour avoir été un scélérat & un lâche.

Le grand objet de la politique Françoise devoit être l'expulsion entiere des Anglois. L'ouvrage étoit assez avancé pour qu'on s'attachât à le consommer. Il ne restoit plus à réduire que la Guyenne & quelques provinces adjacentes. Le mécontentement général des barons de ces provinces y promettoit des conquê-

tes faciles. Les seigneurs François exhortoient le roi à délivrer pour jamais son pays du joug étranger ; ils lui promettoient de ne l'abandonner jamais, quand même le pape se déclareroit contre cette entreprise ; c'étoit peut-être promettre plus qu'ils ne pouvoient tenir. Philippe en jugea ainsi ; & malgré toute leur bonne volonté, qu'il ne vouloit pas mettre à cette épreuve, il crut ne pas pouvoir refuser à la médiation du pape quelques trêves, qui interrompirent mal-à-propos ses succès, & laisserent aux Anglois une porte toujours ouverte en France pour y ramener le trouble. Il est difficile de dire jusqu'à quel point on doit le blâmer de cette faute, qui eût été inexcusable dans un siecle plus éclairé, mais à laquelle la nécessité de plaire au pape pouvoit alors servir d'excuse. Ce pape étoit Innocent III. un des plus fiers pontifes Romains, & l'instituteur de l'Inquisition. C'est lui qui fit de l'abus des croisades un

abus nouveau, en les transportant des Infideles aux hérétiques, & de la Palestine au sein de la Chrétienté. La fameuse hérésie des Albigeois infectoit alors les états du comte de Toulouse. C'étoit une erreur mêlée de mille erreurs, comme l'atteste la multitude des noms (1) donnés aux Albigeois, & qui paroissent avoir designé des subdivisions de sectes. Le fondement commun de ces sectes étoit le Manichéisme, & leur lien commun une haine violente pour le pape & pour l'Eglise. Innocent III. qui ne connoissoit point l'usage des moyens doux, imagina d'abord d'exterminer ces sectaires par la voie de l'Inquisition. Pierre de Châteauneuf, moine de Cîteaux, qu'il chargea le premier de cette légation sanguinaire, fut assassiné. On s'en prit au comte de Toulouse Raimond VI.

Rigord, p. 49.

Pierre, moine du Val de Cernay, hist. des Albigeois.

Catel, hist. des comtes de Toulouse.

(1) Petro-Brusiens, Henriciens, Toulousains, Bulgares, Cathares, Popelicains, Pathariens, &c.

Le pape l'excommunia, & publia une croiſade contre lui & contre les Albigeois. La frayeur ſaiſit le comte de Toulouſe, qui ſe crut déja au rang des Infideles. Il demanda, en tremblant, qu'on ſéparât ſa cauſe de celle des Albigeois; il brigua l'honneur de les combattre lui-même, c'eſt-à-dire de brûler ſes états de ſa propre main, & il ne put l'obtenir qu'en ſe faiſant battre de verges par les moines de Cîteaux, à la porte d'une égliſe, & qu'en ſe faiſant traîner la corde au col ſur le tombeau de Pierre de Château-neuf. Il fut admis enſuite parmi les chefs des Croiſés; il prit ſes villes, & elles ne lui reſterent pas: en travaillant pour la cauſe commune, il n'avoit fait que ſe dépouiller. Simon de Montfort fut l'exécuteur général de cette horrible commiſſion; c'étoit un héros, c'étoit un barbare. Ces Croiſés reſſemblerent en tout à ceux de l'Orient; ils exercerent les mêmes cruautés, ſe fouillerent des mêmes

crimes, mêlerent, comme eux, la fureur & la dissolution à la piété. Il n'y eut d'autre différence entre ces divers Croisés, sinon que ceux de la Terre-Sainte portoient la croix sur l'épaule, & ceux du comté de Toulouse sur la poitrine.

Quand le comte de Toulouse vit qu'il ne gagnoit rien à se nuire, il rentra dans ses vrais intérêts, voulut défendre ses états, & n'en fut que mieux dépouillé. La guerre s'étendit; le roi d'Arragon prit la défense des seigneurs du comté de Toulouse, accablés par les Croisés. Il lui en coûta la vie au combat de Castelnaudari, où cent mille hommes qu'il traînoit à sa suite, furent, dit-on, exterminés par mille hommes seulement, que commandoit Simon de Montfort. Quand ce destructeur heureux eut assez brûlé & tué, il fut tué lui-même au siege de Toulouse. La guerre tourna en longueur, se rallentit, se ranima, changea de forme & d'objet, comme presque toutes

les guerres qui durent long-tems. Les opérations qu'elle entraîna, sont étrangeres à notre sujet; mais cette croisade eut une très-grande influence sur les affaires de la France & de l'Angleterre. Les Albigeois s'avouoient des Anglois, & les Croisés étoient presque tous François. C'étoit la France seule qui leur fournissoit des vivres & des secours de toute espece, & le roi, pour sa part, entretenoit quinze mille hommes dans l'armée des Croisés. Il fit plus, il y envoya Louis son propre fils, qui en prit deux fois le commandement, l'une du vivant même de Simon de Montfort, dont la gloire & la puissance commençoient à faire ombrage à Philippe & à Louis, l'autre, après la mort de ce même Montfort : toutes les deux fois avec une valeur signalée, mais avec des succès médiocres.

Un des grands inconvéniens de cette guerre, qui n'avoit d'ailleurs ni utilité ni justice, fut de détourner

Philippe Auguſte de l'unique ſoin qui auroit dû l'occuper, de l'arrêter au milieu des conquêtes par leſquelles il affranchiſſoit la France, & de lui ſuſciter mal-à-propos de nouveaux ennemis dans la perſonne du comte de Toulouſe & de ſes alliés, tandis que l'éternel ennemi de la nation Françoiſe, l'Anglois, reſtoit en poſſeſſion de la Rochelle & d'une des plus belles provinces maritimes, la Guyenne. Il paroît qu'un prince encore plus éclairé que Philippe Auguſte ſe ſeroit attaché à augmenter cette lueur de raiſon, qui avoit paru vouloir percer en France, lorſque ſes ſujets lui avoient offert de braver l'excommunication & l'interdit pour le mettre en poſſeſſion de la Guyenne & de tout ce qui reſtoit aux Anglois en France. C'étoient ces principes de l'indépendance des couronnes, de l'inviolabilité des devoirs de ſujets, ces principes d'union entre le monarque & les peuples, qu'il falloit que la politique intérieure tra-

vaillât à fortifier & à développer dans la nation. Il falloit que le roi de France, au lieu de laiſſer opprimer le comte de Toulouſe, ſon vaſſal, pour des opinions que ce comte n'avoit pas, prît en main ſa défenſe, en le condamnant, s'il étoit vrai qu'il eût employé la voie odieuſe de l'aſſaſſinat contre le premier qui avoit exercé l'Inquiſition, au lieu de le punir légitimement comme un perturbateur du repos public; il falloit que le roi s'opposât de tout ſon pouvoir à ces innovations odieuſes d'inquiſition & de croiſades. Ce nouveau plan de croiſades publiées au milieu de la Chrétienté contre des Chrétiens mêmes, étoit évidemment de la plus dangereuſe conſéquence. Qui ne voyoit que tout prince, ennemi des papes, ſeroit deſormais l'objet d'une pareille expédition? Falloit-il donc tant de lumieres pour appercevoir un pareil danger, & ne ſuffiſoit-il pas de celles qu'un intérêt preſſant ne manque ja-

mais de ſuggérer aux eſprits les plus groſſiers? Mais enfin, ſi ce joug pontifical dans les affaires temporelles, deſquelles ſeulement il s'agit ici, étoit plus difficile à ſecouer que le joug de l'Angleterre ; il falloit du moins faire ſervir le premier à délivrer la France du ſecond; il falloit, en ſervant les violences d'Innocent III, en ſacrifiant le comte de Toulouſe, en le combattant, obtenir du pape pour prix de ces ſervices, qu'il facilitât la conquête qu'on avoit à faire de la Guyenne ſur le roi Jean, qui auſſi bien étoit fauteur des Albigeois, & ennemi du pape; il falloit profiter de la croiſade même pour réduire la Guyenne, ſi voiſine des états du comte de Toulouſe où ſe faiſoit la guerre ; il falloit enfin que Philippe Auguſte n'abandonnât pas tout-à-la-fois, & l'intérêt commun des rois en favoriſant cette croiſade, & l'intérêt particulier d'un roi de France, en négligeant l'expédition de Guyenne.

Cette conduite de Philippe Auguste & cette croisade contre les Albigeois donnerent le tems au roi Jean de se reconnoître, d'exciter quelques mouvemens dans l'Anjou, dans la Bretagne, dans presque toutes les provinces qu'il avoit perdues ; mais la haine de ses peuples, & l'interdit que le pape avoit jetté sur l'Angleterre, rendirent ces mouvemens infructueux, & creuserent de nouveaux abîmes sous ses pas.

Un lecteur peu instruit des mœurs & des idées du treizieme siecle, pourroit croire que le pape avoit mis l'Angleterre en interdit pour les crimes de son roi, pour ses usurpations, pour l'assassinat du jeune Arthur. Non : c'étoit parce que Jean vouloit un de ses sujets pour archevêque de Cantorberi, & que le pape en vouloit un autre. L'excommunication respectoit les crimes des princes, & n'attaquoit que leurs prétentions. Le crime toujours le plus puni étoit de contester quelque prérogative au Saint Siége.

Matt. Paris, p. 148.

Les droits ont tant de peine à s'établir d'une maniere qui les rende incontestables, que depuis le tems qu'il y avoit des archevêques de Cantorberi, on ne savoit pas encore si c'étoit aux moines de l'église de Christ, ou aux évêques suffragans, ou aux uns & aux autres qu'appartenoit le droit d'élire ces archevêques. Les moines ayant fait une élection assez précipitée d'un d'entre eux, le pape refusa de la confirmer; mais en prononçant sur le droit d'élection, il l'adjugea aux moines exclusivement. Le roi leur recommanda Jean Gray, évêque de Norwick; ils l'élurent. Les suffragans se plaignirent de ce que cette élection avoit été faite sans qu'ils y eussent été appellés; & sur ce fondement, le même pape qui venoit d'exclure du droit d'élection les suffragans, prononça la nullité de cette seconde nomination, comme de la premiere. Il ordonna aux moines, sous peine d'excommunication, d'élire le car-

dinal Etienne Langton, d'origine Angloiſe, mais qui, élevé à Paris, étoit dans les intérêts de Philippe Auguſte & du pape. Les moines obéirent; & par une troiſieme élection, faite à Rome ſous les yeux du pape, ils nommerent le cardinal, & le pape voulut le ſacrer lui-même ſur le champ. En même tems pour adoucir au roi d'Angleterre l'amertume d'un pareil procédé, Innocent lui envoya des pierreries, qu'il ſavoit que le roi aimoit fort. « Le » quarré qui les contient, diſoit-il, » marque les quatre vertus cardina» les, la juſtice, la force, la pru» dence, la tempérance. L'or où » elles ſont enchâſſées, eſt la ſageſſe; » l'émeraude eſt la foi; le ſaphir » l'eſpérance; le grenat la charité; » la topaſe les bonnes œuvres ». Le P. d'Orléans trouve cette lettre *très-ſpirituelle & toute pleine d'agrément*; il s'étonne preſque qu'elle n'ait pas ſéduit le roi d'Angleterre. Jean répondit à ce galimathias myſtique par

D'Orl. Révolut. d'Anglet.

Matt. Paris, p. 155.

une lettre sage & ferme, à laquelle le pape répliqua par des menaces d'excommunication.

Rymer, vol. 1. p. 139 & suiv.

Si le pape Innocent étoit fier, Jean étoit violent. Il chassa tous les moines de Cantorberi, les menaça de les faire pendre, s'ils ne sortoient au plutôt du royaume, & déclara au pape qu'il ne souffriroit plus aucun appel à Rome. Le pape lui ordonna, sous peine d'interdit, de recevoir l'archevêque Langton, & de rappeller les moines de l'église de Christ. Jean dont la conduite n'étoit qu'une alternative perpétuelle de violence & de foiblesse, offrit d'obéir, mais avec cette clause : *sauf les droits & prérogatives de la couronne.* Innocent ne voulut pas plus admettre cette restriction, que Henri II. n'avoit admis celle de Becket, *sauf l'honneur de Dieu & de l'Eglise.* Il ordonna plus impérieusement à Jean de se soumettre, & sans condition. Cette inflexibilité rendit à Jean quelque vigueur ; il osa désobéir. Matthieu

Trivet, p. 151.

Paris dit que le roi jura *par les dents de Dieu*, formule digne du tems, que si l'on mettoit son royaume en interdit, il renverroit au pape tous les ecclésiastiques, qu'il confisqueroit leurs biens, qu'il feroit arracher le nez & couper les oreilles à tous les sujets du pape qui se trouveroient en Angleterre ou dans ses autres états. L'interdit fut prononcé. Jean, dans sa fureur & dans sa foiblesse, ordonna aux ecclésiastiques de sortir de son royaume, & révoqua l'ordre aussi-tôt après. Sa conduite, ou téméraire, ou timide, fut toujours incertaine & inconséquente. Il avoit besoin d'amis pour dissiper l'orage qui alloit fondre sur lui; il sembla prendre plaisir à révolter tous les cœurs. Sa ressource ordinaire, pour s'assurer de ses sujets, toujours prêts à l'abandonner, étoit de prendre leurs enfans pour ôtages; & s'il arrivoit la moindre sédition, ces ôtages étoient égorgés sans pitié. Il commit plusieurs fois cette barbare

Matt. Paris, p. 157.

injuſtice. Une dame de Braouſe à laquelle il faiſoit demander ſes fils pour ôtages, répondit : *une mere peut-elle confier ſes enfans à un homme qui a tué ſon propre neveu ?* Elle fut arrêtée avec ſon fils, & on les laiſſa mourir de faim en priſon.

Ce lâche Jean étoit baſſement jaloux de ce brave Courcy, qui avoit ſeul réparé en Irlande toutes les fautes de Jean, lorſque celui-ci, par ſa mauvaiſe conduite, avoit forcé Henri II. ſon pere de le rappeller. La comparaiſon du mépris que ce prince s'étoit attiré dans cette île, avec la gloire que Courcy avoit ſu y acquérir, étoit inſupportable au premier, & Courcy, qui ne voyoit en lui qu'un uſurpateur & qu'un aſſaſſin, refuſoit de lui rendre hommage de quelques provinces qu'il venoit encore de ſoumettre dans l'Irlande. Le tyran fit marcher contre lui des troupes qui furent battues; mais il paya des traîtres qui le lui livrerent. Une priſon fut le prix

de tant de ſervices que Courcy avoit rendus à la couronne d'Angleterre.

Jean ne faiſoit plus de démarche qui ne tendît à le faire détrôner. Il ſe mit à taxer arbitrairement & à piller indiſtinctement les moines, les chanoines, les Templiers, les Hoſpitaliers, les Juifs. Il enleva aux eccléſiaſtiques ſéculiers juſqu'à leurs chambrieres (*focariæ*), & ce ne fut pas leur privation la moins douloureuſe; auſſi preſque tous les racheterent, & c'étoit ce que Jean avoit eſpéré. Il exigea juſqu'à dix mille marcs d'un Juif qu'il jugeoit riche, & lui fit arracher une dent chaque jour juſqu'à ce qu'il les eût fournis; ce malheureux ne donna ſon argent qu'à la huitieme. Les moines de Cîteaux, auxquels il demandoit des ſommes exorbitantes, voulurent alléguer des privileges, ils furent preſque entierement dépouillés. Jean n'épargna que l'abbaye de Beaulieu dans le comté de Hamps, parce qu'il l'avoit fondée en expia-

tion du meurtre d'Arthur; car, on ne peut trop le remarquer, telle étoit l'erreur de ce tems. Des scélérats dévots croyoient pouvoir commettre tous les crimes utiles, pourvû qu'ils fissent une fondation pieuse, & le roi Jean, qui réunissoit les extrêmes, croyoit qu'en épargnant une abbaye qu'il avoit fondée, il pouvoit voler tous les autres moines. Bien plus, comme il les voloit autant dans l'intention de leur nuire, que dans le dessein de s'enrichir, il ne vouloit pas qu'ils pussent être soulagés par les autres couvens de leur ordre; il leur ôta toute correspondance avec leurs maisons du Continent: il mit un *embargo* sur les vaisseaux dans tous les ports de l'Angleterre, pour empêcher toute communication, ensorte que personne ne pouvoit sortir de l'île sans une permission particuliere: ce qui devenoit fort incommode à tous les Anglois qui avoient des possessions en France. Il défendoit, sous

des peines corporelles, tout exercice de l'autorité pontificale en Angleterre, & il pouſſoit les ſupplications auprès du pape juſqu'à la baſſeſſe. Il bravoit & il trembloit; ſa tyrannie augmentoit avec ſes frayeurs. Un eccléſiaſtique, officier de ſon échiquier, ayant témoigné quelque ſcrupule de ſervir un prince excommunié, Jean le fit mettre en priſon, & l'y fit couvrir d'une chappe de plomb, juſqu'à ce qu'il expirât ſous le poids. Jean ajouta encore à la barbarie des loix foreſtieres, & de peur que ſes ſujets ne puſſent vivre, il fit abattre toutes les levées, combler tous les foſſés dont les forêts étoient fermées, afin que les bêtes fauves puſſent aller au loin manger les bleds & les légumes. Ce ſpectacle de dévaſtation plaiſoit à tous les tyrans de l'Angleterre; c'eſt un des plus inſolens abus que la liberté renaiſſante ait eus à réformer dans ce pays.

Matth. Paris.

L'adminiſtration même de la juſtice n'étoit pour Jean qu'une occaſion

de violence & de tyrannie. Une femme fut tuée par accident à Oxford; Jean, à cette occasion, fit pendre, sans aucune forme de procès, trois clercs reconnus pour innocens du meurtre de cette femme : ce qui répandit la terreur dans l'université d'Oxford, & fit déserter trois mille étudians. La noblesse étoit encore moins épargnée que les autres ordres de l'état ; comme elle approchoit plus du roi, elle étoit plus exposée à ses caprices & à ses outrages. Les plus grands seigneurs étoient les plus cruellement insultés; leurs biens étoient en proie à l'avidité de Jean, l'honneur de leurs femmes à son incontinence. On assure qu'il poussa l'indignité jusqu'à empoisonner la fille d'un seigneur, nommé Robert Fitz-Walter, parce qu'elle l'avoit refusé.

Un tel roi pouvoit-il rester paisible sur le trône ? Le pape avoit réaggravé les censures, & délié les Anglois du serment de fidélité; les en-

nemis de Jean s'élevoient contre lui de toutes parts; les intrigues de Rome & de la France pénétroient jusqu'au nord de l'Angleterre; l'Irlande remuoit; le roi d'Ecosse armoit; les Gallois faisoient des courses; les Anglois conspiroient; Jean s'agitoit, égorgeoit des ôtages, couroit aux armes & fuyoit. Chacune de ses démarches grossissoit l'orage. Le pape enfin publia une croisade contre cet ennemi de l'Eglise & de l'humanité; il offrit la couronne d'Angleterre au prince Louis, fils de Philippe Auguste, & Philippe l'accepta pour son fils. Cette concession de la part du pape, & cette acceptation de la part du roi de France, avoient un prétexte. Jean n'étoit qu'un usurpateur, puisqu'il ne tenoit ses droits que d'un assassinat. Louis en avoit du chef de Blanche de Castille sa femme, petite-fille de Henri II. par Eléonore sa seconde fille. Il est vrai que Jean avoit des fils, légitimes héritiers du trône, & qui ne devoient pas être punis du

crime de leur pere ; on ſuppoſa qu'ils ne devoient pas non plus en profiter. Il eſt vrai encore qu'au défaut de Jean & de ſes fils, ou plutôt préférablement à eux, c'étoit à Eléonore la Brette, ſœur d'Arthur, que la couronne appartenoit légitimement; mais elle étoit toujours en priſon à Briſtol, & elle y mourut (en 1241). Il eſt pourtant vrai encore qu'au défaut de tous les héritiers précédens, la couronne d'Angleterre eût dû appartenir à l'empereur Othon, fils de Mathilde, fille aînée de Henri II. plutôt qu'au prince Louis, petit-fils de la ſeconde fille de Henri; mais Othon avoit bien d'autres affaires. Il eſt vrai encore, qu'en ſuppoſant les droits au trône d'Angleterre échus à la maiſon de Caſtille, les rois de Caſtille, en qualité de mâles, devoient exclure Blanche; mais les rois de Caſtille ne ſe préſentoient pas, & enfin ce fut de Louis qu'il plut à Innocent de faire choix. La France diſpoſa tout pour cette grande

Matth. Paris.

entreprise, il eût mieux valu soumettre la Guyenne.

C'étoit la premiere expédition navale qu'alloient tenter les rois Capétiens, & c'est ici que la marine Françoise prend naissance.

Les premiers rois de la troisieme race n'en avoient point eu, parce qu'ils n'avoient presque point de ports, les grandes provinces maritimes étant pour la plûpart sous la domination des grands vassaux. Le plus grand de ces vassaux étoit le roi d'Angleterre, qui possédant en France toute la côte maritime du couchant depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à l'Espagne, étoit obligé d'entretenir des flottes pour la communication de ses provinces Françoises, soit entre elles, soit avec l'Angleterre. Les avantages que la marine lui procuroit, avertirent Philippe Auguste d'en avoir une. La réunion de quelques provinces maritimes à la couronne étoit une conjoncture heureuse, & la Bretagne,

quoiqu'elle n'y fût pas réunie, servit la France en province Françoise. Nous avons dit que la Bretagne avoit passé dans la maison d'Angleterre par le mariage de Constance avec Geoffroy, fils de Henri II. mariage qui avoit étendu & confirmé des droits que Henri II. prétendoit avoir de son chef sur la Bretagne, comme héritier d'un autre Geoffroy son frere, qu'une partie des Bretons avoit élu pour souverain. Constance avoit eu de ce mariage deux enfans bien malheureux : Arthur, qui mourut assassiné, Eléonore *la Brette*, qui mourut en prison. Constance avoit épousé en secondes nôces Ralph Blundeville, comte de Chester, qui la soupçonna (on ne sait sur quel fondement) d'une intrigue amoureuse avec le roi Jean, le plus cruel ennemi de cette princesse ; il demanda & obtint le divorce. Constance, devenue libre, épousa Guy, frere du vicomte de Thouars. Attachée à la France par beaucoup de

liens, elle travailla toujours à fixer dans le ſervice de cette couronne cette inconſtante maiſon de Thouars, qui ne ceſſa de flotter entre les deux puiſſances rivales. Conſtance eut de ce mariage une fille nommée Alix. Les Bretons, après avoir fait au roi Jean d'inutiles inſtances pour la liberté d'Eléonore *la Brette*, ſœur aînée d'Alix, ſe déterminerent à reconnoître Alix pour leur ſouveraine. L'influence de la France ſur les affaires de la Bretagne pendant le regne de Philippe Auguſte, donna lieu au mariage de cette princeſſe avec Pierre de Dreux, couſin du roi. Par cette alliance Philippe eut en ſa diſpoſition toutes les forces navales de cette province. Un pirate, nommé Euſtache, moine qu'un goût dominant pour la guerre & pour la mer, avoit attaché, malgré ſes vœux, à ce métier de corſaire, & qui avoit été d'abord au ſervice de Jean, ſe mit au ſervice de Philippe,

lippe, & lui donna quelques gros vaiſſeaux. Philippe employa une année entiere à faire ſon armement. Il parvint à équipper une flotte de dix-ſept cens navires; mais quels navires! tous bâtimens légers à rames & à voiles, dont aucun ne peut être comparé à nos vaiſſeaux de guerre, ni même à nos vaiſſeaux marchands. Depuis que les vaiſſeaux ont de la force & de la grandeur, les flottes ſont devenues moins nombreuſes; mais dans l'enfance de la marine, on croyoit réparer les défauts & la foibleſſe des navires par leur multitude. De ſimples vaiſſeaux marchands, aſſez foiblement armés, faiſoient nombre dans une flotte, & s'appelloient des vaiſſeaux de guerre; une quantité de petits navires, qui ſervoient ſeulement pour la charge, & non pour le combat, achevoient de groſſir la flotte, ſans la rendre plus redoutable. C'étoient des barques, des batteaux plats, qui portoient les vivres, les munitions, les ma-

Dan. hiſt. de la Mil. Franç.

chines, les bagages. C'eſt ainſi que ſe forma cette flotte, deſtinée à la conquête de l'Angleterre.

Une telle entrepriſe ne permettoit de rien négliger ; le roi, pour s'aſſurer de ſes vaſſaux, tint à Soiſſons un parlement, où il prit avec eux les meſures néceſſaires. Tous lui offrirent leurs biens & leurs vies ; il n'y eut que le comte de Flandre qui lui déclara hautement qu'il ne voyoit rien de juſte dans cette expédition. Le roi le chaſſa de ſa cour, & crut que c'étoit contre cet ennemi qu'il falloit diriger les premieres hoſtilités.

Ce comte de Flandre étoit Ferrand, fils de Sanche I. roi de Portugal. Ferrand poſſédoit la Flandre du chef de Jeanne ſa femme, l'aînée des deux filles qu'avoit laiſſées Baudouin, dernier comte de Flandre, empereur de Conſtantinople, de la maiſon de Haynault. Tout comte de Flandre étoit eſſentiellement ennemi des François, depuis que ceux-ci

s'étoient emparés de l'Artois. Cette querelle venoit toujours s'unir à celle de l'Angleterre ; & lorſque Ferrand refuſoit avec tant de hauteur ſes ſecours à Philippe, il comptoit ſur ceux de Jean.

Philippe crut que pour ramener le comte à ſon devoir, la flotte Françoiſe n'avoit qu'à paroître à la vue des côtes de Flandre ; il la fit avancer à Gravelines, puis juſqu'à Dam ou Damme, pendant que du côté de la terre, il ſoumettoit Caſſel, Ypres, & tout le pays juſqu'à Bruges. Mais bientôt on vit arriver une flotte Angloiſe de cinq cens voiles, qui ſe joignant aux vaiſſeaux Flamands, fondit ſur celle de Philippe, en prit trois cens navires, en brûla ou ſubmergea cent autres, & bloquant le reſte dans le port de Dam, obligea enfin Philippe Auguſte à les brûler lui-même, de peur qu'ils ne tombaſſent au pouvoir de l'ennemi. Son dédommagement fut de brûler auſſi la ville de Dam, afin que l'ennemi

partageât ses pertes. Tel fut le sort de la premiere flotte qu'un roi de France eût mise en mer depuis Charlemagne.

La guerre continua toujours en Flandre, & s'étendit quelquefois en Artois avec ses vicissitudes & ses ravages ordinaires. Cette diversion retarda l'expédition d'Angleterre; il eût fallu équipper une autre flotte, & bientôt il survint d'autres diversions encore par le mêlange & la combinaison des intérêts de l'Europe.

La chaîne de tous ces intérêts étoit, pour ainsi dire, dans la main des papes. Philippe avoit éprouvé dans l'affaire de son divorce & dans celle de Pierre de Corbeil, combien il importoit de leur plaire; il sacrifioit, comme on l'a vu, tout autre intérêt à celui-là; il vouloit avoir les mêmes amis & les mêmes ennemis que le Saint Siége. Le schisme de l'Empire duroit toujours. Le pape & le roi de France avoient d'abord été divisés sur le choix de l'empereur.

Le pape, alors uni avec l'Angleterre contre la France, s'étoit déclaré pour Othon contre Philippe de Suabe; le roi de France, ſans prendre beaucoup d'intérêt à Philippe de Suabe, rejettoit Othon, parce qu'il étoit neveu du roi Jean. Othon & Philippe de Suabe avoient enfin terminé leurs différends par un traité, au moyen duquel l'Empire reſtoit à Philippe de Suabe, qui donnoit ſa fille en mariage à Othon, & qui, à défaut d'enfans mâles, le reconnoiſſoit pour ſon ſucceſſeur. Peu de tems après, Philippe de Suabe mourut aſſaſſiné. Othon fut ſans concurrens: le pape le couronna: le roi de France ceſſa de lui être contraire; mais quelques entrepriſes qu'il fit ſur les terres de l'Egliſe, l'ayant rendu odieux à Innocent III. il fut excommunié. L'Allemagne diviſée par les intrigues de Rome, lui donna un nouveau concurrent plus redoutable dans la perſonne du jeune Frédéric II. fils de l'empereur Henri VI. & neveu de

Philippe de Suabe. Il étoit roi de Sicile par Conſtance ſa mere, dernier rejetton de la race des Normands, fondateurs de ce royaume. Il avoit été, du vivant de ſon pere, élu roi des Romains; mais la foibleſſe de ſon âge, & la haine que le pape Innocent III. portoit à la maiſon de Suabe, l'avoient fait exclure de l'Empire. C'étoit par le même motif qu'Innocent avoit voulu écarter Philippe de Suabe; mais une haine plus forte & plus récente pour Othon ayant étouffé cette vieille haine pour la maiſon de Suabe, Innocent venoit de faire élire Frédéric II. âgé alors de dix-ſept ans, dont il ne fut pas plus content par la ſuite, mais qui pendant quelque tems lui fut attaché par la reconnoiſſance & par l'intérêt.

Louis, fils de Philippe Auguſte, & le nouvel empereur ſe virent à Vaucouleurs pour conférer de leurs affaires, & la guerre de l'Angleterre & de la France devint une guerre

de l'Europe. On vit deux ligues ennemies essayer leurs forces, & développer leurs ressources : d'un côté, le roi d'Angleterre, le comte de Flandre & l'empereur Othon; de l'autre, le roi de France, le pape & l'empereur Frédéric II. sans compter la foule des petits souverains & des grands seigneurs de chaque nation, qui entrerent à leur gré dans l'une ou l'autre alliance.

Parmi ceux de ces seigneurs qui combattoient contre leur patrie, on distingue Renaud, comte de Dammartin & de Boulogne, qui avoit épousé l'héritiere de Boulogne, petite-fille du roi d'Angleterre Etienne. Il avoit déja servi les Anglois contre Philippe Auguste, mais depuis, il étoit rentré en grace auprès de ce prince, & avoit promis sa fille en mariage au prince Philippe, l'un des enfans que Philippe Auguste avoit eus d'Agnès de Méranie. Les deux parties étoient encore dans l'enfance, & ce mariage, par lequel le jeune

Rigord.

Philippe devint comte de Boulogne, ne put s'accomplir que long-tems après ; mais le ſeul projet ſembloit former des nœuds intimes entre le roi de France & le comte de Boulogne ; celui-ci recevoit tous les jours des marques ſignalées de la bonté du roi ; cependant il redevint aſſez ſuſpect d'intelligence avec les Anglois, pour que le roi ſe crût dans l'obligation d'exiger de lui des places de ſûreté ; il les refuſa : le roi les prit : Renaud s'enfuit en Angleterre, & ſe dévoua entierement à la querelle du roi Jean, du comte de Flandre & de l'empereur Othon. C'étoit Renaud, qui, avec le comte de Salisbury, frere naturel du roi Jean, commandoit la flotte Angloiſe, qui avoit détruit celle de Philippe Auguſte à Dam. Renaud continua la guerre en Flandre, où bientôt l'empereur Othon vint ſe joindre à lui & au comte de Flandre. Le roi Jean tournoit l'orage de ce côté-là pour l'éloigner de l'Angleterre ; car il re-

gardoit comme le moment de ſa perte celui où les François débarqueroient dans ſon île. C'étoit lui qui fourniſſoit à Othon & au comte de Flandre l'argent qu'il avoit pris à ſes ſujets. Othon avec cet argent avoit levé une armée formidable, qu'il deſtinoit à la conquête de l'Italie, & que les intrigues de Jean lui firent employer à la défenſe de la Flandre. Jean lui-même fit une incurſion en France; il deſcendit à la Rochelle, traverſa le Poitou, pénétra en Anjou, paſſa la Loire. Le prince Louis accourut pour le combattre; lorſqu'il n'étoit plus qu'à une journée, la peur ſaiſit le roi Jean: c'étoit ſa maladie ordinaire; il repaſſa la Loire avec tant de précipitation & de déſordre, qu'il laiſſa de l'autre côté du fleuve ſes tentes, ſon bagage, ſes machines de guerre, une partie même de ſes troupes, qui furent taillées en pieces ou noyées. Cette affaire eſt connue ſous le nom de combat de la Roche-au-Maine. Mat-

thieu Paris, dans l'impoſſibilité de donner de l'honneur au roi Jean, voudroit du moins rendre la honte égale entre ce roi & le prince Louis. Il prétend que les deux armées étant en préſence, furent ſaiſies en même tems d'une terreur panique, qui leur fit prendre la fuite chacune de leur côté. Ce conte n'eſt adopté par aucun hiſtorien ſenſé. Les Anglois conviennent que la lâcheté du roi Jean lui fit abandonner la partie, & qu'a-
Rigord. vec des forces ſupérieures n'oſant paroître devant Louis, il ne fit que traverſer, en fuyant, l'Anjou & le Poitou.

Philippe Auguſte marcha en Flandre avec cinquante mille hommes contre l'empereur Othon & ſes alliés, qui en avoient cent quarante ou cent cinquante mille. Alors ſe livra entre Lille & Tournay cette ba-
27 Juillet 1214. taille de Bovines, le plus mémorable fait d'armes du regne de Philippe Auguſte. Les ennemis ſe tenoient ſi aſſurés de la victoire, qu'ils avoient

fait entr'eux le partage du royaume. Le comte de Flandre devoit avoir l'Isle de France ; le comte de Boulogne, le Vermandois; l'empereur, la Bourgogne & la Champagne ; on réservoit au roi d'Angleterre les provinces d'au-delà de la Loire. On dit que l'empereur, le comte de Flandre & le comte de Boulogne s'étoient fait serment de chercher partout le roi de France dans le combat pour l'immoler. Ce prince, avant la bataille, déposa sa couronne sur un autel, en disant à haute voix : « *S'il est quelqu'un qu'on juge plus* » *digne que moi de la porter, je la lui* » *cede, pourvu qu'il m'aide à la dé-* » *fendre* ». Le nombre de ses troupes étoit suppléé par le choix ; la fleur de sa noblesse & de sa chevalerie l'acccompagnoit : elle avoit à sa tête quatre princes du sang : Eudes, duc de Bourgogne, Robert de Courtenay, Robert comte de Dreux, & son frere Philippe, évêque de Beauvais, le même qui, dans

les guerres précédentes, avoit été pris par le roi Richard, & dont ce roi avoit envoyé la cotte d'armes au pape. L'évêque croyoit s'être bien corrigé des inclinations sanguinaires qui lui avoient été reprochées par Céleſtin; il ne ſe ſervoit plus de l'épée, il ſe contentoit d'aſſommer les ennemis avec une maſſue, & il appelloit cela *reſpecter le ſang des Chrétiens.* Ainſi armé, il renverſa le comte de Salisbury, frere naturel du roi d'Angleterre. Guérin, nommé à l'évêché de Senlis, rangea l'armée en bataille : ce qui paroîtra peut-être moins ſurprenant, ſi l'on ſonge que juſques-là il avoit été chevalier Hoſpitalier, par conſéquent conſacré aux armes. D'ailleurs il ne fit rien qu'un évêque ne pût faire, puiſque, comme le dit un ancien auteur, *il étoit-là, non mie pour combattre, mais pour admoneſter les barons & les autres chevaliers à l'honneur de Dieu, du roi & du royaume, & à la défenſe de leur propre ſeigneur.*

Rigord.

Les Montmorency, les des Barres, les de Bar, les de Roye, les d'Eſtaing, les Saint-Pol, les Melún furent ceux qui eurent le plus de part au péril & à la gloire. On ſait que dans cette affaire Philippe Auguſte courut les plus grands dangers, que renverſé par Renaud de Boulogne, foulé aux pieds des chevaux, bleſſé à la gorge, il alloit périr, ſans les efforts ſurnaturels que firent, pour le dégager, ſes chevaliers & ſes ſergens d'armes; on ſait qu'il fut principalement ſauvé par un ſeigneur de la maiſon d'Eſtaing, & que cet événement valut à cette illuſtre maiſon l'honneur de porter les armes de France; on ſait auſſi que Galon de Montigny, qui portoit la banniere royale, la hauſſoit & la baiſſoit ſans ceſſe pour avertir toute l'armée du danger du roi, tandis que de l'autre main il écartoit à grands coups de ſabre la foule des ennemis dont le roi étoit preſſé. Ce fut dans cette extrémité du péril, ou dans la joie

Mézeray.

de s'en voir délivré, que Philippe fit vœu de bâtir une abbaye en l'honneur de Dieu & de la Vierge, vœu qu'acquitta dans la suite Louis VIII. son fils, en fondant l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire près de Senlis. Une médaille porte que cette abbaye fut fondée en mémoire de deux victoires remportées le même jour : ce qui a fait penser que la victoire du roi sur l'empereur, & celle de Louis sur le roi d'Angleterre avoient ainsi concouru. On a même cru que l'abbaye avoit été bâtie dans le lieu où s'étoient rencontrés les couriers des deux princes, portant chacun la nouvelle d'une victoire ; mais Rigord, qui étoit à Bovines, met un mois de distance entre ces deux affaires, de sorte que le sens de la médaille paroît être que ces deux victoires furent remportées par les François le même jour dans deux mois consécutifs. Ce fut aussi en mémoire de ce grand événement que les sergens d'armes, cette nou-

velle inſtitution de Philippe, firent un autre vœu, que S. Louis exécuta en faiſant bâtir à Paris l'égliſe de Sainte Catherine du Val des Ecoliers.

La victoire de Philippe eut tout l'éclat dont elle étoit ſuſceptible. Othon fut mis en fuite ; le grand étendart impérial lui fut enlevé ; il penſa être pris lui-même. Mauvoiſin ſaiſit la bride de ſon cheval ; Guillaume des Barres mit deux fois la main ſur l'empereur, qui parvint à lui échapper. Le comte de Flandre & le comte de Boulogne furent pris, ainſi que le comte de Salisbury & une foule de ſeigneurs des plus qualifiés. Des devins avoient, dit-on, prédit que le roi ſeroit abattu, qu'on lui paſſeroit ſur le ventre, que le comte de Flandre Ferrand entreroit en triomphe à Paris ; il y fut en effet mené en triomphe, chargé de fers. On n'a pas beſoin d'avertir que ces prédictions qui s'accompliſſent ou par équivoque, ou à la lettre, ſont

toujours imaginées après l'événement. Il faut pourtant les remarquer, soit pour faire connoître le goût général des hommes pour le merveilleux dans tous les tems, soit pour faire distinguer les excès & les degrés particuliers de cet amour du merveilleux dans certains siecles. Le chariot où étoit attaché le comte de Flandre, étoit traîné par des chevaux *ferrants*, c'est-à-dire à-peu-pres de couleur de fer ; c'étoit déja une assez mauvaise allusion au nom de ce malheureux prince. Le peuple chantoit dans les rues à la suite du chariot : *quatre ferrants bien ferrés traînent Ferrand bien enferré.* Cette turlupinade, ce triomphe Romain dans des mœurs qui n'étoient pas Romaines, cet abus de la victoire annonçoient encore bien de la barbarie. Ferrand fut ensuite enfermé dans la tour du Louvre, alors située hors de l'enceinte de Paris ; le comte de Boulogne fut mis dans la tour neuve de Péronne, où il resta les

fers aux pieds, & attaché à un pilier par une chaîne. Tout cela étoit encore assez barbare. Cette rigueur tenoit aux principes féodaux ; c'étoit la félonie de ces vassaux qu'on vouloit punir ; les prisonniers Anglois ou Allemands n'étoient pas traités ainsi.

La facilité avec laquelle le roi Jean avoit traversé le Poitou & l'Anjou, soit dans son incursion, soit dans sa fuite, annonçoit des intelligences dans le pays ; en effet, ces provinces, qui n'étoient encore ni tout-à-fait Françoises, ni tout-à-fait Angloises, balançoient entre leurs anciens maîtres & leur nouveau conquérant ; la victoire de Bovines les décida en faveur de Philippe Auguste, & le roi Jean qui étoit alors à Parthenay en Poitou, couroit risque d'être livré au vainqueur par les Poitevins eux-mêmes, s'il n'étoit venu à bout d'obtenir une trêve. Rigord.

Une trêve accordée par un vainqueur dans de pareilles conjonctu-

res, eſt une de ces fautes dont la politique la plus ſimple eſt bleſſée ; mais ce qui eſt plus étonnant encore, c'eſt qu'elle fut ſollicitée au nom du pape & par ſon légat. Le pape avoit changé de ſentimens à l'égard de Jean, & c'étoit ce qui avoit enhardi ce foible roi à faire une irruption dans les provinces qu'il avoit poſſédées en France. Il étoit arrivé en Angleterre des révolutions qui avoient deſarmé l'orgueil d'Innocent III. Le moine Matthieu Paris dit que ce pontife inflexible devenoit *de cire pour le crime à la vue de l'or* (1). Jean avoit dépoſé ſa couronne aux pieds du Saint Siege. Ce coupable, toujours dévoré par le remords & par la crainte, redoutant tous ſes ſujets, parce qu'il les avoit tous outragés ; comptant peu ſur la garde terrible qui l'environnoit, & ſur les retraites où il ſe cachoit, tant que le

---

(1) *Ad omnia ſcelera pro præmiis datis cereus.*

glaive inviſible & ſpirituel étoit ſuſpendu ſur ſa tête ; recevant à tout moment quelque billet anonyme, qui l'avertiſſoit d'une conjuration réelle, ou qui le menaçoit d'une conjuration chimérique ; & pour comble de malheur, troublé par les prophéties ſuperſtitieuſes de l'hermite Pontefract, qui croyoit voir dans des révélations la dépoſition prochaine de Jean ; ce coupable crut enfin ne pouvoir conſerver le ſceptre & la vie, qu'en tenant l'un & l'autre du Saint Siége. Il s'avoua vaincu, & pria le pape de lui preſcrire les conditions de ſon pardon. Le pape lui ordonna de reconnoître Langton, nouveau Becket, bien moins eſtimable que l'autre, pour archevêque de Cantorbery, & de réparer, autant qu'il ſeroit poſſible, le tort qu'il avoit fait aux partiſans de ce cardinal, & en général au clergé : c'étoit la moindre choſe ; mais il exigea que Jean lui remît ſa couronne, & qu'il conſentît de la recevoir enſuite en

qualité de vaſſal du Saint Siége. Tel étoit le parti que Rome ſavoit tirer du crime & du malheur. Jean dévora ce dernier aviliſſement du trône qu'il avoit tant ſouillé. Il rendit hommage à Innocent, qui ne lui épargna aucun trait d'ignominie, aucun degré d'opprobre. Le pape voulut que la cérémonie eût tout l'éclat qui pouvoit en rendre le ſouvenir éternel; il voulut goûter à longs traits le plaiſir d'humilier un roi. Ce fut dans la maiſon des Templiers à Douvres que ſe paſſa cette indigne ſcene, le jour de l'Aſcenſion 1213. Jean remit à genoux ſa couronne au légat Pandolfe, qui la lui redonna au nom du Saint Siége. Le roi jura fidélité & fit l'hommage ordinaire de vaſſal, les mains dans celles du légat. Il promit de payer, indépendamment du denier de S. Pierre (1), un tribut

Rymer, vol. 1. p. 176.

(1) On trouve dans le recueil de Rymer, *tome I. p. 35*, dans Rivet, *vol. I. p. 162*, & parmi les lettres de Pierre de Blois, *Bibliot.*

annuel de mille marcs, pour tenir lieu de la prestation du service personnel. Il entra en payement au milieu de la cérémonie même; il offrit humblement une somme d'argent au légat, qui la foula aux pieds pour la forme, & la garda pour le profit. Chaque circonstance de la cérémonie étoit une insulte marquée que le pape faisoit au roi. Les spectateurs frémissoient de colere; l'archevêque de Dublin ne put retenir un cri d'indignation. Pandolfe, pour signe de suzeraineté, garda le sceptre & la couronne pendant cinq jours, au

M. Paris, p. 165. Trivet, p. 158.

---

des Peres, tome XXIV. p. 1048, une lettre par laquelle Henri II. roi d'Angleterre, demande au pape Alexandre III. des censures contre ses fils rebelles & contre leurs fauteurs. Il sembleroit, par les termes de cette lettre, que l'Angleterre relevât dès-lors du Saint Siége. *Vestræ jurisdictionis est regnum Angliæ, & quantùm ad feudatarii juris obligationem, vobis duntaxat obnoxius teneor.* Ces termes n'ont rapport apparemment qu'au denier de S. Pierre, établi alors & depuis long-tems en Angleterre.

bout desquels il permit à Jean de les reprendre.

On n'imagineroit pas quel fut le dédommagement de ce prince rassasié d'outrages, ce fut de faire pendre l'hermite qui lui avoit prédit sa déposition, & de triompher de ce qu'une couronne, conservée à ce prix, lui restoit, malgré ces prédictions.

S'il est vrai que le légat, en pressant par les plus vives instances l'armement de Philippe contre l'Angleterre, se soit servi de ce même armement pour intimider Jean, & l'amener à se rendre vassal du Saint Siége, on sent assez quel nom mérite une semblable politique, & par quels honteux moyens le fier Innocent III. permettoit qu'on osât le servir.

L'interdit ne fut pas encore levé tout-d'un-coup ; on fit faire à Jean quelques expiations ; on voulut s'assurer de sa fidélité ; après tous les noviciats & toutes les épreuves

qu'on jugea néceſſaires, il reçut l'abſolution, toujours avec les ſolemnités & les cérémonies les plus humiliantes; mais enfin le pape devint ſon protecteur & ſon ami, & tâcha de perſuader à Philippe que les droits de ſon fils à la couronne d'Angleterre ne pouvoient plus rien valoir contre un vaſſal du Saint Siége. Mais le pape avoit ſes intérêts, & la nation Angloiſe avoit les ſiens: elle ne vouloit plus d'un roi deshonoré: elle prétendoit du moins faire ſes conditions, ſi elle le laiſſoit ramper ſur le trône; elle prétendoit être libre, & faire revivre & ſur-tout faire exécuter les loix d'Edouard & la charte donnée autrefois par Henri I, mais qui étoit reſtée ſans exécution ſous Henri I. lui-même. Le cardinal de Langton, archevêque de Cantorbery, qui avoit été à la tête de l'Egliſe contre Jean, ſe mit encore contre lui à la tête de la nobleſſe. Le pape le deſavoua & prit le parti de Jean, même contre le clergé d'Angleterre.

Cependant les prélats & les seigneurs de la confédération, après avoir juré aux autels de ne point abandonner la cause de la liberté, vinrent à Londres; ils prirent d'abord un ton de supplians, & firent au roi Jean leurs propositions, qui furent rejettées avec hauteur. « Vous » voulez, leur dit le roi, que je vous » accorde une charte de liberté; » moi j'exige que vous renonciez à » jamais demander une pareille » charte.

» Nous nous sommes, répliquerent-ils, engagés par serment à ne » jamais cesser de la demander jusqu'à ce que nous l'eussions obtenue.

» Eh bien, dit le roi, j'exige que » vous fassiez le serment contraire.

» Mais, ajouterent-ils un peu plus clairement, nous avons juré d'em» ployer la vie même à l'exécution » de ce projet.

Le roi les entendit, & il eut peur. « Cette affaire, dit-il, demande de » l'attention

» l'attention & du tems ». Il promit de rendre réponse dans un terme qu'il indiqua, & cependant il écrivit au pape pour se plaindre de ce qu'on traitoit ainsi un vassal du Saint Siége. Les barons écrivirent, de leur côté, au pape, pour lui exposer leurs griefs contre Jean; ils alléguerent les loix dont ils ne faisoient que demander le rétablissement; ils alléguerent les sermens du sacre; ils vanterent sur-tout au pape le zele avec lequel ils avoient désobéi au roi Jean, lorsque Rome l'avoit excommunié; ils prierent enfin Innocent d'être favorable à l'association. Innocent cassa l'association, leur ordonna de vivre en paix, d'adresser leurs plaintes à Jean lui-même avec toute la soumission convenable à des sujets, & de respecter un roi à qui Rome avoit pardonné, un roi devenu son vassal & son pupille.

Matt. Paris, p. 176. & suiv. Rymer, vol. 1. p. 200.

Jean flottoit, à son ordinaire, entre la fureur & la foiblesse, entre l'insolence & la crainte; il exigeoit

un nouveau ferment de fidélité, précaution qui ne ramene point des cœurs aliénés ; il essayoit d'appaiser les peuples & le clergé par des concessions & des privileges, par des actes même de justice & de bienfaisance, à chaque instant démentis ; il prenoit la croix contre les Infideles pour jouir des avantages des Croisés, & rendre sa personne plus sacrée ; mais il étoit haï & méprisé sans retour. La nation avoit pris son parti : elle fut inébranlable. Les barons élurent pour leur général ce même Robert Fitz-Walter, dont le roi Jean avoit, dit-on, empoisonné la fille, n'ayant pu la deshonorer ; ils donnerent à ce Fitz-Walter le titre de *maréchal de l'armée de Dieu & de la sainte Eglise*. Sous la conduite de ce chef, ils s'emparerent de Londres. Jean se voyant près de sa chûte, offrit la moitié de ce qu'on lui demandoit ; il proposa de réformer, de l'avis de son conseil, les abus qui avoient pu s'introduire

ſous le regne de Richard & ſous le ſien; on ne voulut pas l'écouter. Jean manda l'archevêque de Cantorbery, Langton, qui ſe rendit à ſes ordres, mais pour le trahir. Le roi le pria d'excommunier, non pas des ſujets révoltés contre leur roi, mais des impies qui attaquoient un prince engagé dans une croiſade. Jean avoit une armée de mercenaires qui pouvoient encore arrêter les progrès des barons confédérés; c'étoient des Allemands & des Flamands, comme preſque toutes ces troupes réglées que les rois de France & d'Angleterre prenoient à leur ſolde depuis que Henri II. en avoit donné l'exemple. Langton répondit qu'il étoit prêt à excommunier les barons rebelles, mais qu'il vaudroit mieux ſans doute les ramener; qu'il en imaginoit un moyen; qu'il avoit remarqué que ce qui les irritoit le plus, étoit l'affront que le roi leur faiſoit, en confiant ſa défenſe à des mercenaires; que c'étoit en effet accuſer,

à la face de l'Europe, le zele & la fidélité de ses sujets; que si le roi vouloit renvoyer ces étrangers, il verroit tous les bons citoyens se rendre en foule autour de lui, & que l'excommunication seroit alors le juste partage de quiconque balanceroit seulement à le suivre. Le roi crut son ennemi, & après tout ce qui s'étoit passé, cette crédulité est plus étrange encore que tout le reste. Il congédia ses troupes mercenaires, il resta sans défense à la merci des barons, que Langton se garda bien d'excommunier.

Le roi se voyant trompé, offrit de s'en rapporter à l'avis de quatre barons choisis dans chacun des deux partis, *le tout sous la médiation du pape.* Ce mot gâta tout; on répondit que le pape s'étoit trop déclaré pour pouvoir être médiateur. Il fallut que le roi se soumît à discrétion, & accordât tout. On nomma de part & d'autre des commissaires, Langton fit l'office de médiateur.

Et le médiateur & les agens du roi étoient dans les intérêts des barons. Les conférences se tinrent près de Vindsor; elles ne durerent pas longtems; on ne contesta sur rien; on rédigea, sous la dictée des commissaires de la nation, les deux fameuses chartes, nommées, l'une *charta magna*, l'autre, *charta de forestâ*, fondemens de la liberté Angloise & de la constitution actuelle de ce gouvernement. Ces deux actes si importans méritent que nous nous arrêtions à les considérer, que nous jettions un coup d'œil sur les événemens qui leur ont donné naissance, & sur la forme toute différente que prenoit le gouvernement en France.

M. Paris. Rymer.

Chez les Anglo-Saxons, Ethelbert & Ina; parmi les rois de l'heptarchie, Alfred, Edouard l'ancien, Adelstan, Edmond, Edgar, Ethelred, Edouard le Confesseur s'étoient distingués par la législation. Alfred sur-tout avoit formé un corps de loix, aujourd'hui perdu,

mais qui a ſervi long-tems de baſe à la juriſprudence Angloiſe, & qu'on regarde généralement comme la ſource de ce qu'on appelle en Angleterre *le droit commun.* On peut juger du reſpect de ce grand prince pour la liberté par ce mot de ſon teſtament : *tout Anglois devroit être libre comme ſa penſée.* Edouard le Confeſſeur fit faire dans la ſuite une compilation plus étendue des loix de ſes prédéceſſeurs ; ces loix n'étoient pas l'ouvrage des rois ſeuls, elles étoient concertées avec les états du royaume, avec ce conſeil national, connu ſous le nom de *Wittenagemot* ou aſſemblée des ſages ; il étoit compoſé des évêques & abbés, des aldermans ou gouverneurs des provinces & des *wites* ou ſages. Quels étoient ces *wites* ou ſages ? c'eſt ce qui a été diverſement interprété par cet eſprit de faction, qui a dû embrouiller en Angleterre toutes les queſtions politiques ; les uns ont cru que ces ſages étoient les

juges ou les gens de loi ; les autres ont voulu y voir les repréſentans des bourgs, & ce qu'on appelle aujourd'hui les *communes ;* mais les dénominations que donnent tous les hiſtoriens aux membres du Vittenagemot, ſemblent ſuppoſer une ariſtocratie, & rejetter cette idée de *communes*. Quoi qu'il en ſoit, l'eſprit de ces loix eſt très-favorable à la liberté ; il ſe reſſent beaucoup de l'influence que la nation a eue ſur la légiſlation. Il eſt vrai que la nation y paroît un peu trop réſider dans les grands & la nobleſſe, & que les claſſes inférieures participent bien moins à l'avantage de la liberté ; mais l'autorité royale eſt très-bornée, choſe encore plus favorable à l'autorité des grands qu'à la liberté du peuple. Quelques tribunaux de juſtice ſemblent pourtant avoir pour objet le maintien de la liberté générale. Les loix pénales avoient conſervé l'eſprit des anciennes loix barbares ; elles ſe réduiſoient, même

pour le meurtre, à des amendes pécuniaires. Toutes les têtes étoient à prix, & celle du roi en avoit un, qui n'étoit pas le quadruple du prix de la tête d'un évêque ou d'un alderman. Dans le royaume de Kent la tête d'un archevêque étoit à plus haut prix que celle du roi, monument un peu ſingulier de l'ancien reſpect pour les eccléſiaſtiques. La dignité royale n'étoit pas, comme parmi nous, *incommenſurable* avec les dignités ſubalternes, & celles-ci ne paroiſſoient pas de ſimples émanations de la dignité royale. Les grands avoient une puiſſance fondée ſur l'indépendance ; la nobleſſe étoit libre; le peuple avoit des branches de liberté. La conquête de l'Angleterre par les Normands fit diſparoître tous ces avantages, & changea la conſtitution, qui avoit déja été bien ébranlée par la conquête & le gouvernement des rois Danois. La liberté diſparut à la fois pour tous les ordres de la nation. Les rois de

la race Normande & Angevine, à la réſerve de Henri II. furent des tyrans d'autant plus terribles, qu'ils étoient illuſtres. Leur grandeur perſonnelle ſervit leur violence. On trembla, & on obéit; mais le ſouvenir des loix Saxonnes vivoit au fond des cœurs ; & s'il naiſſoit quelque occaſion de compoſer avec l'autorité, ſi quelque uſurpateur mendioit les ſuffrages de la nation pour acquérir le droit de l'opprimer, ſi la tyrannie avoit quelques momens de langueur ou de foibleſſe, la liberté s'éveilloit; elle redemandoit les loix d'Edouard : c'étoit le cri de la nation. Lorſque Henri I. avoit voulu exclure Robert ſon frere aîné, & Guillaume Criton, fils de Robert; lorſqu'Etienne, à la mort de Henri I. avoit voulu régner au lieu de Mathilde & de ſon mari, la nation avoit redemandé ces loix d'Edouard; elle avoit obtenu de Henri I. & d'Etienne, des chartes de liberté, mais qui étoient reſtées ſans exécution. Le

moment étoit venu de les faire exécuter, de les étendre même, & de redonner à la liberté publique des fondemens solides. C'étoit l'objet des deux chartes arrachées à la foiblesse du roi Jean.

La *grande charte*, ou la charte des libertés, accordoit ou rendoit d'importans privileges à tous les ordres du royaume, au clergé, à la noblesse & même au peuple; chose remarquable, & qui a dû rendre à jamais respectable à l'Angleterre la mémoire des barons qui dicterent cette charte. Leur modération au milieu de leurs triomphes, & leur zele pour le bien public furent tels, que placés entre le roi, dont ils vouloient borner le pouvoir, & le peuple, dont les grands sacrifient toujours les intérêts, ils laisserent à l'autorité des droits qu'ils auroient pu lui ôter, & firent accorder au peuple des privileges auxquels ce peuple n'osoit gueres prétendre. Ils rechercherent la gloire d'une ref-

tauration durable. Ils ſentirent qu'elle ne pouvoit être l'ouvrage que de la juſtice ; que les vues étroites, les petits intérêts de parti, les avantages du moment ſont emportés par le moment qui ſuit ; que les grandes vues d'ordre public, de bien général de la ſociété, ont par elles-mêmes un poids qui les rend durables. Ils ſentirent d'ailleurs qu'ils ſeroient bientôt abandonnés s'ils ne travailloient que pour eux, & que s'ils vouloient attacher le peuple à leurs intérêts, il falloit étendre juſqu'à lui le bienfait de la liberté.

Le clergé eut pour ſon partage le droit des élections ; on ménagea d'ailleurs les biens eccléſiaſtiques : on décida que les amendes auxquelles le clergé pourroit être condamné dans la ſuite, ſeroient proportionnées aux biens de patrimoine, & non aux revenus des bénéfices. La liberté indéfinie de ſortir du royaume, accordée à tout citoyen, & néceſſaire à des ſujets qui poſſédoient

tant de biens dans le continent, parut encore au clergé une faveur; mais par une raiſon qui aujourd'hui n'entraîneroit pas tout le monde, c'eſt que les appels à Rome en devenoient plus libres.

Le principal objet de la nobleſſe, dans les privileges qu'elle ſe fit accorder, fut d'adoucir les rigueurs de la loi féodale, introduite, ou du-moins très-étendue en Angleterre par les conquérans Normands, les rois l'avoient entiérement tournée à leur avantage, & l'exerçoient d'une maniere arbitraire : on fixa tout, & le ſervice & les redevances dans tous les cas. On laiſſa au roi la garde-noble des mineurs, lorſqu'ils étoient vaſſaux immédiats de la couronne, mais on ne lui permit plus de vendre ce droit, & on l'obligea aux réparations des biens de ces mineurs. Le ſoin de les marier n'étoit plus abandonné au roi ſeul, le roi étoit obligé d'avertir les parens. Une veuve fut libre de reſter veuve, & fut affranchie

de toute redevance pour ſon douaire : on voit par cet article juſqu'à quel point avoit été pouſſée la ſervitude perſonnelle. Le droit de *ſcutage*, ſorte de taxe arbitraire, odieuſe dès ſon origine, & devenue inſupportable par l'excès de l'abus, fut fixé quant à la quotité, & réduit quant à la perception, aux trois cas ſpécifiés par la loi féodale ; celui de la captivité du roi, celui du mariage de ſa fille aînée, & celui où il armoit chevalier ſon fils aîné.

Mais l'article le plus important, l'article dans lequel réſide principalement la liberté Britannique, & que toutes les monarchies doivent envier à l'Angleterre ; c'eſt cet avantage ineſtimable, autrefois commun à tous les états de l'Europe, de ne pouvoir être aſſujettis à aucun impôt ſans le conſentement du grand-conſeil de la nation. Ce grand-conſeil, à la vérité, ne comprenoit alors que les prélats & les barons. Mais les mêmes immunités que les barons ſe

faiſoient accorder contre le roi, ils les accordoient contre eux-mêmes aux vaſſaux inférieurs ; ils renonçoient auſſi à lever ſur eux aucun ſubſide, excepté dans les trois cas féodaux. On établit irrévocablement le même poids & la même meſure dans tout le royaume ; réforme commencée ſous le roi Richard, mais qui ne fut achevée qu'alors. Tout homme libre diſpoſa de tous ſes biens à ſon gré ; ce qui n'avoit pas toujours été. Les cours de juſtice furent rendues ſédentaires, & l'adminiſtration de la juſtice fut gratuite. Aucun homme libre ne put être arrêté, empriſonné, dépoſſédé, proſcrit, banni, lézé enfin en aucune maniere, ſoit dans ſa perſonne, ſoit dans ſes biens, qu'en vertu de la loi, & que par un jugement légal de ſes pairs. Toute amende devoit être proportionnée à la faute & à la fortune, de maniere à n'entraîner jamais la ruine de la perſonne amendée. On ne pouvoit, à plus forte raiſon, pour le paiement

d'une amende, ſaiſir les charrettes d'un laboureur, ni ſa charrue, ni aucun inſtrument du labourage.

La *charte des forêts* régloit les cours, bornoit la juriſdiction, & réprimoit les concuſſions des foreſtiers, changeoit en une légere amende la peine de mort ou de mutilation, pour avoir tué une bête fauve; ordonnoit d'abattre les bois plantés hors du domaine de la couronne depuis le regne de Henri I. & par-là rendoit à la culture de vaſtes campagnes; autoriſoit les poſſeſſeurs de francs-fiefs à cultiver & améliorer leurs terres ſituées dans l'étendue des forêts.

Cet article des forêts étoit de tous les traits d'oppreſſion, ſi communs ſous les premiers rois Normands & Angevins, celui qui avoit toujours été le plus odieux à la nation : c'eſt en effet celui qui annonce le plus de mépris pour l'eſpece humaine, qu'on ſacrifie même aux animaux.

On ne peut nier que ces deux chartes ne continſſent des réglemens

respectables, & ne donnassent d'utiles leçons à la France si elle en avoit eu besoin. Quelques-uns de ces réglemens, tels que l'uniformité des poids & des mesures, la gratuité de l'administration de la justice, la réforme des abus inhumains des capitaineries & des chasses des Seigneurs, &c. sont encore désirés des François; mais la France n'avoit pas le même besoin que l'Angleterre de changer sa constitution. En effet, le gouvernement François sous les rois Capétiens, & le gouvernement Anglois sous les rois Normands & Angevins, avoient marché absolument en sens contraire. Les rois d'Angleterre avoient traité les Anglois en peuple conquis, ils les avoient foulés aux pieds; & bientôt la tyrannie, qui ne sait point s'arrêter, s'étoit étendue jusques sur les Normands; les vainqueurs & les vaincus, n'étant plus qu'un même peuple, furent également opprimés. La noblesse & le peuple n'avoient qu'un seul inté-

rêt; celui de redevenir libres l'un par l'autre. La féodalité étoit devenue dans la main du prince un ſceptre de fer dont il accabloit tous les ordres de l'état. En France, au contraire, c'étoit entre les mains des grands que la féodalité avoit remis la tyrannie. Fléaux du roi & du peuple, ils s'étoient placés entre l'un & l'autre, non pour les rapprocher, mais pour les éloigner l'un de l'autre; tous les fondemens de la monarchie étoient renverſés; tous les liens du maître aux ſujets, du pere aux enfans, étoient briſés: mille ſouverainetés s'étoient élevées ſur les ruines de la ſeule ſouveraineté légitime. Celle-ci avoit à rentrer dans tous ſes droits; le peuple écraſé par les grands, étoit dans ſes intérêts; & le plan conſtamment ſuivi par nos rois, d'employer contre les grands, en faveur du peuple, les armes, la juſtice & les loix; l'établiſſement des communes qui tira le peuple de la ſervitude des grands, tous les autres moyens mis

en œuvre par l'autorité, étant toujours favorables au peuple & à la liberté, le gouvernement n'avoit qu'à marcher toujours sur cette ligne, & se perfectionner sur le même plan. En un mot, en Angleterre c'étoit le roi qui étoit tyran ; les grands devoient s'unir contre lui avec le peuple : en France, c'étoient les grands qui avoient été tyrans, & qui l'étoient trop encore ; le peuple devoit s'unir contre eux avec le roi.

Mais la France avoit à cet égard un grand avantage sur l'Angleterre. En Angleterre, l'union des grands avec le peuple contre le roi, étoit un mouvement convulsif, puisque cet état, même sous les Saxons, avoit toujours été une monarchie, quoique mitigée. En France, au contraire, c'étoit l'anarchie Carlovingienne qui avoit été la convulsion. L'union du roi avec son peuple contre les grands, rentroit dans l'ordre naturel, & la monarchie se rétablissoit.

Les loix que les Anglois venoient

de dicter à leur roi, auroient fait le bonheur de la nation, ſi elles euſſent été obtenues; mais elles avoient été arrachées; elles étoient ſages & modérées, un roi juſte les eût accordées volontairement; mais l'injuſte Jean avoit été forcé d'y ſouſcrire. Il avoit fallu ſortir des bornes de la modération pour les avoir; il fallut ſortir encore des mêmes bornes pour aſſurer l'exécution de ces loix, il fallut détruire à quelques égards l'autorité royale pour la contenir. Les barons exigerent que Londres reſtât entre leurs mains, & que la tour fût confiée au primat, juſqu'à ce que les affaires euſſent pris un cours conforme au nouveau plan. Ce ne fut pas tout, il fallut pourvoir à l'avenir; on nomma des conſervateurs de la liberté publique, & l'on ne mit aucune borne à la durée ni à l'étendue de leur pouvoir. Ces conſervateurs, au nombre de vingt-cinq, choiſis parmi les barons, devoient veiller ſans ceſſe à l'exécution des

Matth. Paris.

deux chartes, empêcher qu'on n'y portât la moindre atteinte; & en cas d'infraction d'un seul article, ils étoient autorisés à se joindre au grand-conseil national contre le roi; à lui faire la guerre, à employer toutes les ressources de la force contre ses villes, ses châteaux, & contre tous ses défenseurs, excepté contre sa personne, celle de la reine son épouse, & celles de ses enfans. Tous les habitans du royaume furent obligés, sous peine de confiscation, de prêter serment d'obéissance aux vingt-cinq barons conservateurs, & pour éclairer ces vingt-cinq barons sur les atteintes secrettes qui pourroient être portées aux chartes, chaque province choisit douze chevaliers chargés de faire leur rapport aux vingt-cinq, de tous les abus qui auroient besoin d'être corrigés, conformément à ces deux chartes. Au moyen de ces conventions, les vingt-cinq, comme l'observe M. Hume, furent réellement revêtus de la sou-

M. Hume. Plantag.

veraineté, & rendus ſupérieurs au roi dans l'exercice de la puiſſance exécutrice ; car il n'y avoit point d'affaires, qui, directement ou indirectement ne fuſſent relatives à l'obſervation des deux chartes, puiſqu'on y avoit compris tous les objets du gouvernement.

Jean accordoit tout avec une complaiſance ſuſpecte, & gardoit un ſilence effrayant. *Il devint*, dit un hiſtorien moderne, *l'objet de ſon propre mépris*. Ce mépris, ce dernier abandon de ſoi-même, eſt le déſeſpoir du lâche : il devoit être celui de Jean. Un tigre enchaîné, qui frémit de rage & d'impuiſſance, étoit l'image de ce roi avili ; chaque effort qu'il faiſoit pour nuire, reſſerroit ſa chaîne, & lui faiſoit ſentir plus durement ſon eſclavage. Les ſeigneurs abuſoient de ſon abbaiſſement pour lui prodiguer des outrages qu'ils auroient pu épargner à ſon malheur ; c'étoit aſſez de l'avoir affoibli, ſans l'inſulter inutilement. Jean s'adreſſa

M. Smollett.

au protecteur & au maître qu'il s'étoit donné; il lui exposa sa misere, les succès des seigneurs, les trahisons de Langton. Le pape vint au secours de Jean avec ses armes spirituelles, souvent si redoutables, quelquefois si impuissantes; il suspendit Langton; il excommunia les seigneurs; il cassa la grande charte & la charte des forêts; il tonna contre l'insolence qui les avoit, disoit-il, extorquées; il enjoignit à tous les sujets de Jean de s'armer pour la défense de leur maître; mais ils avoient prévu cet orage, & s'étoient exercés à le braver. Cependant le roi Jean trouva le moyen de se relever par un autre secours que celui du pape. Il se retira dans l'île de Wight; là, il parut s'être abandonné entierement: il ne voyoit que des pêcheurs & des matelots. Les plaisans de Londres tournoient en ridicule cette belle retraite, qu'ils comparoient à celle de Tibere dans l'île de Caprée. Pendant qu'ils le bravoient, les émissaires de

Rymer, vol. I. p. 203 & suiv. Matt. Paris, p. 184 & suiv.

Jean parcouroient la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, & y levoient une armée de mercenaires plus forte que celle qui avoit été licentiée par les conſeils artificieux de Langton. Quoiqu'une flotte chargée de quarante mille ſoldats, eût été engloutie dans la Manche par une tempête, ce roi mépriſé reparut tout-à-coup dans un grand appareil de terreur & de vengeance. Ce coup de vigueur qu'on n'attendoit pas de lui, déconcerta le parti de la nation. Honteux d'avoir pris le change, effrayés de l'état de foibleſſe où ils ſe trouvoient alors, foudroyés par une ſeconde excommunication que le pape lança ſur eux dans ce moment, les ſeigneurs commencerent à ſe détacher de la ligue. Jean les preſſoit avec une impétuoſité inattendue; il prit Rocheſter, & vouloit paſſer toute la garniſon au fil de l'épée, quoique le gouverneur, Guillaume d'Albinet, eût empêché un de ſes arbalêtriers de le tuer. Heureuſement au-

près de ce roi insensé il se trouva un sage (Savari de Mauléon), qui lui fit sentir que cette cruauté en feroit commettre d'autres par ses ennemis; mais Savari ne put l'empêcher de brûler tout sur son passage. Cet homme lâche dans ses vengeances, comme dans ses disgraces, mettoit de sa propre main le feu à toutes les maisons où il logeoit dans le cours de cette expédition. Ce n'étoit point un maître qui châtioit des sujets rebelles, c'étoit un ennemi public qui livroit son pays en proie aux étrangers. Les seigneurs se voyant hors d'état de résister, & ayant été mal défendus par le roi d'Ecosse, qui voulut prendre part à ces troubles pour en profiter, mais qui ne fit qu'y perdre des villes & des châteaux réduits en cendres par Jean, les seigneurs, s'adresserent à Philippe Auguste, & offrirent la couronne à son fils. Philippe l'accepta de leur main, comme il l'avoit acceptée de la main du pape. Le péril pressoit, il

il se hâta de leur envoyer un secours de sept mille hommes, qui arriva heureusément à Londres, après avoir dissipé une troupe de pirates aux gages du roi Jean, qui fermoient l'embouchure de la Tamise. Il fit ses préparatifs pour le départ de son fils avec beaucoup de diligence. Aussitôt que le pape en fut instruit, il lui adressa les défenses les plus expresses de troubler un vassal du Saint Siége dans une possession dont Rome même étoit garante. Philippe ne brava point le pape; mais il ne lui obéit point; il continua ses préparatifs, & fit partir son fils avec une flotte de sept cent voiles. Ce prince reprit Rochester, arrêta les progrès & les fureurs de Jean, se rendit à Londres, qui étoit toujours resté au pouvoir des seigneurs, y reçut leurs sermens & leurs hommages, & celui même du jeune Alexandre, roi d'Ecosse. Si l'on vit dans la suite la maison d'Angleterre régner sur la France, on vit alors la maison de France

Matth. Paris.
Guill. le Breton.

régner ſur l'Angleterre. Il faut avouer que de part & d'autre c'étoit une uſurpation; mais celle de Louis fut moins violente que celle de Henri V. Il avoit été appellé par le ſuffrage libre des principaux citoyens. Il ne fut pas couronné, qu'importe une cérémonie quand on a la réalité du pouvoir? Il donna des terres, il conféra des honneurs, il fit des graces, il publia des chartes: il fut donc un vrai roi. A la vérité, il fut excommunié pour l'avoir été; le pape qui lui avoit donné cette couronne, & qui la lui avoit ôtée, trouva mauvais que la nation prétendît la donner à ſon tour. Il excommunia tant qu'il voulut, les eſprits commençoient à ne plus s'effrayer de ce bruit; Simon de Langton, frere de l'archevêque de Cantorbery, les avoit même enhardis à dire & à entendre la meſſe dans des égliſes interdites. Louis pourſuivit
16 Juillet 1213. donc impunément ſes conquêtes. Le pape vint à mourir vers ce tems, &

cet événement fut favorable à Louis; mais le zele que la nation lui avoit témoigné, ne tarda pas à se refroidir. On lui reprocha trop peu d'égards pour les Anglois, & une déférence trop aveugle pour les François qui l'avoient suivi, sur-tout pour le comte de Nevers, qui le trahissoit. Ce seigneur opprimoit les peuples, & c'étoit déja trahir le roi; mais de plus, il se vendoit aux ennemis, & leva, dit-on, pour de l'argent le siege du château de Windsor, au moment où ce château ne pouvoit plus résister. On prétend aussi que le vicomte de Melun, qui avoit eu la plus grande part à la confiance du prince, & qui l'avoit peu méritée, se voyant près de sa fin, assembla les principaux chefs de la nation, & leur révéla le projet que le prince avoit, disoit-il, formé de punir comme traîtres les barons qui l'avoient appellé au trône, & sur la fidélité desquels il ne croyoit pas pouvoir compter, après leur révolte contre

Matth. Paris.

leur légitime ſouverain. Matthieu Paris rapporte ce fait, ſans paroître en douter, parce qu'il le juge flétriſſant pour la France. Rapin Thoiras, qui n'eſt gueres plus favorable à la France, quoique François, le rapporte auſſi, mais ſans y ajouter foi; les autres hiſtoriens ſe partagent. Il ſe pourroit faire que ce conte eût pour tout fondement une terreur panique, ou excitée par les ennemis de Louis VIII. ou cauſée par le ſouvenir de la maniere dont Canut le Grand & Richard (1) en avoient uſé à l'égard de ceux qui les avoient ſervis au préjudice des loix & du devoir. Mais de ces murmures & de ces bruits ſourds il pouvoit ſe former quelque tempête dont le malheureux Jean eût profité contre Louis, lorſque le prince Anglois ayant paſſé ſans précaution avec ſon

(1) Voyez, pour le fait de Canut, le chapitre 2 de l'Introduction, & pour celui de Richard, le chapitre 8 de l'Hiſtoire.

armée dans des lieux marécageux, ordinairement ſubmergés au tems de la haute mer, la marée l'y ſurprit, engloutit ſes bagages, ſes tréſors, un amas de riches bagatelles, qu'on avoit alors l'imprudence d'expoſer à tous les haſards, & de plus une grande partie de ſon armée ; il eut lui-même beaucoup de peine à ſauver ſa vie, & il ne la ſauva pas pour long-tems. Ce coup du ſort, ou plutôt ce juſte châtiment d'une négligence exceſſive, aggravant ſes autres malheurs, dont le plus grand étoit de les avoir tous mérités, lui donna une fievre violente qui le mit au tombeau. On le tranſporta en litiere dans divers lieux, où l'on eſpéroit lui procurer du ſoulagement. Il s'arrêta enfin à Newark, où il mourut le 19 Octobre, dans la cinquante-unieme année de ſon âge, & la dix-huitieme de ſon regne. On a dit qu'il avoit été empoiſonné par un moine : accuſation toujours bien légérement haſardée.

Matth. Paris. Guill. le Breton.

Jean fut le ſeul roi vil parmi tant de grands & mauvais rois que la race Normande & Angevine avoit donnés à l'Angleterre, & de tous les indignes fils du généreux Henri II. ce fut le plus indigne & le ſeul infame. Ces qualifications ſont dures; mais la vérité n'en a point d'autres à lui donner. C'eſt lui qui a introduit dans l'Irlande les loix qu'il violoit en Angleterre.

On l'a taxé d'impiété pour avoir dit avec humeur que, depuis qu'il s'étoit réconcilié avec Dieu & avec le pape, il n'avoit eu que des diſgraces; & pour avoir dit en riant qu'un cerf, dont il faiſoit la curée, étoit gras comme un moine, ſans avoir jamais ni dit ni entendu la meſſe. Ses actions le condamnent bien plus hautement que ces paroles indécentes & légeres.

On a prétendu qu'il avoit envoyé une ambaſſade au Miramolin de Maroc pour lui offrir de ſe rendre ſon vaſſal & de ſe faire Mahométan. Cet

Africain, dit-on, méprisa ses offres & sa personne. Matthieu Paris rapporte ce fait que beaucoup d'autres historiens Anglois ont omis sans le rejetter formellement. « Il est in-» croyable en lui-même, dit un excellent écrivain Anglois, mais la fo-» lie de Jean rend tout croyable ». Des François impartiaux ont regardé ce fait comme une invention des moines, adoptée par Matthieu Paris. M. Hume.

Jean laissa deux fils légitimes : Henri III. qui lui succéda, Richard, comte de Cornouaille ; & trois filles : Jeanne, femme d'Alexandre, roi d'Ecosse ; Eléonore, mariée d'abord à Guillaume Maréchal, comte de Pembrock, & en secondes nôces à Simon de Montfort, comte de Leicester, fils du trop fameux chef de la croisade contre les Albigeois ; Isabelle, qui épousa l'empereur Frédéric II. Le nombre des bâtards de Jean annonce en lui un penchant qui fut son seul trait de conformité avec son pere.

CHAPITRE X.

Henri III. en Angleterre. Et encore Philippe Auguſte en France.

Depuis l'an 1216 juſqu'à l'an 1223.

IL n'y eut point de rivalité perſonnelle entre Philippe Auguſte & Henri III. La diſproportion étoit trop forte ; l'un étoit un grand roi, l'autre un enfant ; mais cet enfant étoit conduit par un régent (le comte de Pembrock, pere de ſon beau-frere), miniſtre qu'il faut compter parmi les grands rois, puiſqu'il les égala ou les ſurpaſſa dans l'art de gouverner, & qu'en reſpectant la liberté de la nation, il ſut faire reſpecter les droits du trône.

Quant à la rivalité politique & nationale, elle étoit dans ſa plus grande activité. L'expédition du

prince Louis en Angleterre nourrissoit & irritoit les haines réciproques. La mort du pape Innocent III, celle du roi Jean, la minorité de son fils aîné, qui n'avoit que dix ans, sembloient être des conjonctures heureuses pour Philippe Auguste & pour Louis; mais la mort d'Innocent III. ne changea rien à l'état des affaires. Honorius III. son successeur, suivit ses traces; il renouvella les excommunications lancées contre Louis & les seigneurs de son parti. La mort de Jean fut plus contraire que favorable à Louis; elle éteignit les ressentimens que la conduite de Jean avoit allumés. L'exécration publique, en s'attachant à sa mémoire, respecta sa postérité. L'âge tendre de Henri III. fut un titre d'admission plutôt que d'exclusion; il inspiroit de l'intérêt, & il promettoit de la docilité. Ce n'étoit pas un roi absolu qu'on desiroit; les rois précédens n'avoient eu que trop d'autorité. On espéroit bien plus l'exécution des

deux chartes ſous un roi jeune & foible, que ſous un monarque puiſſant & expérimenté, ſur-tout que ſous un étranger tel que Louis, formé par Philippe Auguſte. La nation commença donc à s'éloigner de Louis, & bientôt elle l'abandonna. Les François en accuſent la légéreté des Anglois; les Anglois la conduite de Louis. Ce prince à qui on reprochoit une préférence trop marquée pour ſes compatriotes, & un mépris trop peu caché pour les Anglois, eut l'imprudence de deſobliger ſenſiblement Fitz-Walter, le chef de la confédération Angloiſe, en lui refuſant un gouvernement de place qu'il demandoit, & auquel il prétendoit avoir des droits. Peut-être cette imprudence n'étoit-elle qu'un malheur de la condition du prince. Tout conquérant eſt forcé de partager ſes faveurs. Ses ſoldats lui demandent le prix de leurs travaux; ſes nouveaux ſujets ſe vendent toujours plus qu'ils ne ſe donnent; il faut gagner ceux-ci

ſans perdre les autres. Le prince a beau tenir la balance égale, il eſt toujours accuſé d'injuſtice ; il eſt ſervi par deux ordres oppoſés & jaloux, dont chacun réclame tout pour lui ſeul. Le comte de Pembrock profita des conjonctures en faveur de Henri III. Il convoqua les barons à Gloceſtre ; il leur préſenta cet enfant : *voilà votre roi*, leur dit-il, *par quel delire voudriez-vous vous livrer à l'ennemi de votre nation ?* Toute l'aſſemblée s'écria : *que Henri ſoit notre roi !* Il fut couronné dans la cathédrale de Gloceſtre par les évêques de Bath & de Wincheſter, en l'abſence de l'archevêque de Cantorberi Langton, toujours ſuſpens & ſollicitant à Rome ſon rétabliſſement. La couronne royale avoit été perdue dans cette marche imprudente & malheureuſe, qui avoit coûté la vie au roi Jean; on ſe ſervit d'un ſimple fil d'or pour couronner Henri III. Le comte de Pembrock fut nommé régent du royaume; il notifia par

Matth. Paris.

des lettres circulaires le couronnement du prince à tous les barons, à tous les corps; il fit publier une amnistie pour tous les rebelles. Ce trait de clémence acheva de ramener les cœurs, & donna une force jusqu'alors inconnue à l'excommunication que le légat publioit tous les dimanches contre Louis & ses partisans. Dans la chaleur des passions on parvenoit quelquefois à la braver pour un moment; mais l'esprit du siecle attachoit toujours à cette réprobation une horreur invincible. Les barons que l'honneur plus que le zele retenoit encore dans le parti du prince Louis, voyant d'un côté ce fléau toujours redoutable de l'excommunication, joint aux dispositions équivoques & aux promesses incertaines de Louis; de l'autre, l'amnistie offerte avec la restitution de leurs terres, de leurs dignités, & l'exécution des chartes assurée, venoient en foule se ranger auprès du jeune prince; il n'y avoit plus gue-

Rymer, vol. 1, p. 215.

res qu'un ſeul article qui leur fît de la peine. Lorſque le roi Henri avoit prêté le ſerment ordinaire du ſacre, le légat, attentif aux intérêts du Saint Siége, n'avoit pas manqué d'exiger l'hommage de la couronne en faveur de Rome; il mettoit à ce prix les ſervices qu'il pouvoit rendre à la cauſe du prince, en réaggravant les cenſures contre ſes ennemis. On ne ſavoit pas encore alors ſi Henri avoit un parti; on jugea qu'on avoit intérêt de ménager le pape, que la honte d'une telle démarche étoit aſſez excuſée par les conjonctures, que d'ailleurs elle appartenoit toute entiere au prince qui, ayant le premier ſubi ce joug, l'avoit tranſmis à ſes ſucceſſeurs, & on ſouffrit que Henri commençât ſon regne par cet acte d'humiliation. Or c'étoit y ſouſcrire que de reconnoître pour roi ce vaſſal du pontife Romain. On délibéroit donc encore ſur cet obſtacle. Le comte de Pembrock ſe met en campagne, & par des victoires détermi-

ne les esprits ; il gagna le 14 Juin 1217, la bataille de Lincoln, qu'on appella *la foire de Lincoln*, à cause du butin que firent les vainqueurs, & sur le champ de bataille, & dans la ville ; en même tems l'exécution fidelle des deux chartes annullées par le pape, fait voir que si Henri étoit vassal du Saint Siége, il ne l'étoit que de nom ; mais il l'étoit enfin ; & si Louis eût voulu subir le même joug, il eût trouvé la même faveur auprès du Saint Siége. Une telle bassesse étoit trop loin de son ame ; le pape le savoit bien, & c'étoit par estime pour lui qu'il l'excommunioit, dit un auteur moderne.

Essais histor. sur Paris, tome 2.

Les deux partis avoient besoin de respirer. Le comte de Pembrock demanda une trêve dont il savoit l'usage qu'il devoit faire, soit pour renforcer ses troupes, soit pour acquérir à Henri de nouveaux partisans. Louis y consentit, dans l'intention de passer en France pour consulter son pere, & prendre des mesures

avec lui. Philippe étoit évidemment de concert avec Louis ; ſans cela où Louis auroit-il pris de l'argent & des troupes ? Cependant pour ne pas attirer l'excommunication ſur ſa perſonne, & l'interdit ſur ſon royaume, il affectoit en public de ne prendre aucune part à l'expédition d'Angleterre. Quand Rome menaçoit, Philippe promettoit de rappeller ſon fils ; il le rappelloit : Louis déſobéiſſoit, & Philippe offroit de confiſquer ſes terres. Ils avoient paru avoir en public des démêlés aſſez vifs ſur cette expédition. « *Monſieur*, diſoit Louis à Philippe, *je ſuis votre » homme-lige pour les fiefs que vous » m'avez donnés en France ; mais il ne » vous appartient pas de décider tou- » chant le trône d'Angleterre, & je me » pourvoirai devant les pairs* ». Il eſt ſingulier de voir le fils d'un roi prétendre que ſon pere n'a pas le droit de l'empêcher d'entreprendre une conquête injuſte. Il eſt vrai que les titres de Louis venoient de ſa femme,

Matth. Paris.

Cependant Louis revint en France, & repartit pour l'Angleterre, les Anglois, malgré la trêve, voulurent s'oppoſer à ſon retour : ce qui le mit dans une telle colere, qu'il brûla Sandwick. Mais bientôt il ſe vit aſſiégé dans Londres, & hors d'état de réſiſter ; il fit ſavoir à ſon pere l'extrémité où il étoit réduit. Philippe un peu ému, demande à l'envoyé de ſon fils ſi le comte de Pembrock vivoit toujours ; l'envoyé répondit qu'il vivoit. *Mon fils eſt donc en ſûreté*, s'écria Philippe en reſpirant : mot indiſcret, par lequel, en voulant louer la modération de Pembrock, il eût pu faire ſoupçonner ſa fidélité. Blanche de Caſtille demanda publiquement de prompts & puiſſans ſecours à ſon beau-pere, qui lui répondit : *Madame, c'eſt pour vos droits & pour vos intérêts qu'il s'eſt embarqué, contre mes avis, dans cette affaire ; c'eſt à vous à l'en tirer.* Ce fut pourtant Philippe qui l'en tira ; car après ce diſcours fait pour ceux qui devoient

l'entendre, il fournit à sa bru de l'argent, afin qu'elle équippât à la hâte, & en son propre nom, une flotte, soit pour secourir son mari, soit pour le ramener. Cette flotte fut battue dans la Manche par les Anglois, qui, ayant le vent favorable, aveugloient les François par de la chaux vive qu'ils leur jettoient dans les yeux. Louis fut obligé de traiter; il descendit du trône en roi. L'auteur des Essais sur Paris a remarqué que dans ce traité Louis paroît donner la loi & non la recevoir; mais quelquefois cet avantage de parler en maître tient lieu de quelque article qu'on n'obtient pas. Louis obtint celui dont il étoit le plus jaloux. Tous les Anglois, qui, dédaignant l'amnistie offerte, étoient restés attachés à sa fortune, furent rétablis dans leurs possessions, & relevés de l'excommunication; les privileges de la ville de Londres furent conservés; le roi d'Ecosse & le prince de Galles, qui avoient épousé la querelle de Louis

Rymer, vol. 1. p. 221.
M. Paris, p. 207.

& des barons, rentrerent dans les places qu'ils avoient perdues, & rendirent aussi celles qu'ils avoient prises, comme Louis remit à son jeune rival l'Angleterre & les îles adjacentes. Matthieu Paris & ses copistes prétendent qu'indépendamment de ces articles publics, il y eut un article secret par lequel Louis promettoit d'engager son pere à restituer les provinces Françoises confisquées sur le roi Jean, ou, en cas qu'il ne pût y déterminer son pere, de faire lui-même cette restitution à son avénement. Quand il seroit vrai que cette promesse verbale auroit été faite, il est aisé de voir combien peu on avoit compté sur son exécution, & combien elle étoit éventuelle. Certainement on n'avoit rien espéré de Philippe Auguste; Louis pouvoit ne jamais monter sur le trône; il pouvoit, en y montant, violer une promesse dont il n'existoit aucune trace. Mais s'il eût fait réellement une telle promesse, ces raisons

ne le juſtifieroient pas de l'avoir violée; auſſi c'eſt l'invraiſemblance abſolue de cette promeſſe qui le juſtifie. Louis, toujours religieux obſervateur de ſa parole, n'en eût point donné une qu'il n'eût pas voulu remplir, ou il l'eût remplie, s'il l'eût donnée. Les ſacrifices qu'il faiſoit par le traité étoient proportionnés à ſa ſituation, & la proportion auroit été détruite, s'il eût encore promis & effectué la reſtitution des provinces confiſquées; à peine auroit-il pu faire une promeſſe de cette importance, quand il auroit été priſonnier; & s'il l'eût faite, elle auroit été rédigée par écrit. Quelque déſavantageuſe que fût ſa ſituation dans Londres aſſiégé, Henri avoit autant d'intérêt de faire la paix avec lui, que Louis en avoit de faire la paix avec Henri, au prix où il la faiſoit, c'eſt-à-dire en abandonnant l'Angleterre. Les Anglois craignoient preſque autant de le prendre qu'il pouvoit craindre d'être pris. Ils ſen-

toient que c'eût été attirer chez eux toutes les forces de Philippe Auguste, qui d'ailleurs avoit des ôtages entre les mains; ajoutons que, dans toutes les contestations que nous verrons s'élever entre Henri III. & Louis VIII. après l'avénement de celui-ci au trône, dans toutes les plaintes qui furent portées par Henri III. au pape, garant de l'exécution du traité des deux rois, il ne fut jamais question de la prétendue promesse de restituer les provinces Françoises; cette derniere raison paroît absolument sans réplique.

Après le traité, Louis reçut l'absolution, ainsi que le roi d'Ecosse & le prince de Galles, qui avoient aussi été excommuniés pour lui avoir rendu hommage; mais l'autorité civile accorde plus aisément des amnisties que l'autorité ecclésiastique. Le légat fit une recherche rigoureuse des prêtres qui avoient dit la messe au mépris de l'interdit; ils furent tous suspens, & privés de leurs bénéfices,

que la plûpart racheterent par des amendes. Le régent ſentit bien qu'il étoit contraire à l'eſprit du traité de les abandonner ainſi à la vengeance du Saint Siége, puiſqu'aux termes de ce traité, aucun des partiſans de Louis ne devoit être puni de l'avoir ſervi; mais le régent conſidéra auſſi combien la protection du Saint Siége avoit été utile à Henri, combien elle pouvoit l'être encore, & il ne voulut point, en faveur des ennemis de Henri, ſe brouiller avec le pape. Il y eut auſſi quelques difficultés pour le rétabliſſement des partiſans de Louis dans leurs poſſeſſions, parce que ces poſſeſſions avoient été données pour récompenſe aux ſeigneurs qui étoient reſtés fideles à Jean ſans terre & à Henri; mais le traité étoit trop formel ſur cet article: Pembrock voulut qu'il fût exécuté à la lettre. Il voulut ſur-tout que Henri III. devenu poſſeſſeur paiſible de l'Angleterre, fît exécuter plus que jamais les deux chartes; procédé du

meilleur exemple, & qui fit bénir le prince & le ministre.

Matth. Paris.

Pembrock mourut, & le conseil de la nation s'étant plaint au roi de quelque atteinte portée aux deux chartes, un courtisan répondit: « *ne* » *parlons point de ces chartes, c'est* » *l'ouvrage de la violence. — C'est le* » *salut de l'état*, répliqua l'archevêque de Cantorbery, *& si vous aimez* » *le roi, vous ne chercherez point à* » *ramener les troubles qui n'ont pu être* » *appaisés que par ces deux chartes* ». Cet archevêque de Cantorbery étoit le célebre Langton, qui n'ayant point méprisé les censures ecclésiastiques, avoit aisément été relevé de sa suspense. Le roi parut frappé de ses raisons, & se détermina pour le moment à l'exécution des chartes.

Tandis que l'Angleterre ayant perdu un sage ministre dans la personne du comte de Pembrock, commençoit à voir renaître le germe des troubles, la France perdoit un grand roi dans Philippe Auguste. Pour le

juger, il ſuffit de voir dans quel état il a reçu la France, & dans quel état il l'a laiſſée. C'eſt de tous les rois de la troiſieme race celui qui a le plus acquis de domaines à la couronne, & le plus laiſſé de puiſſance à ſes ſucceſſeurs. Les grands réprimés dès le commencement de ſon regne, apprirent à ſe ſoumettre ; les Anglois preſque chaſſés du royaume, perdirent leur aſcendant. Les conquêtes de Philippe lui firent donner le ſurnom d'*Auguſte*, mot que Rigord dérive du verbe *augeo*, *j'augmente*, & qu'il applique à tous les princes qui ont augmenté la république. Philippe eut l'avantage ineſtimable d'être conquérant ſans injuſtice. Si l'on conſidere la loi des fiefs & la loi de la pairie, Jean avoit été jugé par ſes pairs, & il l'avoit été juſtement; il avoit encouru la commiſe : ſes fiefs devoient être réunis. Si l'on conſidere les loix de la politique commune, elles demandoient que les Anglois fuſſent chaſſés de la France.

Si l'on considere enfin une loi plus respectable que la politique, plus sainte que toutes les institutions humaines, la loi de la justice ; elle exigeoit que Jean fût puni du meurtre de son neveu, & ce seroit une question trop élevée pour ces tems-là, que d'examiner si la justice, considérée en elle-même, & indépendamment des institutions féodales, pouvoit, en exigeant la punition de Jean, admettre la confiscation, qui punit le coupable dans sa postérité innocente.

Quoi qu'il en soit, Philippe ayant trouvé des conjonctures favorables pour exécuter les desseins de Louis le Gros, réparer les fautes de Louis le Jeune, & délivrer la France de son plus terrible ennemi, eût dû achever cet ouvrage, & sa plus grande faute est de l'avoir laissé imparfait. Certainement c'étoit quitter la proie pour l'ombre, que d'entreprendre l'expédition d'Angleterre, tandis que les Anglois restoient en

en poſſeſſion de la Guyenne & de quelques autres provinces en France. Quant à la guerre contre les Albigeois, elle étoit injuſte, parce que toute guerre de religion l'eſt eſſentiellement; elle fut d'ailleurs entrepriſe mal-à-propos, puiſqu'elle empêcha l'expulſion totale des Anglois; mais on dit, que ſous un autre point de vûe, il étoit avantageux à la France d'abaiſſer la grande puiſſance du Comte de Toulouſe, & que par-là, Philippe ôta entiérement le contrepoids qui balançoit l'autorité royale; il faut de plus ſçavoir gré à Philippe de la modération qu'il eut de refuſer pour Louis ſon fils, la ceſſion qu'Amaury de Montfort, fils de Simon, voulut lui faire de toutes ſes conquêtes du Languedoc (1), à la charge de les défendre contre les Albigeois & le comte de Toulouſe.

Indépendamment des provinces

(1) Ce nom de *Languedoc* ne fut gueres en uſage que ſous le regne de S. Louis.

arrachées aux Anglois, Philippe Auguste avoit réuni à la couronne par divers moyens Montargis, Gien, l'Auvergne, l'Artois. Quant à l'Artois, nous avons dit comment il en avoit fait la conquête sur les comtes de Flandre, alliés de l'Angleterre. L'Auvergne fut le prix de son zele pour la défense du clergé; ce zele n'avoit pas toujours été le même, mais Philippe s'instruisoit par les évenemens, & la leçon de l'expérience n'étoit pas stérile pour lui. Ses démêlés avec le clergé avoient troublé son regne; l'Angleterre en avoit profité. Philippe devint le défenseur des ecclésiastiques, sur-tout lorsqu'il vit le roi Jean devenir leur oppresseur. Guy, comte d'Auvergne, de concert avec les Anglois, ravageoit les terres de l'église, & avoit emprisonné l'évêque de Clermont; Philippe le dépouilla de son comté, qu'il réunit à la couronne.

L'homme public chez Philippe Auguste est beaucoup plus connu que

l'homme privé. Comme il fit beaucoup la guerre, & qu'il y rapporta tout, la plûpart des grands offices de la couronne devinrent militaires; c'eſt ſous ſon regne que le connétable & les maréchaux de France commencerent à commander les armées; ce fut lui qui établit les ſergens-d'armes, la premiere garde de nos rois, toute compoſée de gentilshommes, dont les offices étoient à vie, au lieu que les autres finiſſoient par la mort du roi.

Quant au caractére perſonnel de Philippe Auguſte, on dit qu'il avoit du penchant à la colere & à la ſévérité; il chargea ſes peuples d'impôts; mais il en employa le produit utilement & avec économie; il aimoit la juſtice, & prenoit pitié des pauvres. Cet eſprit paroît avoir préſidé à ſes dernieres diſpoſitions; il craignit d'avoir commis des injuſtices, & il laiſſa une ſomme de cinquante mille livres (ou vingt-cinq mille marcs d'argent à quarante

ſols le marc) uniquement conſacrée à les réparer; il crut auſſi devoir à la reine Iſemburge quelque dédommagement des maux qu'il lui avoit fait ſouffrir, & il lui légua dix mille francs: il pourvut par le même teſtament à la défenſe du royaume, & chargea ſon fils d'employer à cet uſage une ſomme qu'il ſpécifia. Les templiers, les hoſpitaliers, les orphelins, les pauvres veuves, les lépreux eurent part auſſi à ſes libéralités. Le roi de Jéruſalem, Jean de Brienne (1), eut cent mille livres pour l'aider à reconquérir ſon royaume, & Amaury de Montfort vingt mille, pour retirer ſa femme & ſes enfans des mains des Albigeois.

Philippe n'a trouvé parmi tous les

---

(1) Jean de Brienne étoit roi de Jéruſalem du chef de Marie ſa femme, fille d'Iſabelle, héritiere de Jéruſalem, & de ce Conrad, marquis de Montferrat & prince de Tyr, aſſaſſiné, comme nous l'avons vu, en 1192.

princes de ſon tems, que Richard qui ait pu lui diſputer le prix de la valeur & des talens militaires; mais il l'emporta de beaucoup ſur Richard pour la ſageſſe & la politique. Jean fut trop indigne de lui être comparé; Philippe ne daigna point ſe commettre avec l'enfance de Henri III.



CHAPITRE XI.

Louis, dit le Lion, en France. Et encore Henri III. en Angleterre.

Depuis l'an 1223 jufqu'à l'an 1226.

LOUIS avoit trente-fix ans, Henri en avoit environ dix-fept; ils auroient pû devenir rivaux, fi Louis eût régné plus long-temps, mais il ne vit que la minorité de Henri. On peut croire qu'il la troubla, c'eft prefque un devoir dans la politique commune. L'Evêque de Winchefter avoit été nommé régent du royaume d'Angleterre à la mort du comte de Pembrock; mais la faveur & le pouvoir étoient entre les mains de Hubert de Burgh ou de Bourg, grand-jufticier, qui les avoit mérités par fon zele, & qui s'en rendoit indigne par fon orgueil. Pen-

dant le cours de la guerre, terminée par le traité de Londres, Louis, pour le forcer à lui rendre Douvres, l'avoit menacé de faire trancher la tête à Thomas de Burgh son frere, qu'il tenoit prisonnier; Hubert préféra son devoir à son frere: Louis épargna Thomas & estima Hubert; mais celui-ci s'oublia dans la grandeur: une administration injuste & hautaine souleva contre lui un grand nombre de barons, & l'évêque de Winchester lui-même. Pour se soustraire à l'autorité de ce régent, de Burgh voulut avancer la majorité du roi; il obtint du pape une bulle qui déclaroit Henri majeur; mais il ne plut pas à la nation d'obéir à une pareille bulle, dont on sentit toutes les conséquences; & on s'en tint pour lors aux loix du royaume, qui fixoient la majorité à vingt-un ans. De Burgh imagina un autre moyen de régner, sous prétexte de faire régner son maître; ce fut d'engager par son exemple les conservateurs

des libertés Britanniques, à remettre les places de sûreté qu'ils s'étoient fait donner pour l'exécution des chartes. Le roi, de concert avec de Burgh, redemanda la tour de Londres & le château de Douvres; de Burgh, entre les mains duquel étoient alors ces forteresses, les lui remit; plusieurs barons, gagnés par les séductions ordinaires de la cour, en firent autant; mais de Burgh rentra le lendemain dans ses places, & les autres barons ne rentrerent point dans les leurs. On peut juger de leur mécontentement. Ceux d'entre eux, qui, plus prudens, n'avoient point remis leurs places, offrirent aux autres leur appui, tout fermenta; les restes du parti François se ranimerent. Un riche bourgeois, nommé Constantin Fitz-Arnulph, pour venger une injure faite aux habitans de Londres, par le steward ou intendant de l'abbé de Westminster, se mit à piller quelques maisons de l'abbaïe, en criant: *Montjoie-Saint-Denis.* Ce

Matt. Paris, p. 217 & suiv.

cri de guerre parut plus coupable que ſon action, & rappella le zele qu'il avoit autrefois montré pour la cauſe de Louis & des barons; Hubert de Burgh le fit pendre le lendemain ſans forme de procès: c'étoit violer l'article le plus important de la charte des libertés. Hubert devint odieux au peuple comme à la nobleſſe, & Louis VIII réſolut de mettre à profit ces orages.

Inſtruit par l'exemple de Philippe Auguſte & par ſa propre expérience, ce fut en France qu'il voulut recueillir le fruit des troubles ſemés dans l'Angleterre. Il renonça au brillant & chimérique projet de régner ſur cette iſle; mais reprenant le ſyſtême de la confiſcation, il ſe contenta d'occuper les Anglois chez eux, pour les chaſſer plus ſûrement de chez lui. De part & d'autre on vouloit la guerre, tous les prétextes furent bons. Louis VIII ſe plaignit que Henri III eût négligé d'aſſiſter à ſon ſacre, comme il le devoit, ſoit

en qualité de duc d'Aquitaine, pair de France, soit en qualité de grand sénéchal héréditaire, comme aîné de la maison d'Anjou; il se plaignoit encore du supplice de Constantin Fitz-Arnulph, comme d'une violation de l'amnistie accordée à tous les partisans de la France. Cette derniere plainte étoit évidemment injuste, puisque le crime de Fitz-Arnulph étoit postérieur au traité de Londres; mais Louis VIII savoit qu'elle seroit agréable à la nation Angloise, à qui elle rappelleroit la charte des libertés si visiblement violée dans l'affaire de Fitz-Arnulph. Henri III pour toute réponse, redemanda la Normandie & les autres provinces Françoises, confisquées sur son pere. On se battit.

Rymer, vol. 1. p. 259. Trivet, p. 179.

Louis conquit facilement le Limosin, le Périgord, quelques places qui restoient encore aux Anglois dans le Poitou & aux environs, telles que Niort & Saint-Jean-d'Angely; mais le sage & fidele Savari de Mau-

léon défendoit une place plus considérable, la Rochelle, qui étoit auſſi reſtée aux Anglois ; il y ſoutint un aſſez long ſiege, demandant toujours du ſecours & n'en obtenant point ; il demanda au moins de l'argent pour payer ſa garniſon mercenaire, qui refuſoit de ſervir. Les miniſtres de Henri, par une dériſion abſurde, lui envoyerent un coffre plein de ferraille ; Savary rendit la Rochelle. Nos rois connurent l'importance d'une telle ville, & pour ſe l'attacher, ils l'honorerent des plus beaux privileges

Il ne reſtoit plus enfin aux Anglois que la Guyenne : les armes de Louis l'entamerent ; ſes ſuccès furent rapides & ſoutenus, tous les entours de Bordeaux étoient ſoumis ; il fallut que l'Angleterre, au milieu des troubles qui l'agitoient, fit un effort pour conſerver cette derniere province. Hubert de Burgh convoqua au nom du roi l'aſſemblée du conſeil national ; il y expoſa les

Geſta Ludovici VIII. Duchesne, T. 5.

besoins du moment, & fit des demandes qu'on promit d'accorder, pourvu que l'exécution des chartes fût assurée; le roi consentit à tout pour avoir de l'argent, & parvint à faire partir pour Bordeaux Richard son frere, comte de Cornouailles, avec une flotte de trois cens voiles, qui arriva sans obstacle. Richard reprit beaucoup de places aux environs de Bordeaux; le château de la Réole l'arrêta : l'armée Françoise, commandée par le comte de la Marche, Hugues de Lusignan, s'avança pour secourir cette place. Quelques Anglois ont voulu insinuer que le comte de Cornouailles avoit battu le Comte de la Marche & pris la Réole; mais les historiens d'Angleterre qui aiment la vérité, conviennent que se jugeant trop foible pour risquer une bataille, il leva le siege, & se rembarqua peu de tems après.

Si l'on s'agitoit beaucoup en Angleterre, on faisoit bien des fautes en France, & ce qui étoit inexcusa-

ble, on répétoit des fautes déjà faites & condamnées. Louis VIII n'avoit qu'à persévérer, l'expulsion des Anglois étoit consommée, & le nom de Louis étoit au-dessus de celui de Philippe. La même ardeur de croisade, qui avoit égaré son pere, vint le saisir; il accepta cette cession des droits d'Amaury de Montfort, que Philippe Auguste avoit eu la sagesse de refuser; il prit la croix contre les Albigeois, & alla gagner, en combattant contre eux, la dyssenterie, dont il mourut au château de Montpensier en Auvergne, le 8 Novembre 1226, âgé de trente-neuf à quarante ans, après un regne de trois années & quelques mois.

Pendant ce regne il étoit arrivé un évenement qui auroit pu produire des révolutions dans l'Europe, & qui ne produisit rien. Ferrand de Portugal, comte de Flandre par Jeanne sa femme, étoit toujours prisonnier dans la tour du Louvre

Rymer, T. 1. p. 951.

(1). Sa femme avoit pris goût au gouvernement, & on l'accusoit de ne pas faire des démarches bien pressantes pour lui procurer la liberté. Le nom de Baudouin, pere de Jeanne, étoit cher aux Flamands, toujours ennemis des François dans le cœur ; ils aimoient en lui le vainqueur de Philippe Auguste (2), & ils étoient flattés de la gloire que ce prince avoit eue d'être nommé empereur de Constantinople (3). On le croyoit mort depuis vingt ans, lorsqu'on vit courir avec quelque mystere dans plusieurs villes de Flandre, un homme qui lui ressembloit, & qui se faisoit passer pour lui ; cet homme racontoit comment il s'étoit échappé des fers de Calo-Jean ; il se fit suivre par le peuple, & l'on commençoit à le mettre en possession de

(1) Voyez le chapitre 9 de l'Hist.
(2) Voyez le chapitre 8.
(3) Voyez le chap. 9.

quelques villes du comté. Jeanne s'adreſſa au roi Louis VIII, à qui, dit-on, elle fit plus d'inſtances pour être délivrée de cet impoſteur, que pour obtenir la liberté de ſon mari. Louis VIII manda au prétendu Baudouin de le venir trouver à Péronne; il y vint: Louis l'interrogea; cet homme, dit-on, ſe coupa ſur pluſieurs articles ou parut ignorer des choſes que Baudouin devoit ſavoir, mais qu'il pouvoit cependant avoir oubliées. Louis le crut un impoſteur, & le renvoya comme tel avec mépris, en lui donnant pourtant un ſauf-conduit. Cet homme erra en divers lieux, abandonné de tout le monde depuis le jugement que Louis VIII en avoit porté. On le trouva déguiſé dans la Bourgogne, il fut pris & mené à la comteſſe de Flandre, qui lui fit donner la queſtion, & le fit pendre après lui avoir arraché l'aveu de ſon impoſture. Mais tant d'empreſſement à ſe défaire de cet homme, eut au moins fort mauvaiſe

grace. Si ce n'étoit pas un fourbe ; c'étoit son pere, l'alternative étoit terrible. Le peuple qui, naturellement vertueux, aime pourtant à croire aux grands crimes, ou à se persuader qu'il y croit, sentiment qui tient chez lui à l'amour du merveilleux, affecta de penser que Jeanne avoit fait pendre son pere pour se dispenser de lui rendre ses états, l'aveu de l'imposture parut extorqué. Il eût mieux valu, ce semble, tenir cet homme enfermé sous une sûre garde, & mettre de son vivant sous les yeux du public les preuves de son imposture. Ce qui pourroit faire penser que ce n'étoit pas un imposteur, c'est que le moment étoit mal pris, & qu'un fourbe habile eût choisi pour paroître sur la scène, le tems d'une guerre entre les François & les Flamands, sûr de trouver un appui dans l'un des deux partis.

Le peuple ne voulut pas non plus croire que Louis VIII fût mort d'une maniere naturelle. On remarqua

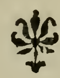
que le comte de Champagne Thibaud, qui avoit ſuivi le roi à la croiſade contre les Albigeois, l'avoit quitté ſans congé après ſes quarante jours, terme fixé par la loi féodale pour le ſervice d'un vaſſal ; mais dans les guerres ordinaires, l'honneur & la chevalerie prévaloient ſouvent ſur cette loi, & dans une croiſade les motifs religieux avoient plus de force encore. Ces motifs réunis ne purent tenir, dit-on, contre l'amour qui rappelloit le comte auprès de la reine Blanche : il demanda un congé, n'ayant pû l'obtenir, il le prit. Le roi, ſoit qu'il ſût, ou qu'il ſoupçonnât le principe de cette déſobéïſſance, ſoit que l'action ſeule ſuffit pour l'irriter, avoit laiſſé échapper quelques menaces qui déterminerent le comte de Champagne à ſe défaire d'un rival, & à prévenir un maître outragé. Tel eſt à-peu-près le fondement ſur lequel Matthieu Paris appuie la conjecture que Louis VIII fut empoiſonné par Thibaud.

Matth. Paris, an. 1226.

D'autres moines ont donné une autre cauſe à la mort de Louis; ils l'ont attribuée à l'abſence de la reine Blanche, qui n'avoit pas ſuivi le roi à la croiſade. Le roi, diſent-ils, incommodé d'une trop longue continence, aima mieux mourir que d'uſer d'un remede criminel. Ce conte édifiant n'eſt fondé ſans doute que ſur la grande fécondité du mariage de Louis VIII & de Blanche. Il en étoit né neuf fils & deux filles. Des neuf fils cinq ſeulement vivoient à la mort de leur pere. Louis IX, qui régna; Robert, qui fit la branche d'Artois; Alphonſe, qui mourut ſans poſtérité; Charles, qui fit la premiere branche d'Anjou; & Jean, qui mourut à quatorze ans ſans appanage & ſans poſtérité. L'aînée des filles ne vécut que quatre ou cinq ans; la ſeconde, nommée Iſabelle, fonda le monaſtere des filles de Sainte-Claire à Lonchamps, où elle acquit la même réputation de ſainteté que ſon frere ſut acquérir ſur le trône.

Guill. de Puy-Laurent, hiſt. des Albig.

Louis VIII, aſſez peu connu pour qu'on ne voye pas trop dans ſon hiſtoire les raiſons qui l'ont fait ſurnommer *le Lion*, eſt trop éclipſé par ſon pere, dont il n'a fait que ſuivre les grands exemples, ou que répéter les fautes. Sa valeur même, qui doit avoir été la cauſe de ſon ſurnom, ne ſe fait point remarquer par ces coups de vigueur, par ces traits d'éclat qui diſtinguent Richard & Philippe Auguſte. Le caractere de ſes talens & de ſes vertus, ſemble le rapprocher davantage de Louis le Jeune, auquel il étoit vraiſemblablement ſupérieur. Il a mieux imité Philippe Auguſte, que Louis le Jeune n'avoit imité Louis le Gros; il a du moins avancé l'ouvrage de l'expulſion des Anglois.



CHAPITRE XII.

Louis IX. en France. Et encore Henri III. en Angleterre.

Depuis l'an 1226 jufqu'à l'an 1273.

ICI tout femble d'abord devenir égal entre la France & l'Angleterre. Minorité, par conféquent troubles de part & d'autre. Les intrigues de Hubert de Burgh étoient parvenues à faire avancer de quelque tems la majorité de Henri III. Mais qu'importe une majorité, ou légale ou conventionnelle, quand on eft mineur par la nature? Ce n'eft qu'une facilité de plus accordée aux courtifans pour troubler l'état fous le nom du roi. Cependant Henri avoit vingt ans, il touchoit à la majorité féodale, fixée à vingt & un ans en Angleterre comme en

France ; peut-être celle des particuliers même auroit-elle pû être fixée à cet âge, ou à vingt ans, comme elle l'eſt encore en Normandie. On a peine à comprendre qu'il faille moins de maturité pour gouverner un grand royaume, que pour régir une fortune particuliere (1). Louis IX n'avoit pas douze ans, & cette diſproportion eût été à l'avantage de l'Angleterre, ſi Henri eût ſu gouverner par lui-même, ou s'il eût été mieux gouverné. Ce fut une femme, & une femme étrangere, qu'on vit pour la premiere fois ſous la troiſieme race de notre monarchie, oſer s'emparer de la régence ; mais cette femme étoit la petite-fille de Henri II & d'Eléonore d'Aquitaine : cette

Thréſ. des chart. Layette des régences.

(1) Charles V. qui, par la fameuſe ordonnance de 1374, fixa la majorité des rois à quatorze ans, ou commencés, ou révolus, s'y détermina cependant par des motifs très-ſages, dont nous aurons occaſion de rendre compte dans la ſuite de cette Hiſtoire.

femme étoit Blanche de Castille.

Elle fit plus, elle donna toute sa confiance à un autre étranger, le cardinal Romain Bonaventure, légat en France, & l'associa, pour ainsi dire, au gouvernement. Blessés de ces nouveautés, & se jugeant avilis par l'empire d'une femme & d'un prêtre, les grands que Louis le Gros & Philippe Auguste avoient abbaissés, crurent avoir trouvé l'occasion de reprendre leur puissance & leur tyrannie; ils s'assemblerent & prirent les armes. Les princes du sang même, ou *les seigneurs du sang*, comme on disoit alors, mécontens d'être exclus de la régence, se joignirent à eux. Pierre de Dreux, comte de Bretagne, qui avoit si bien servi Philippe Auguste contre les Anglois, se déclara contre la régente. Philippe, fils de Philippe Auguste & d'Agnès de Méranie, oncle paternel du roi, avoit épousé la fille de Renaud de Boulogne. Son beau-pere étoit toujours prisonnier dans la tour de Pé-

Matt. Paris, p. 474 & suiv.

ronne. Le desir de le délivrer, joint au desir plus pressant d'obtenir la régence, le jetta aussi dans le parti des rebelles; il entoura de murailles & fortifia Calais, place devenue depuis si importante, & qui alors n'étoit qu'un bourg sans défense. Hugues de Lusignan, comte de la Marche, avoit épousé, depuis la mort du roi Jean, Isabelle d'Angoulême (1), que le roi Jean lui avoit enlevée autrefois. Cette femme qu'il avoit toujours aimée avec fureur, étoit mere de Henri III, & cherchoit à mettre la France en feu pour servir son fils; elle entraîna son mari dans la révolte: Jeanne, comtesse de Flandre, fut obligée, au-moins par honneur, d'entrer dans la ligue, & de demander à main armée la liberté de Ferrand de Portugal son mari; le brave Enguerrand de Coucy & quelques autres seigneurs des plus puissans, grossirent le parti. Le roi d'An-

(1) Voir le chap. 9.

gleterre s'en déclara le protecteur ; & espéra de rentrer dans ses provinces Françoises à la faveur de l'orage qui alloit éclater. Les conjurés comptoient beaucoup sur Thibaud VI, comte de Champagne, celui-là même qu'on accusoit d'avoir empoisonné Louis VIII ; le comte de Bretagne devoit lui donner sa fille. L'air de disgrace qu'avoit jetté sur Thibaud sa querelle avec Louis VIII, fondoit apparemment leur confiance ; mais si cette querelle avoit pour fondement l'amour du comte de Champagne pour la reine Blanche, leur confiance étoit imprudente, elle fut trahie. On dit que cette reine habile, faisant servir à ses desseins la passion du jeune Thibaud qu'elle dédaignoit à quarante ans, lui ordonna d'entrer dans cette ligue pour lui en révéler tous les secrets, & fit de son chevalier un espion. Quoi qu'il en soit, la diligence de Blanche prévint tous les mouvemens de cette grande cabale ; elle mene son fils à Reims

Gesta Ludovici IX. apud Duchesne, T. 5.

Reims & le fait ſacrer ; elle apprend que les rebelles s'aſſemblent en Bretagne : elle marche en Bretagne, ils n'avoient pas fait leurs préparatifs ; ils ſe diſſiperent & traiterent ſéparément. La régente leur accorda la liberté du comte de Flandre Ferrand & du comte de Boulogne Renaud, pour empêcher qu'ils ne s'aigriſſent davantage, & pour ſemer entre eux la diviſion par la multitude & l'importance des chefs. Elle fit toujours éclairer leur conduite par le comte de Champagne ; elle ſut qu'ils s'étoient aſſemblés à Corbeil, & qu'ils y avoient réſolu d'enlever le roi, un jour qu'elle devoit le mener de Châtres à Paris. Sur cet avis elle ſe jetta dans Montlehery avec ſon fils ; les bourgeois de Paris vinrent les y chercher, & les menerent en triomphe dans la capitale aux yeux des rebelles conſternés. Ceux-ci dans leur déſeſpoir, firent de nouvelles inſtances au roi d'Angleterre, pour qu'il tentât quel-

que entreprife du côté de la Guyenne; mais en France la régente amufa par des négociations les feigneurs rebelles, & en Agleterre elle avoit, dit-on, gagné Hubert de Burgh, qui gouvernoit Henri III, & qui trop occupé lui-même de fes propres intrigues, détermina fon maître à l'inaction. Tout refta donc paifible pour le moment. Le comte de Bretagne, l'ame de l'affociation, fe foumit, & convint de donner Jeanne fa fille au prince Jean, le plus jeune des freres de Louis IX; mariage par lequel la Bretagne pouvoit être réunie à la France, ou du moins devenir plus Françoife. Cette province acquéroit une grande influence fur la querelle des deux nations rivales, depuis que n'étant plus fous la domination Angloife, elle ne tenoit encore à la France que par l'hommage, & croyoit conferver une forte de droit de flotter entre les deux partis. Il étoit d'une très-faine politique de refferrer les nœuds qui devoient at-

Tréf. des chartes, Layette, *Bretagne.*

tacher cette province à la France ; la mort de Jean fit avorter ce projet.

La régente en forma un autre, non moins utile, pour la réunion des états du comte de Toulouſe à la France. Depuis la ceſſion faite à Louis VIII. par Amauri de Montfort, c'étoit le roi de France qui étoit le véritable chef de la croiſade contre les Albigeois, & qui avoit le plus d'intérêt à cette croiſade. Le comte de Toulouſe, en prenant contre lui la défenſe de ſes états, paſſa pour Albigeois relaps. Il ſuccomba ſous les cenſures de l'Egliſe & ſous les armes de la France ; il ſe ſoumit enfin au pape & au roi. Les conditions de ſon abſolution ne furent pas douces. Il fallut qu'il l'allât recevoir des mains du légat dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris, pieds nuds & en chemiſe ; & qu'après cette humiliante cérémonie où l'on reconnoiſſoit l'eſprit de Rome, le deſir d'abaiſſer les ſouverains, il reſtât priſonnier dans la tour du Lou-

vre, jusqu'à ce qu'il eût fourni des ôtages de l'exécution du traité qu'il fit avec la France. Par ce traité il fut obligé de donner sa fille au prince Alphonse, l'un des freres de Louis IX. & l'on stipula qu'à défaut d'enfans issus de ce mariage, le comté de Toulouse seroit réuni à la couronne, ce qui arriva. Cependant on envoya le comte de Toulouse faire la guerre aux Sarrasins en expiation de sa rechûte, & l'on établit l'inquisition dans ses états.

Le parti des seigneurs subsistoit toujours. L'adresse de la régente avoit bien été jusqu'à l'enchaîner, non jusqu'à l'étouffer. Les seigneurs confédérés s'étoient apperçus des trahisons du comte de Champagne, & avoient tourné contre lui leur colere; ils avoient pris la protection d'Alix, reine de Chypre, qui redemandoit à Thibaud la Brie & la Champagne (1). Les soupçons qui

(1) Henri I. comte de Champagne & de

s'étoient répandus sur la mort de Louis VIII. devinrent alors un cri public répeté par tous les partisans de la ligue. On n'appelloit plus Thibaud que le *traître* & l'*empoisonneur*. Philippe, comte de Boulogne, offrit de le convaincre, & de venger son frere par le duel. En attendant, on se jetta sur les terres de Thibaud, il implora le secours *de sa dame*, pour laquelle il s'estimoit heureux d'éprouver tant de haine. La régente fit marcher le roi en personne au secours de Thibaud, & fit dire aux rebelles que s'ils avoient quelque plainte ou quelque demande à faire, ils les portassent aux pieds du trône. Les seigneurs alors poussant la rébellion jusqu'aux derniers excès, ne

Matth. Paris. Joinville.

Brie, avoit eu deux fils : Henri II. & Thibaud V. Henri II. ne laissa que des filles, dont Alix étoit l'aînée. Thibaud V. succéda donc à son frere ; il fut pere de Thibaud VI. Alix, sa cousine germaine, prétendoit qu'étant fille de l'aînée, elle avoit dû exclure Thibaud VI. son oncle.

voulurent plus reconnoître ni la régente ni le roi. L'exemple des irrégularités de l'Angleterre les entraîna, comme il avoit entraîné quelques ſeigneurs François au commencement du regne de Louis le Gros; ils crurent, après deux ſiecles & demi, pouvoir renverſer la conſtitution de l'état. « Nos aïeux, dirent-ils, ont » bien élu pour leur roi Hugues Ca» pet; ne pouvons-nous élire quel» qu'un d'entre nous? » Le parti général ſe ſubdiviſoit apparemment en factions particulieres. Une de ces factions élut dans une aſſemblée ſecrette Enguerrand de Coucy. L'archevêque de Reims étoit engagé dans la révolte; il étoit à craindre qu'il ne ſacrât le nouveau roi, & que cette cérémonie ne fît d'autant plus d'impreſſion ſur le peuple, que Louis IX. n'avoit été ſacré à Reims que par l'évêque de Soiſſons (Jacques de Baſoche), pendant la vacance du ſiége de Reims. La régente ne laiſſa pas aux rebelles le tems d'a-

gir; elle ſe hâta de faire ſavoir cette élection à Philippe, comte de Boulogne, de qui on s'étoit caché pour la faire. Ce prince étoit de tous les ſeigneurs révoltés celui qui par ſa naiſſance avoit le plus de droit & à la régence & à la couronne; c'étoit en lui promettant l'une ou l'autre, que les rebelles l'avoient attiré à eux. Quand il vit qu'on le jouoit ainſi, qu'on ne ſe bornoit pas à rejetter la régente & ſon fils comme ennemis, & que c'étoit ſa maiſon toute entiere qu'on proſcrivoit, il abandonna ces brouillons, & fit ſa paix avec la régente. Les rebelles ſe diviſerent, & n'oſerent ſoutenir leur prétendu roi. Tel eſt du moins en ſubſtance le récit de deux chroniques aſſez anciennes, récit répété avec diverſes circonſtances par une foule d'hiſtoriens, réfuté par le P. Daniel, mais adopté par le P. d'Orléans, malgré cette réfutation & malgré l'invraiſemblance du fait

(1). Coucy fut un des premiers à rentrer dans le devoir.

Joinville. Math. Paris.

La régente ayant dissipé les rebelles, devint seule arbitre de la contestation entre Thibaud & Alix, au sujet de la succession de Champagne. Toujours attentive à profiter des foiblesses de Thibaud, elle lui adjugea cette succession, moyennant quarante mille marcs, qu'il payeroit à sa cousine Alix. Elle savoit que Thibaud n'avoit point d'argent : le roi lui fournit cette somme ; mais il la lui vendit cher : il fallut que Thibaud lui remît les comtés de Blois, de Chartres, de Châteaudun & de San-

(1) Il faut consulter sur ce fait l'excellent mémoire de M. de Belloy sur la maison de Coucy, où il se déclare contre la prétendue royauté d'Enguerrand par des raisons très-fortes, mais auxquelles il n'est peut-être pas impossible d'en opposer d'assez plausibles. En général ce fait de la royauté d'Enguerrand de Coucy paroît être resté au rang des problêmes historiques.

cerre. C'étoit l'ouvrage de Blanche : Thibaud adora la main qui le dépouilloit en le protégeant.

Blanche ne passoit rien à son amant ; une petite révolte d'un instant dans laquelle il eut le malheur de tomber, lui coûta encore ses villes de Montereau-Faut-Yonne, de Bray & de Nogent-sur-Seine. Toujours châtié, toujours malheureux, Thibaud se consola en chantant ses amours & les rigueurs de sa maîtresse ; il grava ses chansons sur les vitres & sur les murs de son château de Provins, jusqu'à ce qu'ayant hérité du royaume de Navarre, il s'occupa de soins plus importans, & transporta dans ce royaume de bons laboureurs de Brie & de Champagne, qui le fertiliserent & le peuplerent.

Il n'est pas étonnant que dans ces tems de chevalerie, où la galanterie étoit si romanesque, où l'imagination étoit si exaltée par la valeur & par l'amour, une reine courageuse,

habile, vertueuſe, eût fait une grande impreſſion ſur le cœur d'un poëte chevalier tel que Thibaud (1); mais ce qui eſt étonnant, & ce qui prouve bien la foibleſſe du gouvernement Anglois ſous Henri III, c'eſt la tranquillité avec laquelle il voyoit en France tant d'agitations, tant de révolutions, ſans s'oppoſer à rien, & ſans tirer aucun parti des conjonctures les plus favorables. Un roi de douze à quinze ans, une régente, choſe inouie depuis l'introduction du gouvernement féodal, & une régente étrangere, un miniſtre étranger, preſque tous les grands du royaume révoltés, les princes du ſang à leur tête; le comte de Flandre & le comte de Boulogne Renaud

(1) On ſait que M. l'Evêque de la Ravaliere a prétendu que la reine Blanche ne fut l'objet ni des amours, ni des chanſons de Thibaud, & qu'il a fondé ce paradoxe ſur des raiſons qui ne ſont pas à dédaigner. Il ſeroit trop étranger à notre ſujet de les diſcuter ici. Nous ſuivons l'opinion commune.

ayant à venger leur captivité, le comte de Toulouſe ayant à défendre ſes états, le comte de Bretagne dévoué à la révolte, tous appellant à grands cris les ſecours de l'Angleterre, & cherchant à ſe ménager ceux de l'Allemagne ; la Flandre, le Boulonois, la Bretagne, le Languedoc prêts à ouvrir aux Anglois tous leurs ports & ſur l'Océan & ſur la Méditerranée; la Normandie même & le Poitou ébranlés; la reine d'Angleterre, mere de Henri III. mariée en France, & ſans ceſſe occupée à troubler cet état, à perſécuter la régente & ſon fils; avec une ſeule de ces circonſtances, Henri I. & Henri II. euſſent ébranlé l'empire François; Henri III. reſpecta cet empire, & ce ne fut que par foibleſſe. Ce prince lâche & amolli par les voluptés, n'étoit que l'eſclave de Hubert de Burgh, qui, ſelon ſes intérêts, le condamnoit à l'action ou à l'indolence. De Burgh avoit eu un rival dans la faveur du prince, c'é-

toit le comte de Salisbury, oncle de Henri III. & fils naturel de Henri II. Salisbury étoit généreux comme son pere ; c'étoit l'appui du peuple contre les entreprises de de Burgh. Celui-ci l'invite à dîner, & depuis ce repas on voit Salisbury tomber dans une langueur qui le conduit au tombeau. On peut juger si la haine du peuple pour le ministre diminua ; mais son empire sur son maître augmenta, & c'étoit tout ce qu'il vouloit. Il le plongeoit dans la mollesse, principe le plus sûr de la foiblesse des rois & du crédit des courtisans ; il l'éloignoit de la guerre & des expéditions du Continent ; il le concentroit dans les intrigues & dans les plaisirs de son île.

Matth. Paris.

Cependant le comte de Bretagne, qui ne pouvoit rester en paix, vient lui-même en Angleterre solliciter le secours de Henri, & lui offrir l'espérance de rentrer dans les provinces confisquées sur son pere. Henri l'écoute, s'enflamme, veut échap-

per aux fers de ſon miniſtre, & partir pour la France. Il leve une armée, il ordonne d'équipper une flotte. De Burgh, que cet enthouſiaſme n'avoit point gagné, obéit froidement & lentement. Quand le roi voulut s'embarquer avec l'armée, il ne ſe trouva pas aſſez de vaiſſeaux de tranſport. On dit que le roi, à la vue de cette négligence, entra dans un tel accès de colere, qu'il tira ſon épée pour tuer ſon miniſtre, en l'appellant *penſionnaire de la reine Blanche*. On l'arrêta; le voyage fut remis à l'année ſuivante, mais il ſe fit; les inſtances du comte de Bretagne étoient trop preſſantes pour qu'on pût s'y refuſer, & de Burgh n'oſa pas riſquer de déplaire une ſeconde fois.

Henri deſcend à Saint-Malo, où il eſt reçu avec tranſport par le comte de Bretagne. Les François, qui, ayant leur jeune roi à leur tête, avoient déja pris pluſieurs places dans cette province, s'arrêtent pour

considérer quelles seront les démarches du roi d'Angleterre. Il trompa tout le monde : il n'en fit aucune ; il donna des festins & des bals à Nantes, s'amusa beaucoup, laissa les François conquérir sous ses yeux une grande partie de la Bretagne, écouta les plaintes du comte, les sollicitations des Normands & des Poitevins, qui lui promettoient de faire tout pour lui, s'il vouloit faire quelque chose pour eux. Il passa par le Poitou, reçut le château de Mirebeau, qui voulut bien se donner à lui, alla en Guyenne recevoir les hommages de ses barons, & revint s'amuser à Nantes, jusqu'à ce qu'enfin voyant les François s'en approcher assez pour pouvoir troubler ses plaisirs, il jugea plus court & plus sûr de se rembarquer pour l'Angleterre, où il arriva dans un état d'indigence déplorable, tant les plaisirs de Nantes avoient été ruineux ! La nation, qui avoit espéré un autre emploi de l'argent qu'elle avoit

fourni en abondance pour cette expédition, & de l'argent que mille petites extorſions avoient encore procuré d'ailleurs à Henri, ne put voir ſon roi manquer de tout ſans l'aſſiſter : elle lui fit l'aumône avec indignation & avec mépris. Cependant l'honneur Anglois ſe ſoutint par-tout où le roi n'étoit pas; en Bretagne, où il avoit laiſſé quelques troupes; en Irlande, où ſes officiers appaiſerent par une grande victoire des ſoulevemens dangereux; mais le comte de Bretagne, foiblement ſecouru par ſes alliés, & vivement preſſé par les François, ſe préſenta, dit un auteur contemporain, devant le roi Louis IX. la corde au col, ſe jetta à ſes pieds, & demanda pardon de ſa félonie. « *Mauvais traître*, lui répondit le roi, *encore que tu ayes » mérité une mort infame, cependant » je te pardonne en conſidération de la » nobleſſe de ton ſang; mais je ne laiſ- » ſerai la Bretagne à ton fils que pour » ſa vie ſeulement, & je veux qu'après* Matth. Paris.

» *ſa mort, les rois de France ſoient*
» *maîtres de ta terre* ».

Cette menace, qui pourtant ne s'effectua point, prouve que S. Louis avoit une haute idée des droits que ſa couronne lui donnoit ſur la Bretagne.

Depuis environ un ſiecle, il s'étoit introduit dans la féodalité une diſtinction d'hommage ſimple & d'hommage lige. Ce dernier entraînoit des devoirs plus rigoureux & plus étendus que l'autre. Le vaſſal-lige étoit obligé de ſervir en perſonne, ſon ſeigneur, envers & contre tous; le vaſſal ſimple pouvoit mettre un homme à ſa place, & n'étoit obligé de ſecourir ſon ſeigneur que dans certains cas. Les Bretons pretendoient ne devoir que l'hommage ſimple. Le comte de Bretagne, en cette occaſion, fut forcé de rendre l'hommage-lige; c'eſt, dit-on, ce qui lui fit donner le ſurnom de *mau-clerc*, c'eſt-à-dire *malhabile*. Mais en quoi eſt-on malhabile

pour accorder ce qu'on n'eſt pas en état de refuſer ? Le prince vraiment malhabile étoit le roi d'Angleterre, qui laiſſoit ainſi pouſſer à bout ſes alliés. La vigueur, l'activité, la fermeté de Louis faiſoient un beau contraſte avec l'aviliſſante indolence de Henri. C'étoit encore Philippe Auguſte aux priſes avec le roi Jean.

L'honneur de cette adminiſtration qui faiſoit reſpecter la France, commence à ſe partager à-peu-près également entre la reine Blanche & S. Louis. Ce prince, devenu majeur, regne en effet par lui-même, mais avec toutes les déférences qu'il devoit à une mere telle que la ſienne. De régente, elle devint premier miniſtre. Blanche aimoit le commandement ; mais elle aimoit la gloire de ſon fils. L'accord de leurs volontés fut la ſource des proſpérités de ce regne.

L'adminiſtration de Louis IX. étoit en tout la critique de celle de Henri III. Les papes obtenoient tout

ce qu'ils vouloient de la dévotion du voluptueux Henri III. qui n'avoit aucun principe de Chriſtianiſme. Tantôt Honorius III. n'avoit pas honte de demander deux prébendes dans chaque cathédrale, & deux portions de moines dans chaque couvent, demande qui fut plutôt éludée que rejettée, & dont il réſulta au moins que le clergé d'Angleterre ſe remplit d'Italiens, ce qui déplut juſtement à la nation, & excita quelques ſoulevemens. Tantôt Grégoire IX. levoit le dixiême de tout le mobilier des royaumes d'Angleterre & d'Irlande. Tantôt il mandoit aux évêques Anglois de réſerver pour le clergé Romain les trois cent premiers bénéfices vacans. Innocent IV. alla plus loin encore; ſous lui, l'avidité des légats ſe portoit à des excès incroyables. Tous les bénéfices étoient à l'encan; plus on en avoit, plus on pouvoit en acquérir, l'argent d'un bénéfice ſervant à en acheter un autre. Auſſi les accumuloit-on

avec l'indécence la plus ſcandaleuſe. Un chapelain du roi d'Angleterre, nommé Manſel, en poſſédoit juſqu'à ſept cents. Le bruit commun étoit que le roi partageoit avec les papes & les légats le produit de leurs exactions.

Louis IX. étoit pieux : il eſt au nombre des ſaints ; jamais le pape n'en obtint rien que de juſte. Louis jetta au feu un diplôme par lequel le pape lui accordoit la diſpoſition des prélatures de ſon royaume, dans l'eſpérance de les conférer ſous le nom du roi. Il fit en 1228, & renouvella en 1268, la Pragmatique-Sanction, par laquelle il réprime les exactions de la cour de Rome. L'empereur Frédéric II. qu'Innocent III. avoit oppoſé à Othon, étoit reſté ſans concurrent à la mort d'Othon, arrivée en 1218. Quand il crut n'avoir plus beſoin des papes, il devint leur ennemi. Grégoire IX. le dépoſe, & le concile de Lyon, qui, à l'exemple de Grégoire, dépoſa auſſi cet

empereur dans la ſuite, n'en avoit pas plus le droit. Grégoire offre la couronne impériale à Robert, comte d'Artois, frere de Louis. Louis répond qu'il ſuffit à Robert de l'honneur d'être frere d'un roi de France, & que le pape ne doit point diſpoſer des couronnes.

L'excommunication avoit été ſi proſtituée, ſi ſcandaleuſement appliquée aux intérêts temporels, qu'enfin elle étoit mépriſée. Loin de la craindre, on alloit quelquefois juſqu'à la rechercher, on prenoit dans des actes le titre d'*excommunié*. Les évêques de France, pour remédier à cet abus, prierent S. Louis de faire contraindre par les juges laïcs, tous les excommuniés à ſe faire abſoudre dans l'an & jour de leur condamnation. « J'y conſens, » dit le roi, mais à condition que » les juges laïcs examineront la juſ» tice des ſentences d'excommuni» cation ». Les évêques refuſerent de ſoumettre ainſi leur juriſdiction

aux tribunaux féculiers, & l'affaire en resta là; ce sage roi n'ayant voulu, ni que la jurisdiction spirituelle pût avoir des effets civils, ni qu'elle fût sacrifiée à la jurisdiction temporelle. Juste milieu qu'on n'a pas su retrouver depuis dans ces matieres, où les bornes respectives ont été si souvent franchies.

L'université de Paris, encore nouvellement formée, attiroit ou produisoit tous les savans de l'Europe; elle fut nommée *Université*, parce qu'elle contenoit tous les savans, & qu'elle croyoit enseigner toutes les sciences. Les papes & les rois la comblerent de tant de faveurs, ses privileges devinrent si excessifs, & elle en abusa tant, que l'ordre public en fut troublé. Les écoliers exerçoient impunément mille violences; c'étoient des brigands autorisés, qui infestoient Paris, leur personne étoit sacrée. Ce titre d'écolier couvroit tous les désordres & tous les crimes. En 1229, l'inso-

Du Boulay, hist. de l'université. Matth. Paris.

lence de quelques-uns de ces écoliers ayant été vivement repouſſée par les bourgeois, l'univerſité demanda une réparation que les bourgeois auroient pu demander plus juſtement; ſur le refus qu'on fit de la ſatisfaire, les écoles furent fermées, toute prédication, toute inſtruction ceſſa, les écoliers quitterent Paris, après l'avoir inondé de chanſons & de libelles contre la reine Blanche & le cardinal Romain. Le roi d'Angleterre & le comte de Bretagne s'empreſſerent de leur offrir des aſyles, & eſpérerent, à la faveur de ces troubles, pouvoir fixer chez eux à leur tour les ſciences & l'inſtruction. Oxford ſe fût enrichi des pertes de Paris; Louis IX craignit de voir ſa capitale privée d'un tel ornement, & par des tempéramens ſages il calma l'agitation des eſprits.

Il y eut quelque tems après dans l'univerſité d'Oxford une émeute aſſez violente, pour que le légat y

courût risque de la vie, & crût devoir interdire l'université. Louis IX ne chercha point à profiter de ces troubles, il n'entroit point dans ses principes politiques de nuire à ses voisins, même lorsqu'ils avoient voulu lui nuire.

L'adresse de la reine Blanche, la modération de Louis IX, & la mollesse de Henri III, avoient jusques-là suspendu la guerre entre les deux nations rivales; elle s'alluma pour un sujet foible en apparence, mais que les idées du tems & les conjonctures rendoient considérable. Louis IX avoit donné au prince Alphonse son frere les comtés de Poitou & d'Auvergne; il fallut que les vassaux de ces comtés rendissent hommage au nouveau comte. Du nombre de ces vassaux étoit Hugues de Lusignan, comte de la Marche, toujours entraîné dans toutes les factions par Isabelle d'Angoulême sa femme, mere du roi d'Angleterre Henri III. Hugues avoit rendu hommage au nouveau comte de Poitou; sa femme

Matth. Paris. Joinville.

l'obligea de révoquer cet hommage avec éclat. Elle prétendoit que le titre de reine qu'elle conſervoit, devoit la diſpenſer de toute ſoumiſſion envers un ſimple comte, & que la faveur de ce titre ſacré devoit s'étendre juſques ſur ſon mari. Nous avons déjà remarqué qu'une des inconſéquences du ſyſtême féodal, étoit de donner quelquefois aux ſuzérains des vaſſaux plus grands & plus puiſſans qu'eux. Louis IX alléguoit l'exemple de Philippe I, qui avoit rendu hommage au comte de Sancerre pour la vicomté de Bourges. Iſabelle condamnoit l'exemple, & prétendoit ne devoir rendre hommage qu'à un roi ; cette difficulté auroit pu être levée, ſi elle eût été ſeule ; le roi auroit pû recevoir l'hommage du comte & de la comteſſe de la Marche, & dédommager le nouveau comte de Poitou, auquel il faiſoit d'ailleurs un aſſez beau préſent. L'expédient de l'indemnité que Philippe le Bel imagina dans la ſuite

ſuite pour diſpenſer les rois de rendre hommage à leurs ſujets, eût pu être employé dès-lors. Mais la comteſſe de la Marche, qui avoit vu dépouiller du comté de Poitou, & de tant de provinces Françoiſes, le roi Jean ſon mari, & Henri III. ſon fils, ne reconnoiſſoit pour comtes de Poitou, ni le prince Alphonſe, ni le roi Louis IX, & c'étoit à Henri III. ſon fils, qu'elle eût voulu réſerver ſon hommage. Louis marcha contre elle & contre ſon mari, & ceux-ci appellerent à leur ſecours le roi d'Angleterre, en l'invitant à reprendre le Poitou. Henri, après avoir arraché de l'argent, comme il put, de ſes ſujets opprimés & mécontens, deſcendit à Royan; la comteſſe de la Marche l'attendoit dans le port, & lui dit en l'embraſſant: » *Beau chier fils, vous êtes de bonne* » *nature, qui venez ſecourir votre mere* » *& vos freres* (1), *que les fils de* Chroniq. de France.

(1) La reine d'Angleterre, Iſabelle d'An-

» Blanche d'Espagne veulent trop ma-
» lement défouler & tenir sous pieds ».
Tandis qu'elle accusoit S. Louis de vouloir l'opprimer, elle fut convaincue d'avoir voulu l'empoisonner. On arrêta dans les cuisines même du roi de France, des émissaires de la comtesse de la Marche, prêts à répandre sur les viandes un poison dont cette furie les avoit chargés, & qu'elle avoit pris plaisir à composer elle-même. Ces scélérats furent pendus, ou si l'on veut, ils ne furent que pendus, après avoir révélé toutes les circonstances de ce crime.

La Saintonge fut le théâtre de la guerre. Ce fut alors que se livrerent
1242. ces fameuses batailles de Taillebourg & de Saintes, où Louis IX. combattant deux jours de suite avec
Joinville. une valeur égale à celle des héros qui n'ont été célebres que par la va-

goulême, avoit des enfans de son second mariage avec le comte de la Marche.

leur, & s'expoſant aux mêmes dangers qu'avoit courus Philippe Auguſte ſon aïeul à la bataille de Bovines, écraſa le roi d'Angleterre, le comte de la Marche, & tous les rébelles du Poitou. Cette fiere & violente comteſſe de la Marche, qui s'indignoit de la vaine cérémonie d'un hommage, & qui ſe permettoit la honte de l'empoiſonnement, qui oſoit être jalouſe de la reine Blanche, & qui n'oſoit l'imiter, vint tomber avec tout ſon orgueil aux pieds de ce roi, qu'elle avoit entouré de meurtriers & d'empoiſonneurs, & qu'elle avoit forcé d'oppoſer à ſes poignards ou à ſes poiſons la précaution d'une garde, peu faite alors pour un roi ſi aimé ; elle implora ſa clémence & elle l'éprouva ainſi que ſon mari. Le roi qui pouvoit les punir, ſe contenta de les réprimer ; il leur ôta les moyens de troubler la paix ; il garda les places qui auroient pû les rendre redoutables, & leur laiſſa les terres.

Guill. de Nangis. Duch. T. 5.

Il fit plus, sa bienfaisance éclaira, étendit sa politique, & l'éleva au-dessus des erreurs accréditées. Il reconnut l'abus de nuire, il reconnut que la guerre ne produit que la guerre ; que toute politique, qui n'a point pour base la justice & la bonté, s'écroule, & manque son objet ; que le grand objet de la politique n'est pas de conquérir ni de posséder, mais de vivre en paix ; il vit que dans les guerres acharnées, produites par la rivalité des nations, les passions ont plus de force que les intérêts, & qu'il s'agit toujours moins de conquérir une province que de venger un affront, de rendre un outrage, d'assouvir sa haine ; il comprit le premier, qu'il pouvoit être utile de faire du bien à un rival, à un ennemi. Du haut de cette politique, qui paroît si sublime, parce qu'elle est si naturelle, il jetta un regard sur l'état des affaires de la France & de l'Angleterre. Il vit aisément que la France auroit un intérêt pressant d'achever l'expulsion

des Anglois, si l'on pouvoit les chasser sans injustice & sans violence; mais il jugea aussi qu'on avoit manqué le moment, & qu'il s'agissoit moins alors de les chasser, que de vivre en paix avec eux: il voulut donc tenter le pouvoir des bienfaits, pouvoir qui honore l'humanité, pouvoir qui, essayé plus souvent, feroit le bonheur du monde. Il soumit à l'examen les conquêtes que son aïeul & son pere avoient faites sur les Anglois; il sépara celles qui avoient été faites sur le roi Jean après son crime, de celles qui avoient été continuées sur un enfant innocent, tel que Henri III; il garda les premieres, & rendit les secondes. Rien ne l'y forçoit, Henri ne l'espéroit pas; l'Europe vit avec admiration que c'étoit un pur effet de justice & de générosité, peut-être crut-elle aussi que c'étoit un acte de mauvaise politique (1); mais Louis

(1) La foule des auteurs n'a vu dans ce

plus éclairé qu'elle, favoit l'avantage qu'il devoit en tirer. Philippe

---

facrifice fait par S. Louis qu'un acte de mauvaife politique, parce que la foule des auteurs n'eft que Machiavellifte. Mais nous avons plus d'une fois infinué qu'il ne pouvoit y avoir de paix folide entre la France & l'Angleterre, tant que les Anglois ne feroient pas chaffés de la France, & maintenant nous vantons la politique de S. Louis, qui retenoit en France les Anglois. N'y a-t-il pas là de contradiction ? Non. Quand nous avons dit qu'il falloit que la mer féparât ces deux puiffances, pour qu'on pût efpérer la paix, c'étoit en confidérant le fyftême de guerre & les principes de la politique commune, felon lefquels des puiffances voifines & rivales font toujours prêtes à s'attaquer, à fe nuire, à reculer les bornes refpectives. Mais dans le fyftême fublime d'équité, de bienfaifance, dont S. Louis eft l'auteur, on vit en paix avec fes voifins, même à fa porte: ce qui vaut toujours mieux que de reculer fes frontieres. Il y a plus. De ces voifins on fait des amis, & à la longue des concitoyens. D'ailleurs, encore un coup, on avoit manqué le moment de chaffer les Anglois. Ce moment c'étoit celui de l'affaffinat d'Arthur

Auguste & Louis VIII. n'avoient eu d'autres garants de leurs conquêtes, que leur force & la foiblesse de l'ennemi. Les rois d'Angleterre refusoient de rendre hommage, & ne reconnoissoient point les rois de France pour légitimes maîtres des provinces conquises ; les vaincus n'avoient cédé qu'à la force, & l'état de guerre subsistoit tout entier. Louis voulut introduire dans l'Europe l'état de paix, il voulut que l'Angleterre reconnût & approuvât sa propriété; qu'elle confirmât, par une renonciation libre & solemnelle, les droits acquis à la France par la confiscation ; il lui rendit donc le Limosin, le Périgord, le Quercy, la Saintonge & l'Agenois, à la charge de l'hommage-lige. Le roi d'Angleterre renonça, pour lui, ses fils, ses freres & tous ses successeurs, aux provinces de Norman- Rymer, T. I. Matt. Paris, p. 986.

& du crime de Jean. On ne pouvoit plus y revenir.

die, d'Anjou, Maine, Touraine & Poitou, & la reconnoissance fut le garant de cette renonciation; il prit rang parmi les pairs de France, en qualité de duc de Guyenne, il rendit hommage.

Si l'on veut prendre l'événement pour juge entre la politique commune, qui nuit, qui trompe, qui fait la guerre aujourd'hui, de peur de l'avoir demain, & cette politique généreuse qui enchaîne l'ennemi par les bienfaits, on verra d'un côté des haines & des guerres perpétuelles entre la France & l'Angleterre depuis Philippe I. & Guillaume le Conquérant; on verra de l'autre côté, depuis le traité en question, une paix constante régner entre les deux nations rivales pendant tout le reste du regne de S. Louis, & pendant le regne de son fils. On pourra juger si cet essai d'une politique juste & bienfaisante a dû en dégoûter, & si c'est pour en avoir reconnu l'abus qu'on est retourné à l'art

de nuire & de tromper. On peut voir dans toute l'hiſtoire ſi les guerres les plus heureuſes, les traités les plus captieux, les plus finement éludés, ou les plus impudemment violés, ont jamais autant aſſuré le repos public, ont jamais procuré entre deux ennemis acharnés un auſſi long intervalle de paix, que l'a fait ce traité de partage entre la France & l'Angleterre. Voilà peut-être ce qu'on n'a point encore aſſez dit, & ce qu'il pouvoit être utile de développer.

Et qu'on ne prétende pas que ce traité fut moins l'ouvrage de ces grandes vûes de politique bien-faiſante, que d'une délicateſſe de conſcience; qu'on ne répete point ce qu'a dit très-mal-à-propos le P. Daniel d'après quelques écrivains Anglois : « que le » roi de France avoit toujours des » ſcrupules ſur la juſtice de la confiſ-» cation faite par ſon aïeul, des do-» maines du pere de Henri »; car ce

ſont préciſément les conquêtes faites par ſon aïeul, qu'il conſerva. Le ſcrupule ſur les conquêtes de ſon pere eût été plus naturel, parce qu'on les avoit faites ſur un enfant, en profitant de ſa foibleſſe; parce que d'ailleurs la conquête des provinces Angloiſes en France ayant été ſuſpendue ſous Philippe Auguſte, & repriſe ſous Louis VIII, on pouvoit dire que c'étoit être revenu deux fois pour un même ſujet aux voies de rigueur, choſe peu favorable! & ces conſidérations peuvent avoir déterminé Louis IX. dans le choix des provinces qu'il garda, & de celles qu'il rendit; mais aucun ſcrupule n'eut part à cet arrangement politique. Nous apprenons de Joinville que Louis s'étoit expliqué ſur ce ſujet. « *Je ſais bien*, diſoit ce prince, » *que les devanciers au roi d'Angleterre ont perdu tout par droit la conquête que je tieing; & la terre que je li donne, ne li donné-je pas pour*

Joinville. De M. Capperonnier.

» *chose que je sois tenu à li ne à ses hoirs, mès pour mettre amour entre mes enfans & les siens, qui sont cousins germains, & me semble que ce que je li donne emploié-je bien, pour ce que il n'étoit pas mon home, si en entre en mon houmage* ».

On ne sauroit trop peser ces excellentes paroles : *& me semble que ce que je li donne, emploié-je bien.*

Quant à ceux qui ont dit, car on dit tout, que Henri III. fut contraint de signer ce traité par le malheur de sa situation & par l'embarras que lui suscitoient ses barons rebelles, ils auroient dû nous expliquer quel plus grand avantage Henri auroit pu espérer dans la situation la plus heureuse, & après les plus grands succès. Rapin de Thoiras, T. 2.

Il faut donc regarder ce traité des deux rois conclu à Abbeville en 1259, dans une assemblée des états du royaume, comme le seul qui ait réglé les droits des deux nations à Rymer, T. 1. Matt. Paris, p. 895 & suiv.

la ſatisfaction de toutes deux, & comme une époque mémorable de ſuſpenſion dans la rivalité dont nous écrivons l'hiſtoire.

Fin du Tome ſecond.

